

Authentifié, le 16 DEC 2006

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KAYES ET ENVIRONS

Le Secrétaire Général
du Gouvernement

(1^{ère} Révision)

Version Finale



JK
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°06- 460 /P-RM DU - 2 NOV. 2006

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KAYES ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans, de 2006 à 2025, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Le Schéma Directeur concerne la ville de Kayes et environs.

Article 3 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de plans d'Urbanisme Sectoriels (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Kayes et environs.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	4
Contexte de l'étude.....	4
Objectif global.....	4
Objectifs spécifiques.....	4
PREMIERE PARTIE: RAPPORT CONSTAT	
I. PERIMETRE D'URBANISATION	6
1.1. Présentation.....	6
1.2.Raisons du choix.....	6
II. RAPPEL HISTORIQUE	7
III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	8
3.1.Evolution du site.....	8
3.2. Occupation du site.....	10
3.3.Analyse du site	16
IV. DEMOGRAPHIE	20
4.1.Population et composition	20
4.2.Structure de la population.....	20
4.3.Mouvements migratoires.....	22
4.4.Evolution,Taux d'accroissement et Projection	22
V. ECONOMIE	24
5.1.Secteur primaire	24
5.2.Secteur secondaire	26
5.3.Secteur Tertiaire	27
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	31
6.1.Voirie	31
6.2.Réseaux divers	38
6.3.Environnement	44

VII. EQUIPEMENTS.....	50
7.1.Equipements administratifs	50
7.2.Equipements scolaires	53
7.3. Equipements socio- sanitaires	56
7.4.Equipements commerciaux	58
7.5.Equipements sportifs et culturels.....	59
7.6. Equipements touristiques et de loisirs	61
7.7. Equipements culturels	63
7.8.Equipements de défense et de sécurité.....	65

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I.ZONAGE	69
1.1. Zones d'Habitat	69
1.2. Zones d'Activités.....	70
1.3. Armature verte.....	71
II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	72
2.1.Voirie	72
2.2.Réseaux divers	74
2.3.Environnement	75
III. EQUIPEMENTS	77
3.1.Equipements administratifs	77
3.2.Equipements scolaires	78
3.3.Equipements socio- sanitaires.....	78
3.4.Equipements commerciaux	78
3.5.Equipements sportifs et culturels	78
3.6.Equipements touristiques et de loisirs.....	79
3.7.Equipements de Défense et de sécurité	79
IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES.....	81

V. STRATEGIES D'APPLICATION	83
5.1. Stratégie foncière	83
5.2. Stratégie institutionnelle	83
5.3. Stratégie financière	84
5.4. Stratégie sectorielle	85
VI. PHASAGE DU SCHEMA	86
VII. RECOMMANDATIONS	87
VIII. BIBLIOGRAPHIE.....	88
IX. ANNEXES	89
Décision d'ouverture des enquêtes préalables	
Délibération du Conseil Municipal	
Décision d'Approbation de la Délibération	
Liste des participants.....	90
Liste des abréviations.....	92

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Kayes et environs a été approuvé par décret N°96-337/ P-R M du 28 novembre 1996.

Conformément à l'article 5 de ce décret, le SDAU est révisable tous les cinq (05) ans, en fonction des réalités et des exigences du développement socio – économique de Kayes.

C'est ainsi que le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'actions de l'année 2005, la révision des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celui de Kayes et environs.

L'aménagement de la route Bamako – Djidiéni – Kayes – Dakar, la décentralisation et les réalisations faites à l'occasion de la CAN 2002 ont donné plus d'importance à la ville de Kayes.

Le présent rapport est relatif aux études de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de la ville de Kayes et environs.

Afin de prendre en compte les aspirations des populations, la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la présente étude a été la méthode participative. A cet effet un séminaire – atelier a été organisé à Kayes du 25 novembre au 03 décembre 2005 avec la participation des services techniques régionaux, des autorités administratives et politiques, de la société civile et des organisations professionnelles.

Objectif global

Le Schéma Directeur d'Urbanisme fixe les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la ville de Kayes pour promouvoir un cadre de vie propice à l'épanouissement de la population.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de voirie, de réseaux divers et d'environnement sur une période de vingt (20) ans. Il traite aussi des stratégies en mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées durant cette période (2006-2025).

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- établir l'état d'exécution des actions programmées par le SDAU ;
- établir un constat actualisé de la ville ;
- programmer le développement futur de la ville compte tenu des réalités spatiales ;
- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économique définis dans le SDU;
- prévoir le développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1. Présentation

Le périmètre d'urbanisation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs ne diffère pas de celui de 1996. Il délimite une aire géographique qui couvre la commune urbaine de Kayes, une partie des communes rurales de Khouloum, de Hawa Dembaya, de Liberté Dembaya, de Bangassi, de Gory Gopéla, de Somankidi, de Kéméné Tambo et de la commune urbaine de Gouméra. Il est délimité:

- au Nord, par le village de Dag – Dag, situé dans la commune de Gory Gopéla ;
- au Nord –Est, par le village de Gouméra ;
- au Nord – Ouest, par le village de Somankidi, chef lieu de la commune urbaine de Somankidi et le village de Diakandapé , situé dans la commune rurale de Kéméné Tambo ;
- au Sud, par le village de Sébétou, situé dans la commune rurale de Liberté Dembaya ;
- au Sud – Est, par le village de Médine, chef lieu de la commune rurale de Hawa Dembaya.

La superficie de la ville de Kayes est d'environ 3.060ha dont 860ha pour la rive droite et 2.200ha pour la rive gauche. Celle délimitée par le périmètre d'urbanisation est d'environ 69.540ha. Le périmètre a une forme presque polygonale.

Les distances et les coordonnées géographiques des villages sont indiquées dans le tableau n°01 ci-après:

Tableau n°01 : Distances des villages par rapport à la ville de Kayes et coordonnées géographiques

N°	Villages	Commune	Distance (km)	Coordonnées géographiques	
				Latitude Nord	Longitude Ouest
1	Dag – Dag	Commune de Gory Gopéla	18	11°17'59''	14°33'27''
2	Gouméra	Commune de Gouméra	20	11°36'26''	14°33'04''
3	Somankidi	Chef lieu de la commune de Somankidi	19	11°36'29''	14°32'09''
4	Diakandapé	Commune de Kéméné Tambo	17	11°30'53''	14°19'43''
5	Sébétou	Commune de Liberté Dembaya	12	11°22'13''	14°22'42''
6	Médine	Chef lieu de la commune de Hawa Dembaya	12	12°26'	14°35'27''

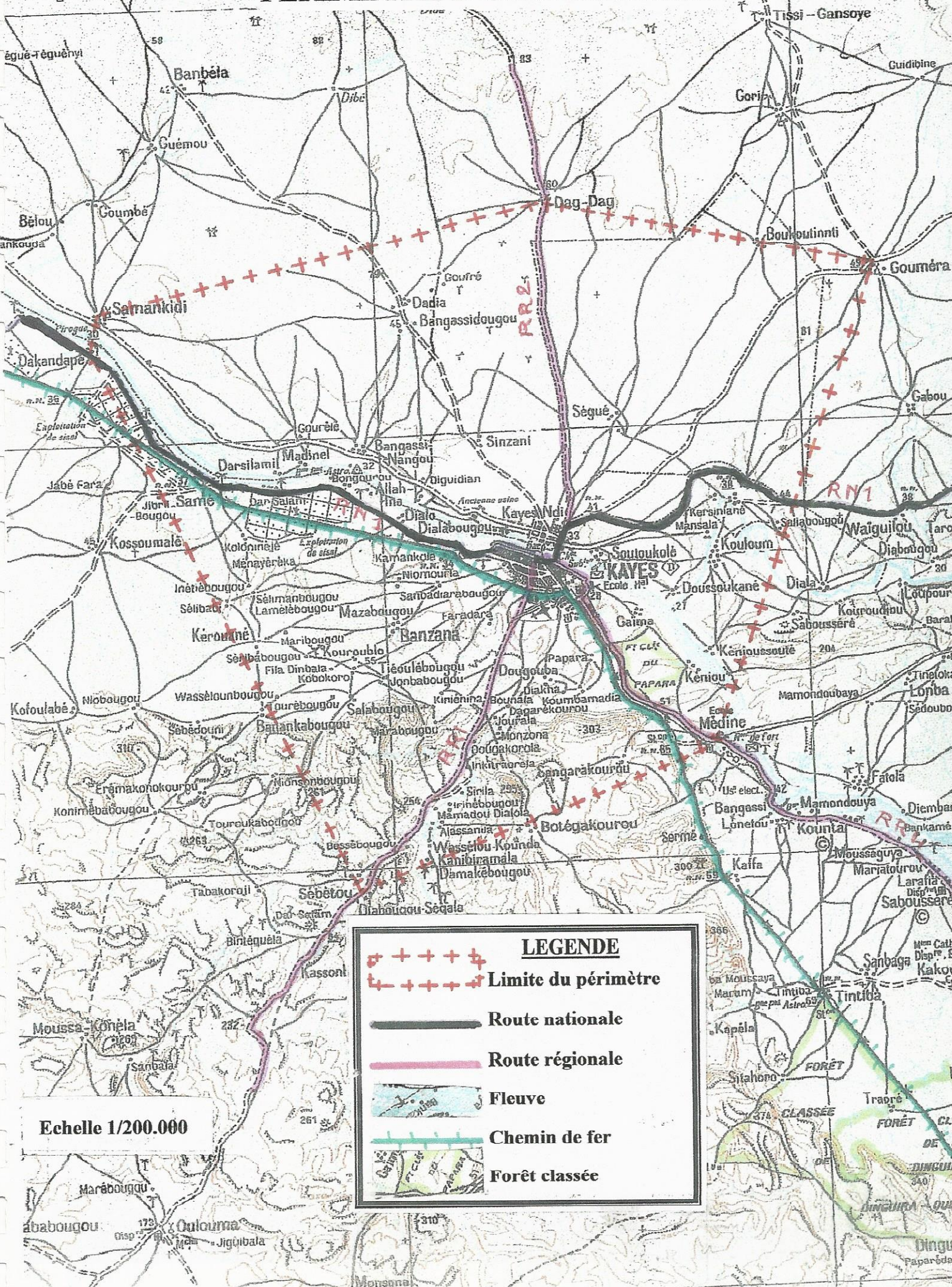
Source : Mairie de Kayes

1.2. Raisons du choix







Les raisons du choix résident dans les échanges économiques intenses entre les villages et la ville de Kayes et leur inter dépendance socio – économique et culturelle.

Les populations de ces villages bénéficient des équipements scolaires, socio – sanitaires et marchands de la ville de Kayes.

PERIMETRE D'URBANISATION



LEGENDE

-  Limite du périmètre
-  Route nationale
-  Route régionale
-  Fleuve
-  Chemin de fer
-  Forêt classée

Echelle 1/200.000

370 CLASSEE
FORÊT
DINGUIRA
DINGUIRA
DINGUIRA

II. RAPPEL HISTORIQUE

Il y a plus de cent ans (100ans), Kayes n'était qu'un petit village Kassonké, avant poste de Médine.

Les premiers habitants de Kayes quelques années avant 1820 étaient les DIAKITE (une branche Kassonké) en tête desquels venait Séga DIAKITE, mort et enterré là en 1820. Il était venu de Médine avec sa famille pour y pratiquer la culture du riz, du mil et l'élevage comme n'importe quel Kassonké. Le nom Kayes serait la transformation du mot «Karré faro» ou « Rizière du marigot », Karré désignant le marigot et faro la rizière. Une autre version de l'origine du nom de Kayes serait la déformation du mot « Kanian » désignant une espèce de haute herbe qui pousse dans le bas fond, lieu de pâture en saison sèche de certains troupeaux de Médine.

Le roi du Khasso a utilisé le petit village pour surveiller le fleuve et les pistes qui mènent à Médine, riche cité commerçante, capitale du Khasso.

Jusqu'en 1880 Kayes demeure un petit village avant poste de Médine.

Le site du petit village a retenu l'attention du colonisateur français lors de la pénétration. En effet c'est en 1857 que fut créé le fort le plus important du haut Sénégal par Faidherbe, alors Gouverneur du Sénégal pour préserver les intérêts des commerçants français.

Kayes, poste français et plus tard centre administratif et commercial a hérité de Médine sur tous les plans.

Après la construction du fort de Médine, les français ne se contentent plus de la vallée du Sénégal, des missions sont chargées de la recherche de la voie de communication la plus directe entre les comptoirs français du haut Sénégal et la vallée du Niger et nouer les relations commerciales avec les populations locales. C'est ainsi que le capitaine Gallieni est chargé de la recherche de la dite voie en 1880. Il choisit le site de Kayes pour les raisons suivantes :

- la navigabilité du fleuve qui devient dangereux à l'aval de Kayes ;
- la construction du chemin de fer qui doit assurer le rôle de pont entre les biefs navigables du Sénégal et du Niger.

Médine ne pouvait plus faire face à ces exigences. Dès 1882 un poste français est créé à Kayes qui devient chef lieu du commandement supérieur du haut fleuve. La ville européenne fut créée par les colons pour recevoir l'administration, les missionnaires chrétiens et les commerçants. C'est l'actuel centre administratif.

La ville africaine constituée par les anciens quartiers populaires qui se sont érigés à proximité de la ville européenne est composée par ordre chronologique comme suit :

- Khasso (antérieur à l'arrivée des colons) ;
- Liberté ;
- Légal – Ségou ;
- Plateau ;
- Kayes N'di.

Le dernier né des quartiers est Lafiabougou qui a reçu des extensions.

III. EVOLUTION- OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1. Evolution du site

3.1.1. Période pré-coloniale

Le premier site de Kayes fut la partie du quartier Khasso située en face de la chaussée submersible et qui s'étalait à l'Ouest jusqu'au niveau du commissariat du 1^{er} arrondissement.

En effet lorsqu'en 1880 Gallieni choisit un site pour y installer la future capitale du haut Sénégal, un village se trouvait à l'endroit précité. Il était occupé par les hommes du roi du Khasso.

3.1.2. Période Coloniale

En 1884, le premier emplacement du village du Khasso fut occupé par l'armée française. Le village fut transféré à l'emplacement actuel des écoles du Khasso.

En 1886, le village de Khasso est de nouveau déplacé sur le terrain situé à l'Est du stade Bassi COULIBALY. Deux fois de suite en espace de six (06) ans, l premier noyau de peuplement africain cède l'espace aux bâtiments militaires et administratifs.

Avant la construction de la digue qui le protège, le Khasso a été inondé à plusieurs reprises par les crues exceptionnelles du fleuve Sénégal (1890 et 1906).

Une fois le site choisi, l'armée française ne tarde plus à s'installer. Une ville coloniale se construit rapidement sous l'égide de l'armée, elle s'agrandit avec l'arrivée de nouveaux habitants blancs et noirs. Au fur et à mesure que s'accroît la population, que l'espace urbain s'organise, diverses fonctions apparaissent qui feront du poste militaire des débuts d'une agglomération importante.

Jusqu'en 1923, la voie fluviale était l'unique voie d'accès à la ville. A partir de 1923 le fleuve est supplanté par la voie ferrée reliant directement Kayes à Dakar en toute saison.

De 1880 à 1923, on assista à la construction et au développement de Kayes. Tout d'abord une ville européenne est créée et accueille l'administration coloniale, les missionnaires chrétiens et les commerçants français. Une infrastructure de communication est mise en place sous l'égide de l'administration, en même temps les quartiers de premières générations (Khasso, Liberté, Légal – Ségou, Plateau et Kayes N'di) se construisent à proximité de la ville européenne. La population s'accroît avec l'application et le renforcement des fonctions administratives, commerciales et religieuses.

La ville européenne prend naissance sur la levée alluviale, ensuite s'étale au Sud – Ouest de celle-ci avec les concessions commerciales et la place du marché. Ce n'est qu'après 1890 que des constructions européennes feront leur apparition sur le plateau.

Les premiers aménagements et constructions entrepris à Kayes : boulangerie, magasins, écuries, casernes, infirmerie, bureau du commandant, Direction artillerie, Trésor, Postes et Télégraphes, bâtiments de services administratifs se développent sur l'ados. Ils formèrent peu à peu deux (02) alignements presque parallèles au fleuve, séparé par une rue bordée de fromagers et de flamboyants.

Au ras de l'alignement Nord fut établi un branchement de voie ferrée de la gare de Kayes (actuel OPAM). Les ateliers du chemin de fer et l'ancienne gare ont été construits sur l'ados au Sud de la rue, en arrière des bâtiments militaires, séparés d'eux par une large place servant de marché. Sur la pente douce furent construits des bâtiments par des commerçants, les âniers, les Tirailleurs, les Muletiers, les Ouvriers etc..

Dans la suite plus loin, vers le Sud – Ouest fut aménagé un square.

Avant 1895, il n'y avait sur le plateau que :

- deux (02) pavillons sur l'hôpital militaire, construits de 1890 à 1891 ;
- deux (02) casernes de l'artillerie ;
- un château d'eau construit en 1892 avec des conduites en fonte.

Pendant que la ville européenne se développe, des habitats typiquement africains prennent forme. Le poste français attire des habitants venant de tous les horizons. Chaque quartier correspond à une vague de peuplement et dès le départ acquiert son originalité. Telle fut à peu près l'évolution de la ville de Kayes les premières années de la pénétration française.

On assista ainsi à l'extension du quartier Khasso et à la création des quartiers Liberté, Légal – Ségou, Plateau et Kayes N'di.

Le quartier Liberté est le premier quartier apparu sur le site après la création du poste français.

A la prise de Ségou une partie de la troupe El Hadj Oumar fut déportée à Kayes pour fonder en 1890 le quartier Légal – Ségou (quartier des Ségoviens en peul).

Le site du quartier plateau qui domine la plaine de Kayes est resté longtemps vierge de toutes constructions jusqu'en 1890 date de la construction de l'hôpital militaire. Après l'armée française et l'administration, ce sont les missionnaires chrétiens qui s'installent en 1893 et en 1905. Il faut attendre 1906, pour voir les premières constructions apparaître dans cette partie de la ville.

Le quartier Kayes N'di ("Petit Kayes" en Khassonké) est le seul quartier apparu sur la rive droite. Il est difficile de fixer la date exacte de la création de ce quartier faute de documents écrits.

Le quartier Quinzambougou est le dernier né des quartiers avant 1960.

La voirie et les réseaux divers ont toujours été aménagés pendant cette période.

3.1.3. Période post coloniale

- de 1960 à 1983: entre 1960 et 1983, l'urbanisation a été timide. Il n'y eut que les lotissements de la partie Ouest de Légal – Ségou (Lafiabougou) en 1972 et en 1983 le lotissement de la partie Ouest de Kayes N'di sur la rive droite.

En plus de ces deux (02) lotissements, il y a eu aussi des attributions de parcelles dans le tissu urbanisé (le secteur du lycée, la zone de la SEMA et le TF de Kalifa KANE au Khasso). Cette période a été caractérisée surtout par l'intensification du reboisement, la création de ceintures vertes et d'espaces boisés.

- de 1983 à 1996 : en plus de quelques petits morcellements et d'occupation de parcelles dans le tissu ancien, il y a eu les lotissements de Lafiabougou - extension I et II. Les attributions de parcelles ont été faites et leur mise en valeur a commencé.
- de 1997 à 2005: pendant cette période on assista :
 - à l'extension du quartier de Kayes N'di au Nord ;
 - au lotissement du site de recasement de Kamankolé à l'Ouest ;
 - la construction du nouvel aéroport près du village de Dag – Dag ;
 - au recasement du site de l'ancien aéroport au Sud ;
 - au morcellement d'un site le long de la route de Kéniéba ;
 - à la construction de logements dans les villages CAN au Nord et au Sud de la ville ;
 - au démarrage des travaux de construction des logements sociaux et des logements de la société immobilière IMMO-Sahel ;
 - au lotissement du site situé de part et d'autre de la route de Bamako à Kayes N'di.

A la faveur de leur proximité avec la ville, les villages de Kamankolé, Danfagabougou, Diakalel et Soutoucoulé se sont agrandis.

Contrairement à la période coloniale, les extensions opérées de 1960 à 2005 n'ont reçu aucune réalisation de voirie et de réseaux divers. Les seules réalisations l'ont été à la faveur de la CAN 2002.

3.2. Occupation du site

3.2.1. Zones d'habitat

- **Bilan des réalisations** : les prévisions concernaient l'élaboration des Plans d'Urbanisme Sectoriel et l'aménagement des zones d'habitat.
 - **Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriel** : sur prévision de cinq (05) études de plans d'Urbanisme Sectoriel, aucune n'a été élaborée.
 - **Aménagement de zones d'habitat** : les propositions d'aménagement de zones d'habitat concernaient :

- ❖ l'aménagement d'une zone d'urgence de 103 ha au Sud de l'ancien aéroport (Bencounda) : l'espace a été morcelé ;
- ❖ le réaménagement du centre administratif et commercial : ce réaménagement n'a pas eu lieu ;
- ❖ la réhabilitation des anciens quartiers Légal – Ségou, Liberté et Plateau : elle n'a pas eu lieu ;
- ❖ la réhabilitation des villages de Kamankolé, Soutoucoulé et Diakalel : elle n'a pas eu lieu ;
- ❖ l'aménagement d'une zone de recasement d'environ 79ha à l'Est du village de Soutoucoulé pour les éventuels déguerpis : la réhabilitation n'a pas eu lieu. Le site a été consommé en partie par l'extension du village ;
- ❖ l'aménagement de 09ha pour les déguerpis de Diakalel : la réhabilitation n'a pas eu lieu et le village s'est étendu sur l'espace prévu ;
- ❖ l'aménagement en parcelles assainies de 68 ha à Kayes N'di : près de 195ha ont été morcelés et attribués ;
- ❖ l'aménagement en parcelles assainies de 182 ha au Sud de Farada : l'espace est encore disponible. Situé au Sud de la ville et derrière le marigot il est inondable et difficile d'accès ;
- ❖ l'aménagement de 25 ha à l'Est de Kayes N'di pour l'habitat programmé : le site commence à être occupé suite à un lotissement de la commune rurale de Khououloun et par les attributions coutumières ;
- ❖ l'aménagement de 34,69 ha au Nord de Petro – Stock pour l'habitat programmé : l'espace a été prévu pour le recasement des déguerpis de Kamankolé et pour l'habitat programmé.

Aucune de ces opérations n'a eu lieu et près de 75 ha ont été morcelés et attribués.

- ❖ l'aménagement de 45ha sur la route de Kéniéba: l'espace concerné constitue le site de l'ancien aéroport. A la faveur de la CAN 2002 près de cinq (05) hectares ont été aménagés pour la réalisation de 56 logements. Une réserve de 5 hectares a été faite pour la SEMA et près de 70,5 ha ont été morcelés et attribués.

Ceci représente une surface d'environ **455ha** sur une prévision de près de **550ha** toutes opérations d'habitat confondues.

En dehors des zones prévues pour l'extension de l'habitat, près de 108 ha ont été morcelés. Ce sont :

- ❖ le site communément appelé site de la radio rurale : près de 40ha ;
- ❖ l'Ouest de Péto – Stock : 4,5 ha ;
- ❖ une partie de l'espace boisé située au Sud et à l'Est de l'hôtel du rail : 10,5ha ;
- ❖ l'espace situé en face de l'hôpital régional : 2 ha ;
- ❖ le site attribué à la société immobilière IMMO – SAHEL au Nord de la ville : 10ha ;
- ❖ le site des logements sociaux au Nord de la ville : 40ha ;
- ❖ le site situé au bord du fleuve à Kayes N'di : près d'un (01) ha.

En conclusion pour une prévision d'environ **550ha**, toutes opérations d'habitat confondues (opération d'urgence, recasement, parcelles assainies, habitat programmé) sur une période de 20 ans (1997 - 2016), près de **563 ha** ont été morcelés et attribués en moins de 10 ans.

Par ailleurs un lotissement a été fait par la commune rurale de Khouloum au Nord de la ville. Aucun plan d'aménagement n'a pu être obtenu sur ce sujet. Il en est de même pour les attributions coutumières, le long de la route de Bamako. Les villages prévus pour être réhabilités ne l'ont pas été.

Les sites prévus pour les opérations immobilières ont été consommés. Ce qui explique, sans doute, la réalisation de ces opérations sur d'autres espaces.

Dans l'ensemble aucun site n'a été viabilisé conformément aux dispositions en vigueur.

La surface moyenne des parcelles attribuées est de 300m² comme prévus par le SDAU.

Le dépassement de surfaces prévues pour l'habitat s'explique en partie par la vente abusive des parcelles par la Mairie pour faire face aux charges financières de la CAN 2002 qui lui incombaient et la gestion désordonnée des terres.

L'état d'exécution des prévisions du schéma en matière d'habitat est donné dans le tableau N°02 ci-après:

Tableau n°02 : Etat d'exécution en matière d'habitat

N°	Désignation	Qté	Niveau d'exécution	Observation
I	Prévision			
1.1.	Elaboration de plan d'urbanisme sectoriel	05	Néant	-
1.2.	Zone d'habitat	-	-	-
1.2.1.	Zone d'urgence (Bencounda)	103ha	103ha	Espace morcelé pas de viabilisation
1.2.2.	Réhabilitation des quartiers Légal - Ségou, Liberté Plateau	-	Néant	-
1.2.3.	Réhabilitation des villages de Soutoucoulé, Kamankolé et Diakalel	03	Néant	A partir de 1998 ces villages ne font plus partie de la commune de Kayes
1.2.4.	Zone de recasement à l'Est de Soutoutoulé	79ha	Néant	L'espace est occupé par l'extension du village
1.2.5.	Zone de recasement à Diakalel	09ha	Néant	L'espace est occupé par l'extension du village
1.2.6.	Zone de recasement pour Kamankolé	34,69ha	75ha	Pas de réhabilitation et espace morcelé
1.2.7.	Zone pour parcelles assainies	250ha	265,5ha	Espace morcelé pas d'aménagement
1.2.8.	Site pour l'habitat programmé	70ha	10ha	- 5ha construits (56 logements CAN) - 5 ha réservé à la SEMA
II	Hors prévisions	-	-	-
2.1.	Production de parcelles d'habitation	-	57ha	- site radio rurale ; - espace boisé ou prévu pour être boisé - face hôpital régional
2.2.	Site pour logements programmés	-	51ha	- IMMO -SAHEL - Logements sociaux ; - Logements CAN à Kayes N°di.

Source: la Mairie de Kayes et la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Kayes

- **Situation actuelle** : les zones d'habitat de la ville de Kayes sont constituées par des quartiers lotis, des villages et des occupations spontanées.

- **les quartiers lotis** : il couvre la majeure partie de la ville. Ces quartiers sont situés de part et d'autre du fleuve Sénégal et comprennent :

- **sur la rive droite**: Kayes N'di ;
- **sur la rive gauche**: Liberté, Légal – Ségou, Lafiabougou Plateau et Khasso.

Les quartiers lotis sont composés d'habitat ancien, d'habitat colonial et d'habitat moderne. Ils présentent une maille régulière avec des rues droites et larges et des équipements de proximité.

Seules les parties du centre commercial et du centre administratif créées pendant la période coloniale, ont fait l'objet de viabilisation.

Les extensions effectuées par la suite n'ont fait l'objet d'aucun aménagement. Ces dernières années les opérations effectuées se situent au Nord de Kayes N'di, au Sud de Lafiabougou et sur le site de l'ancien aéroport où se trouve le village CAN. Les seuls logements construits dans le domaine de l'habitat programmé l'ont été à l'occasion de la CAN 2002. Les bâtiments sont souvent en étage et construits en matériaux durables.

Présentement une opération de construction de 76 logements sociaux est en cours. La Société IMMO-Sahel a également entrepris une construction de 97 logements au Nord.

- **les villages** : au nombre de trois (03) et situés de part et d'autre du fleuve Sénégal, ils ne font plus partie de la commune de Kayes avec le nouveau découpage.

- **Rive gauche** : village de Kamankolé situé à l'extrême Ouest de la ville se trouve entre la route qui va vers Dakar au Nord et le marigot au Sud et à l'Est ;
- **Rive droite** : il existe deux (02) villages qui sont celui de Soutoucoulé situé au Sud-Est de Kayes N'di et se prolonge vers le côté Nord en passant par l'espace vert jusqu'au bord de la mare Yakéra.

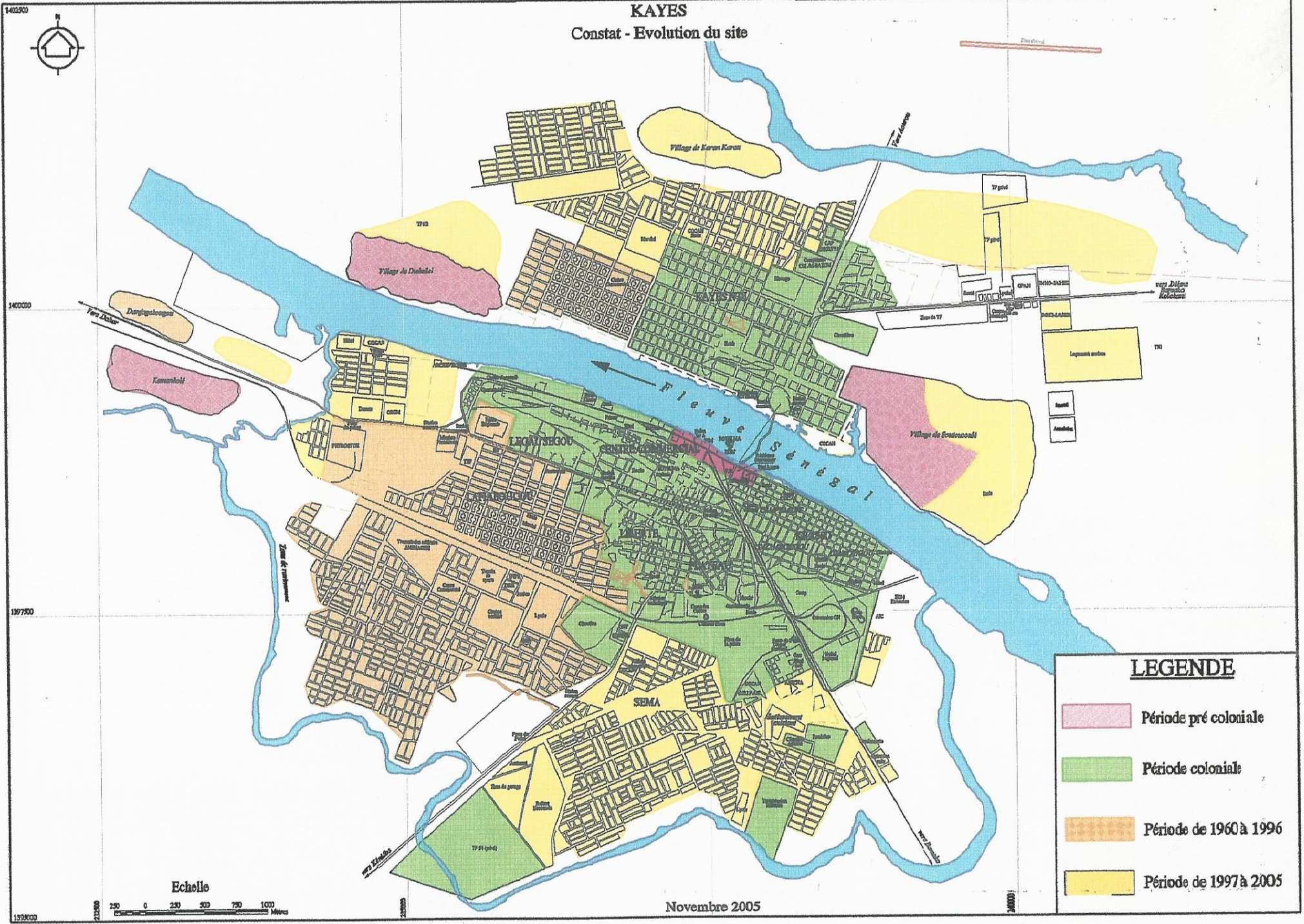
Quant au village Diakalel, il est situé à l'ouest du quartier Kayes N'di entre un espace vert au Nord et le fleuve Sénégal au Sud.

Les constructions sont en banco et les concessions ne sont pas clôturées.

- **les occupations spontanées** : elles se situent au Nord-Ouest (Karan Karan) et au Nord – Est de Kayes N'di sur la route de Bamako.

Les logements construits à Karan Karan sont en banco et les concessions ne comportent pas de clôture. Quant aux occupations sur la route de Bamako, elles sont au stade embryonnaire de mise en valeur.

KAYES
Constat - Evolution du site

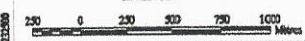


LEGENDE

- Période pré coloniale
- Période coloniale
- Période de 1960 à 1996
- Période de 1997 à 2005

Novembre 2005

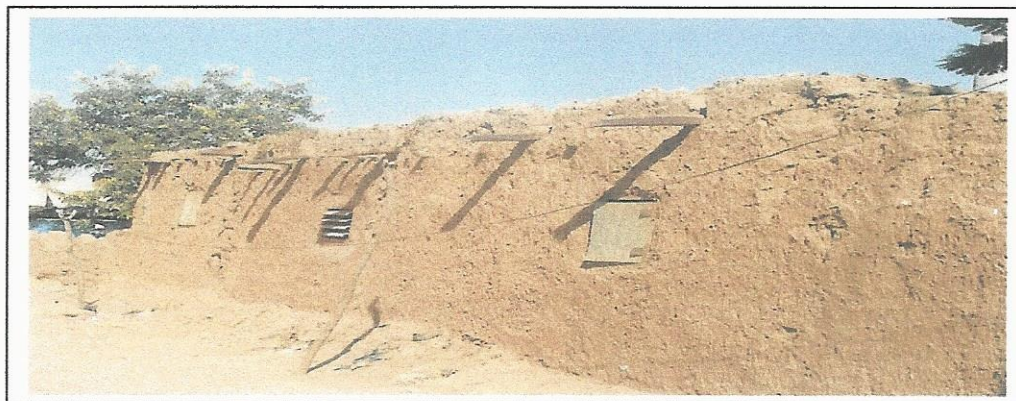
Echelle



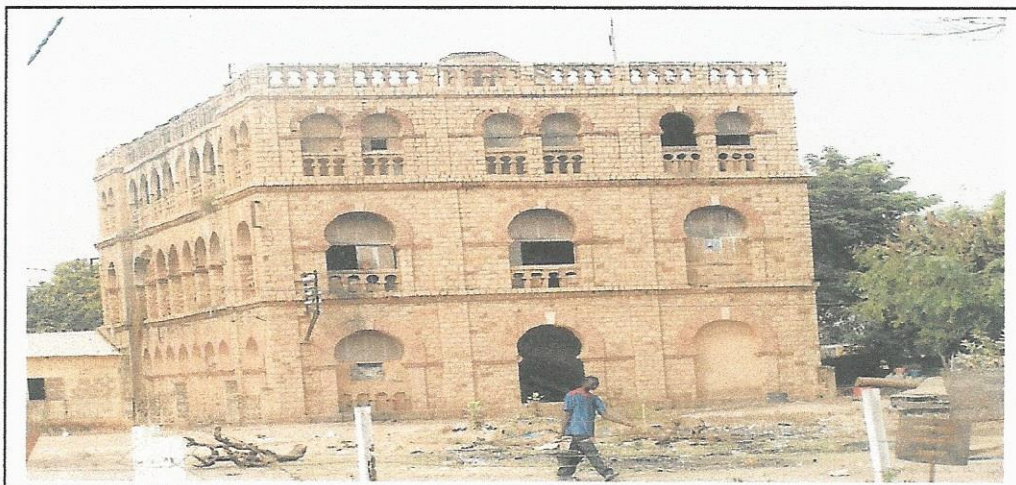
3.2.2. Zones d'activités

- **Bilan des réalisations :** l'exécution des prévisions du schéma par zones d'activités se présente comme suit :
 - création d'une zone de bureaux d'une superficie de 43,5ha à Kayes N'di : elle n'a pas été créée;
 - création de zones industrielles d'une superficie de 150ha à Kamankolé et à Diakalel : les zones concernées ont été délimitées et bornées aucun autre aménagement n'a été réalisé;
 - création d'une zone universitaire : la zone a été bornée ;
 - création d'une zone de plaisance au bord du fleuve : aucune réalisation n'a été faite;
 - création de zones verte : aucune réalisation n'a été faite.
- **Situation actuelle :** les zones d'activités sont constituées essentiellement par le centre commercial et le centre administratif.
 - **Centre commercial :** il est situé le long du fleuve au Nord de la rive gauche et est séparé du premier centre administratif par la route qui va vers Bamako (Avenue Rouger). Il est limité :
 - au Nord par le fleuve ;
 - au Sud par le boulevard de l'indépendance ;
 - à l'Est par l'avenue Rouger ;
 - à l'Ouest par le verger situé à Légal -Ségou.
 - **Centre administratif :** avec l'essor de l'urbanisation de la ville de Kayes, le centre administratif se trouve de part et d'autre du fleuve. Mais la rive gauche regroupe la majorité des services.
 - **Domaine militaire:** il est situé à l'Est de la rive gauche.
 - **Domaine des hydrocarbures:** il est situé au Nord - Ouest et entouré en partie par des espaces verts et une partie de la zone de cultures.
 - **Zones de cultures :** elles sont localisées sur la rive gauche sous forme de ceinture ou rocade le long des marigots de Papparah et de Kamankolé. Leur étendue commence à être rétrécie par l'extension de l'habitat.
 - **Espaces boisés :** ils sont localisés de part et d'autre du fleuve Sénégal. Tout comme les zones de cultures, les espaces boisés commencent à être empiétés par les habitations.
 - **Vergers :** au nombre de deux (02) les vergers sont situés sur la rive gauche, l'un le long du fleuve vers la sortie Ouest de la ville non loin de Danfagabougou et l'autre localisé dans le quartier Légal - Ségou non loin du centre commercial.

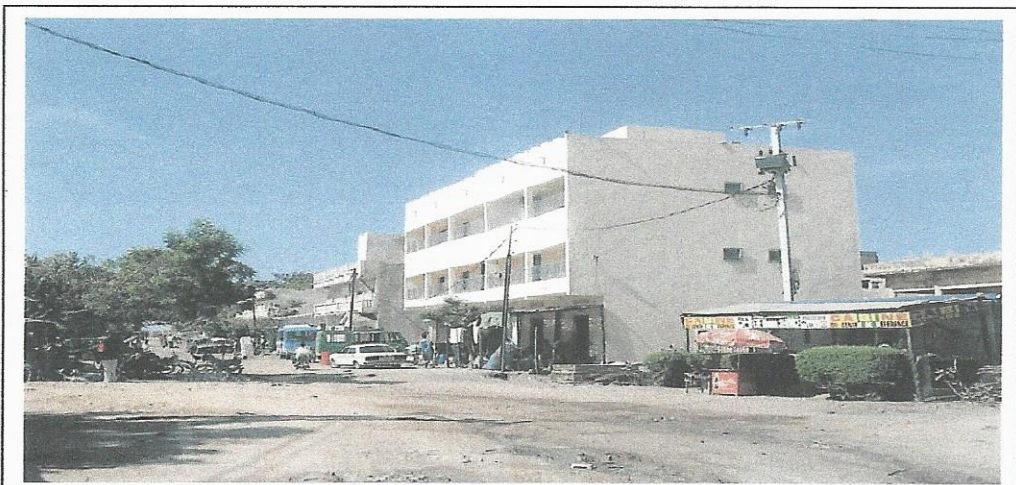
HABITAT



Traditionnel



Colonial



Moderne

3.3. Analyse du site

3.3.1. Aspects physiques

- **Relief** : la ville de Kayes est située à 14°26' de latitude Nord et 11°27' longitude Ouest.

Le relief est caractérisé par des plaines, des collines, des grandes dépressions et d'éboulements surtout vers les flancs du plateau mandingue. En effet les berges des cours d'eau connaissent des effondrements très importants, qui atteignent 15 à 20m de profondeur en certains endroits.

Au sud du bas – fond se trouvent des plaines et les dernières collines du mont mandingue. La plaine se situe à 45m d'altitude' au dessus du bas fond. Les abords du plateau occupés par le camp militaire et l'hôpital ne sont pas protégés contre l'érosion.

Les nombreux ruisseaux qui coulent du plateau pendant l'hivernage, ont entaillé l'escarpement.

Une large dépression faite suite à la levée alluviale soulignant le cours du fleuve Sénégal sur la rive gauche.

La côte la plus basse de dépression est de 28m à l'Ouest du confluent Paparah avec le fleuve. Sur la rive gauche, il existe un ravin dans le quartier Liberté.

De l'autre côté du fleuve sur la rive droite, on retrouve presque que les mêmes éléments de configuration du terrain que sont les marigots, les ravinements et les hautes berges en voie de dégradation.

- **Climat** : la ville de Kayes se trouve dans la zone soudano – sahélienne. Le climat est caractérisé par deux (02) saisons. Une saison sèche qui dure d'octobre à Mai et une saison pluvieuse qui dure de juin à septembre.

La température moyenne annuelle est de 40°C. Les écarts annuels de température sont très importants et peuvent atteindre 23°C. La température varie de 24 à 47°C (source Météo - année 1991).

Les données relatives à la pluviométrie des cinq (05) dernières années sont indiquées dans le tableau n°03 ci-après :

Tableau n°03 : Pluviométrie des cinq (05) dernières années (2001 – 2005)

N°	Années	2001	2002	2003	2004	2005
	Pluviométrie					
1	Quantité de pluie (mm)	522	393,4	800,7	647	959,9
2	Nombre de jours	46	47	67	50	51

Source : Météo - Kayes

La pluviométrie la moins élevée qui est de 393,4mm a été observé en 2002. La plus élevée a été observée en 2005.

En fonction de la répartition des saisons le vent peut être classé en deux (02) types :

- **la mousson** : un vent chaud et humide qui souffle pendant la saison pluvieuse de juin à septembre en direction du Sud –Ouest au Nord-Est ;

- **Pharmattan** : un vent chaud et sec qui souffle pendant la saison sèche d'octobre à mai en direction du Nord-Est au Sud -Ouest.

La vitesse de passage du grain orageux (vent très fort et fréquent avant une tornade et qui ne dure pas), peut atteindre 32 m/seconde (vitesse maximale instantanée). Il souffle d'Est en Ouest.

- **Hydrographie** : le réseau est composé du fleuve Sénégal et deux (02) cours d'eaux temporaires (le Paparah et le Kamankolé). La navigabilité du fleuve a été un critère décisif pour l'évolution de la localité en une ville. Pendant la période des basses eaux, son lit mineur est encombré de bancs de sable et de roches.

Le Paparah au Sud-Est de la rive gauche et le Kamankolé à l'Ouest de la même rive sont des cours d'eau intermittents qui ceinturent la ville au Sud. Ils sont liés par un bas-fond qui sert de lieu de culture.

En plus de ce système hydrographique, il existe sur la rive droite le ravin qui divise le village Soutoucoulé en deux (02) et la mare de Yakéré situé au Nord de la ville.

- **Sols - Végétation** : le sol contient une forte proportion de sable qui le rend friable et meuble. L'infiltration est très rapide. La couche la plus résistante (carapace latéritique) se situe entre 8m et 20m de profondeur.

Sur la rive droite du fleuve Sénégal, le sol est argileux - sablonneux.

Quant à la végétation à l'intérieur de la ville, elle est surtout dominée par les manguiers, les neems et les melinas.

Les espèces végétales rencontrées dans la zone sont indiquées dans le tableau n°04 ci-après :

Tableau n°04 : Espèces végétales

N°	Nom vernaculaire	Nom scientifique	utilisation
1	Niama	Piliostigma reticulatum	Pharmacopée, artisanat
2	Zèguènè	Balanite aegyptiaca	Aliment, pharmacopée
3	N'tomono	Ziziphus mauritiana	Aliment, pharmacopée
4	N'tomi	Tamarinus indica	Aliment, pharmacopée
5	Zadiè	Acacia seyal	Bois de chauffe, fourrage
6	Dagadé	Acacia Sénégal	Bois de chauffe, fourrage
7	Zira	Adansonia digitata	Alimentation
8	Toro	Ficus sp	Fourrage
9	Finzan	Blizzia sapida	Alimentation, ombrage
10	Kunan	Sclerocarya birrea	Bois de chauffe, alimentation
11	Tiagara	Combretum sp	Bois de chauffe, pharmacopée
12	Dougoura	Cordyla pinnata	Bois de sciage
13	N'galama	Anogeissus leocarpus	Bois de chauffe, bois de sciage
14	Sébé	Borassus aethiopicum	Bois de service, alimentation
15	Guélé	Pterocarpus errinaceus	Fourrage, bois de sciage

Source : Direction Régionale de la Conservation de la Nature (D.R.C.N.) - Kayes.

3.3.2. Contraintes

- **Contraintes physiques** : il n'y a pas de contraintes physiques majeures. Cependant on peut signaler la présence de certains éléments constitutifs du réseau hydrographique (le fleuve et les marigots) et du relief (les talwegs), les ravinements du terrain et les dégradations des berges des cours d'eaux.
- **Contraintes juridiques** : les titres fonciers sont localisés surtout dans le tissu urbain.

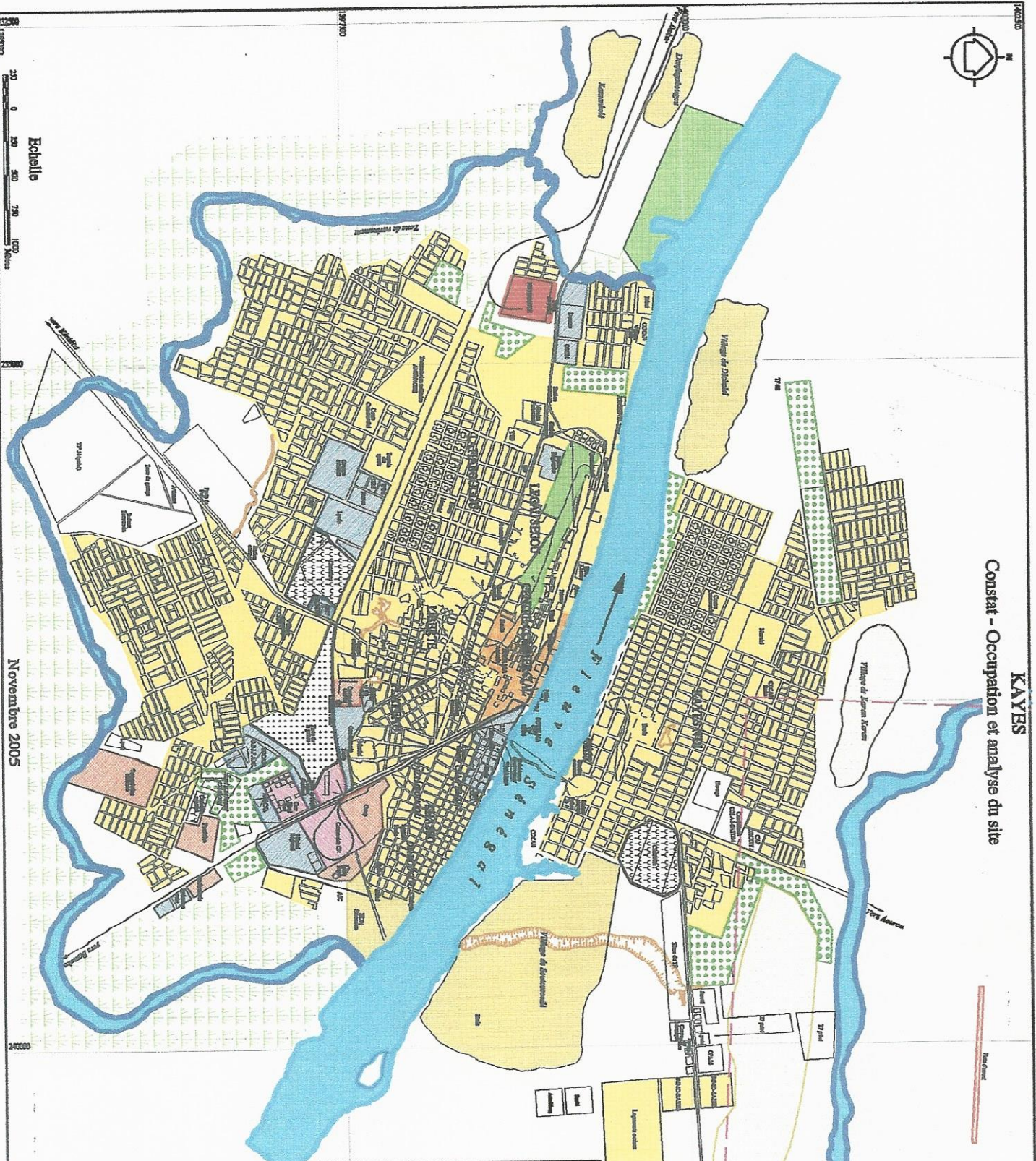
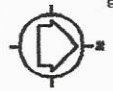
En plus de ces titres fonciers, il existe au Nord le titre foncier du domaine aéroportuaire et à l'Est, la forêt classée de Paparrah d'une superficie de 627ha qui fait présentement l'objet d'occupation. Par ailleurs des titres fonciers à usage commercial et non mis en valeur existent au Nord et le titre de la Diocèse, communément appelé « **titre Père Fara** » existe au Sud de la ville.

3.3.3. Problématique foncière

Les attributions des parcelles sont faites par la mairie de Kayes, les mairies des communes rurales, le service des domaines et les chefs de village. Aucune coordination n'existe en la matière. Ce qui n'est pas de nature à faciliter la gestion de la terre.

KAYES

Constat - Occupation et analyse du site



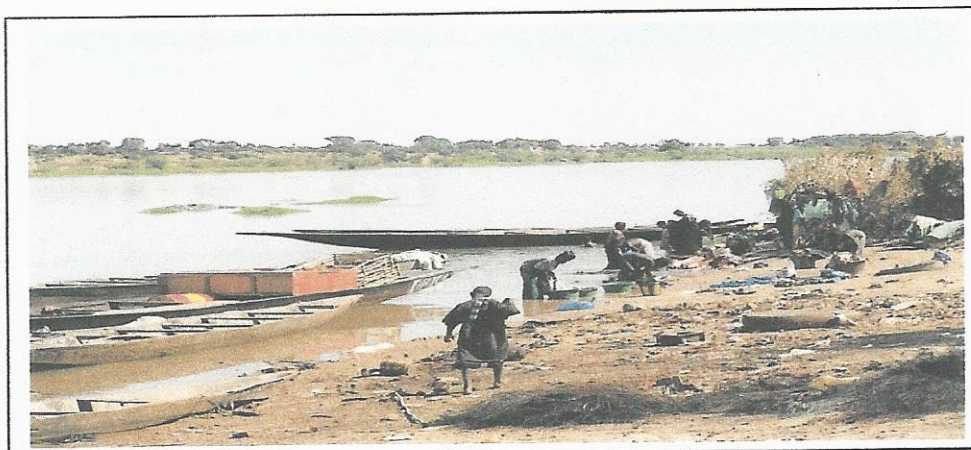
LEGENDE

	Tissu tramé
	Village
	Occupation spontanée
	Centre administratif
	Centre commercial
	Domaine des hydrocarbures
	Domaine des chemins de fer
	Domaine militaire
	Vergers
	Espace boisé
	Zone de culture
	Place de la prière
	Cimetière
	Talweg
	Martigot
	Fleuve
	Limites du domaine de sécurité de l'aéroport

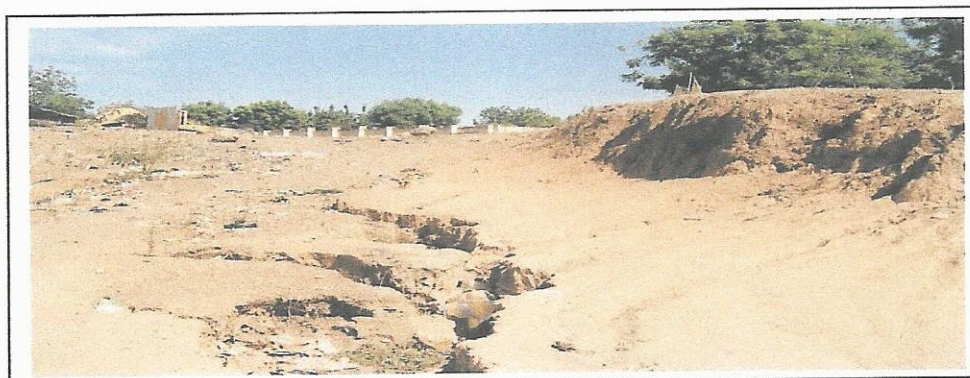
Echelle
0 250 500 750 1000 Mètres

Novembre 2005

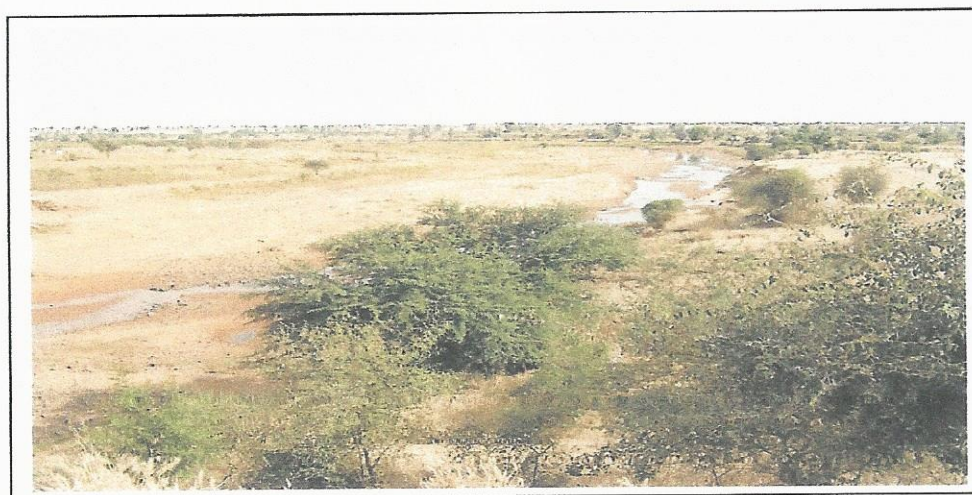
CONTRAINTES DU SITE



Fleuve Sénégal



Sol érodé



Marigot Papparh

IV. DEMOGRAPHIE

4.1. Composition de la population

La population de la ville de Kayes est composée essentiellement de Khassonkés, de Sarakolés, de Bambara, de Peuls, de Malinkés et de Maures.

Les langues les plus parlées sont le bambara et le Khassonké. La religion la plus pratiquée est l'islam.

4.2. Structure de la population

L a répartition de la population par groupe d'âge et par sexe est indiquée dans le tableau n°05 ci-après:

Tableau n°05 : Répartition de la population par groupe d'âge et par sexe

N°	Groupe d'âge	Effectif		
		Masculin	Féminin	Total
1	0 – 4 ans	4.832	4.595	9.427
2	5 – 9 ans	4.876	4.735	9.611
3	10 – 14 ans	4.237	4.386	8.623
4	15 – 19 ans	3.923	3.976	7.899
5	20 – 24 ans	3.412	3.243	6.655
6	25 – 29 ans	2.687	2.716	5.403
7	30 – 34 ans	2.413	2.165	4.578
8	35 – 39 ans	1.967	1.601	3.568
9	40 – 44 ans	1.627	1.178	2.805
10	45 – 49 ans	1.062	861	1.923
11	50 – 54 ans	786	837	1.623
12	55 – 59 ans	592	639	1.231
13	60 – 64 ans	518	692	1.210
14	65 – 69 ans	350	468	818
15	70 – 74 ans	264	345	607
16	75 – 79 ans	157	253	410
17	80 et +	535	498	1.033
18	Total	34.236	33.188	67.424

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (Recensement Général des Populations et de l'Habitat (R.G.P.H.) de l'année 1998.

Pyramide des âges de la ville de Kayes

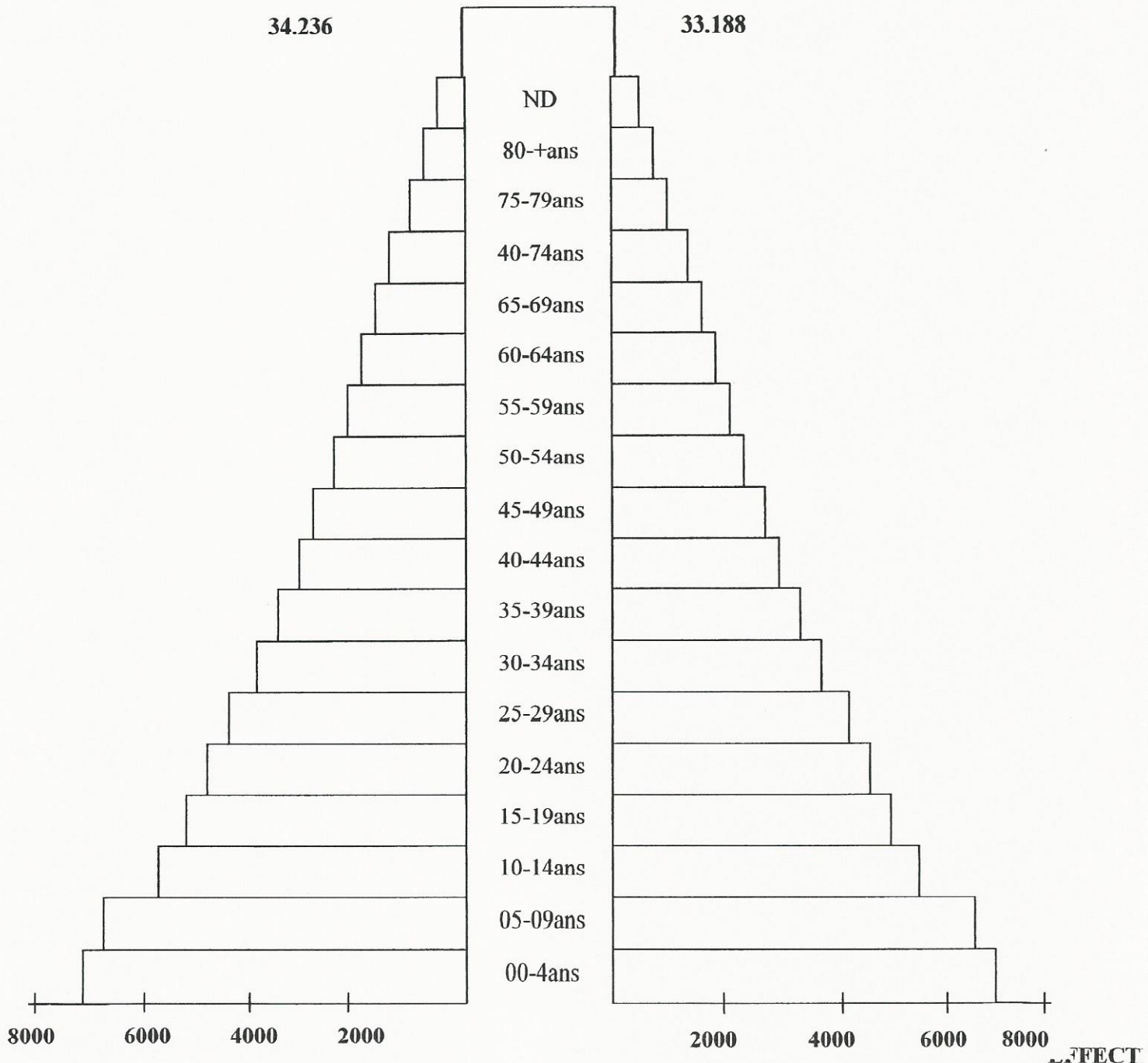
(Recensement Général Avril 1998)

HOMMES

FEMMES

34.236

33.188



Il ressort du tableau n°05 et de la pyramide des âges que :

- la population masculine est de 34.236 personnes soit 50,8% contre 33.188 personnes pour la population féminine, soit 49,2%. Ceci s'explique par le départ de plus en plus des femmes célibataires et des familles polygames vers d'autres localités.
- La population jeune de 0 à 19 ans est de 35.560 personnes soit 52,74% de la population totale. Ce qui dénote la jeunesse de la population ;
- La population des personnes âgées (plus de 80 ans) représente 1.033 personnes soit 1,5% de la population totale.

Les données socio - démographiques de la ville de Kayes sont indiquées dans le tableau n°06 ci-après:

Tableau n°06 : Population, ménages et concessions

N°	Année	Population	Ménages	Concessions	Personnes par ménage	Personnes par concession	Ménages par concession
1	1976	49.431	8.349	3.598	5,9	13,7	2,3
2	1987	51.013	8.141	4.742	6,3	10,8	1,7
3	1998	67.424	10.099	5.427	6,7	12,4	1,9

Source : Recensements 1976, 1987 et 1998

Le nombre de personnes par ménage est passé de 5,9 en 1976 à 6,7 en 1998.

Le nombre de personnes par concession qui était de 13,7 a diminué pour atteindre 12,4 en 1998.

Ceci s'explique par la croissance spatiale rapide de la ville, la construction de plus en plus de maisons par les expatriés et la tendance des jeunes couples à construire leurs propres maisons.

4.3. Mouvements migratoires

A l'image du cercle de Kayes, les mouvements migratoires sont développés dans la ville de Kayes. Les populations se déplacent en quête de fortune. L'émigration se fait en grande partie en direction de Bamako, de la république du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée de certains pays d'Afrique centrale, de la France et des Etats Unis.

Les immigrations proviennent surtout des cercles de Kolokani, de Barouéli, de certaines régions du Nord - Mali, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Guinée Konakry.

4.4. Evolution, Taux d'Accroissement et Projection de la population

Selon les résultats définitifs des trois (03) recensements généraux de la population et de l'habitat, la population de la ville de Kayes a été estimée:

- en 1976, à 49.431 habitants ;
- en 1987, à 51.013 habitants ;
- en 1998, à 67.24 habitants.

Les taux moyen d'accroissement observé entre 1976 et 1987 est de 0,30% et celui entre 1987 et 1998 de 2,5%.

La hausse du taux moyens d'accroissement en 1998, s'explique par une forte immigration, la baisse de la mortalité avec les programmes de campagne de vaccination et le développement des activités économiques occasionné par l'exploitation des mines d'or de Sadiola et de Yatela.

Le trafic national et international a beaucoup augmenté avec l'aménagement de la route de Bamako – Dakar. Ce trafic va s'intensifier à la fin des travaux de bitumage du tronçon de la route Djidièni – Diéma.

Mais il ne faut pas s'attendre à un accroissement exponentiel, car on assista entre temps à la fin des travaux d'aménagement de la route Bamako – Konakry qui supportera une partie du trafic.

Selon les perspectives de population à partir du R.G.P.H. de 1998, au taux moyen d'accroissement de 2,5% de la population de la ville de Kayes est estimée à :

- 80.146 habitants en 2005 ;
- 102.595 habitants en 2015;
- 131.214 habitants en 2025.

Ce qui donne une population supplémentaire de 51.068 habitants à loger dans les vingt (20) ans à venir.

V. ECONOMIE

L'économie de la ville de Kayes et environs est basée sur les trois (03) secteurs d'activités qui sont: le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

5.1. Secteur primaire

5.1.1. Agriculture

Elle occupe une frange importante de la population, du périmètre d'urbanisation. Trois (03) types de cultures sont rencontrées dans la zone : les cultures pluviales sur terre exondée, les cultures de décrûe dans les mares et les vallées des cours d'eaux temporaires et du fleuve Sénégal ainsi que les cultures de contre saison dans les périmètres irrigués.

- **les cultures pluviales sur terre exondée** : ces cultures se rencontrent dans toute la commune urbaine et ses environs. Les principales spéculations sont : le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide et le niébé. Ces différents produits sont destinés à l'autoconsommation.
- **les cultures de décrue** : elles sont pratiquées le long des mares et le long des cours d'eau. Les principales spéculations sont : le maïs, le sorgho, le niébé.
- **les cultures de contre saison** : elles sont essentiellement localisés le long du fleuve Sénégal et ses affluents. L'exploitation est faite par des producteurs organisés en coopérative et Association qui disposent de parcelles en usufruit. En plus des propriétaires de parcelles organisés en associations et en coopératives, il existe des propriétaires privés et des exploitants indépendants de parcelles. Les principales spéculations sont : l'oignon, la tomate, le gombo, le piment et de façon marginale l'arachide et le maïs.

Les informations sur les campagnes agricoles des cinq (05) dernières années sont indiquées dans le tableau n°07 ci-après:

Tableau n°07 : Surfaces cultivées et production des cinq (05) dernières années.

N°	Spéculation	Superficie (ha)					Production (t)					Rendement kg/ha				
		2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
1	Mil	2.500	4.520	5.500	5.200	3.500	1.621	2.631	1.621	2.618	2.618	648	582	295	503	748
2	Sorgho	20.000	21.200	29.000	36.250	34.000	22.660	22.000	22.600	21.900	28.900	1.133	1.038	779	604	850
3	Riz	2.701	8.791	8.701	43.708	53.701	39.899	40.899	41.899	49.388	49.388	14.771	4.652	4.815	1.129	920
4	Fonio	20	25	30	35	37	08	10	09	13	15	400	400	300	372	405
5	Niébé	1.300	2.360	3.300	4.560	3.500	1.005	1.025	1.075	1.079	1.075	773	434	326	237	307

Source: Direction Régionale de l'Agriculture (D.R.A.) – Kayes

Les atouts de l'agriculture sont :

- l'existence de nombreux périmètre irrigué ;
- la variété des cultures ;
- l'existence de plaines et bas-fonds aménageables.

Les faiblesses sont :

- la forte dépendance aux aléas climatiques ;
- l'insuffisance de semences sélectionnées et adaptées ;
- la dégradation continue des sols par les animaux transhumants et l'érosion.

5.1.2. Elevage

Jadis florissant, l'élevage subit les effets néfastes d'une sécheresse persistante. Il occupe une place importante dans l'économie.

Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, d'asins et de camelins. On y pratique également l'élevage de la volaille. La situation du cheptel est donnée dans tableau n°08 ci – après:

Tableau n°08 : Situation du cheptel 2004/2005

N°	Désignation	Nombre
1	Bovins	256.000
2	Ovins	124.000
3	Caprins	211.000
4	Equins	5.000
5	Asins	1.200
6	Camelins	100
7	Volaille	400.000

Source: Direction Régionale de l'Agriculture (D.R.A.) – Kayes

Les données sur les abattages contrôlés des cinq (05) dernières années sont indiqués dans le tableau n°09 ci – après :

Tableau n°09 : Abattages contrôlés des cinq (05) dernières années

N°	Année	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins	
		Nombre	Poids (T)	Nombre	Poids (T)	Nombre	Poids (T)	Nombre	Poids (T)
1	2000	9.444	1.519,634	6.395	80,788	12.143	133,573	8	1,920
2	2001	10.481	1.6101,329	3.855	48.309	7.181	112,259	15	3.473
3	2002	8.928	1.497,598	3.224	33.895	8.846	96,605	13	3.375
4	2003	12.966	1.957,465	6.484	84.292	12.617	126,17	10	2.450
5	2004	12.708	1.875,326	3.244	42.158	9.083	99,909	4	1.035

Source : Service Vétérinaire de Kayes

Les atouts de l'élevage sont :

- l'existence d'une organisation qui regroupe les éleveurs ;
- la présence de parcs à bétail aux alentours de la ville favorisant l'approvisionnement de la population en lait ;
- accès aux soins des services vétérinaires.

Les faiblesses sont :

- le surpâturage des terres par les animaux transhumants ;
- le manque de puits pastoraux ;
- l'insuffisance des pâturages.

5.1.3. Pêche

La pêche est peu développée à Kayes. Elle ne constitue qu'une activité de subsistance pour certains et un appoint pour d'autres. Elle est pratiquée par les bozos et par certains agriculteurs.

Les différentes espèces de poissons rencontrées sont: les carpes, les silures, le poisson chien, le labeo (baman), le bagrus (samu), le synodontis (konkon).

5.1.4. Ressources forestières et fauniques

L'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois est très développée dans les environnants de la commune urbaine (commune de Liberté Dembaya, de Hawa Dembaya et de Gory Gopéla). Ces communes constituent les principales sources d'approvisionnement de la ville de Kayes en bois d'énergie voire bois de service. Ces mêmes zones constituent les zones de pâturage des chevriers de la ville de Kayes.

Les quantités de bois de chauffe et de charbons de bois produits sont indiquées dans le tableau n°10 ci-après:

Tableau n°10 : Quantité de bois de chauffe et charbon de bois produit

N°	Types de produit	2002	2003	2004
1	Bois de chauffe	18.050 stères	17.305 stères	18.613 stères
2	Charbon de bois	300 quintaux	418 quintaux	450 quintaux métriques

Source : Direction Régionale de la Conservation de la Nature (D.R.C.N.) – Kayes

Les sources fauniques sont presque inexistantes dans la commune et ses environs. Seulement on y rencontre les rongeurs, les francolins et les reptiles.

5.2. Secteur secondaire

Ce secteur est constitué par l'artisanat et l'industrie. Très peu développé, il recèle d'énormes potentialités.

5.2.1. Artisanat

L'artisanat comme branche de production et de transformation est peu développé à Kayes. Néanmoins on rencontre:

- **l'artisanat de service** : il concerne les activités de dépannage (mécaniciens autos, réparateurs motos, électromécaniciens, dépanneurs de radio, etc.) ;
- **l'artisanat d'art** : il concerne les activités de production d'art (les bijoutiers, les coiffeuses, les sculpteurs, les maroquiniers, etc.) ;
- **l'artisanat de production** : il concerne la production de matériels et outils divers (foyers améliorés, houes, arrosoirs, etc.).

Les effectifs des artisans par métiers sont indiqués dans le tableau n°11 ci-après:

Tableau n°11 : Effectifs des artisans

N°	Métiers artisans d'alimentation	Métiers artisans d'extraction bâtiment connexe	Métiers artisans d'ameublement	Métiers artisans d'extraction métaux et construction métallique	Métiers artisans d'habillement cuir textile	Métiers artisans d'hygiène et de soins corporels	Métiers artisans d'art et divers	Totaux
1	Maîtres 334 Ouvriers 38	Maîtres 56 Ouvriers 2	Maîtres 99 Ouvriers 6	Maîtres 444 Ouvriers 54	Maîtres 602 Ouvriers 54	Maîtres 16 Ouvriers 5	Maîtres 52 Ouvriers 0	1.269 121
Totaux	372	58	105	498	656	21	52	1.390

Source : Coopérative des artisans – Kayes

Les atouts de l'artisanat sont :

- l'organisation des artisans par corps de métiers en association et union ;
- l'existence d'une caisse d'épargne et de crédit : Kondo Djiguima ;
- l'existence de la Mutuelle des Artisans (MUTAM);
- la mise en place d'une chambre consulaire des métiers.

Les faiblesses sont :

- l'insuffisance d'infrastructure d'accueil ;
- l'insuffisance de lieu d'exposition et de vente ;
- l'insuffisance d'équipement ;
- l'insuffisance de formation ;
- l'insuffisance d'installation des artisans dans la ville de Kayes ;
- l'insuffisance d'approvisionnement en matières premières etc...

5.2.2. Industrie

L'industrie est très peu développée. On enregistre des boulangeries et l'usine de Fofy Industrie.

5.3. Secteur tertiaire

C'est le secteur le plus développé à Kayes. Il est en progression par rapport aux deux (02) autres secteurs et est surtout dominé par les services. Le commerce, le tourisme et le transport sont aussi importants.

5.3.1. Service

- **Administration** : capitale de la première région administrative du Mali, Kayes abrite les représentations de tous les services de l'Etat et les services décentralisés. Le grand nombre des services est assuré par l'administration. Le rôle du secteur privé est très limité ;

- **Institutions financières** : les grandes banques du Mali ainsi que des compagnies d'assurance ont des représentations à Kayes. Il s'agit de la BDM, la BOA, la BHM, la BNDA, la CNAR et l'Assurance SABUNYUMAN.

Quant aux institutions de micro-finance, on peut citer les caisses d'épargne et de crédit (Kondo Djiguima, Niako, Yiriwaton) ;

- **ONG** : les ONG de la région de Kayes interviennent dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale : santé, éducation, environnement, financement des activités productrices, promotion de la femme etc..

La liste des ONG et leurs domaines d'intervention sont indiqués dans le tableau n°12 ci-après :

Tableau n°12 : ONG et domaine d'intervention

N°	ONG	Domaine d'intervention
1	Association Malienne pour le Développement (AMADE)	Equipements ruraux, alphabétisation
2	Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement (GRDR)	Périmètres irrigués, maraîchage
3	Programme d'Appui au Système d'Epargne et de Création à la Micro finance et au Développement (PASECA CAMIDE)	Micro finance
4	STOP SAHEL	Protection de l'environnement
5	Projet d'Alphabétisation et de Développement (PADRK "Fandema")	Alphabétisation en langue locale
6	Agence Générale d'Expertise pour le Développement (AGED)	-

Source : enquêtes – Décembre 2005

Les ONG interviennent très peu dans les domaines de l'artisanat, du tourisme et du transport.

5.3.2. Tourisme

Ce secteur est peu développé. Environ 2.000 touristes visitent la ville de Kayes par an.

Les sites touristiques sont:

- les bâtiments coloniaux (hôtel de ville, le Gouvernorat, les bâtiments de la résidence du Gouverneur, l'école Khasso A et C , les anciennes maisons du commerce, la gare du chemin de fer, la cité du chemin de fer) ;
- la chaussée submersible reliant Kayes-Bâ à Kayes N'di, le nouveau pont sur le Sénégal ;
- la barque des Essarts dans le fleuve (Epave du Guet N'dar) ;
- le village de Guoundourou qui renferme les tombeaux de plusieurs Saints;
- le fort de Médine ;
- les chutes de Felou, Paparrah et la stèle de Faidherbe à Lontou.

Les infrastructures d'accueil sont :

- l'hôtel Khasso, d'une capacité de 14 lits ;
- l'hôtel du Rail, d'une capacité de 20 lits ;
- le LOGO hôtel, d'une capacité de 05 lits ;
- l'hôtel Médine, d'une capacité de 21 lits ;
- l'hôtel municipal « **la case ronde** », d'une capacité de 05 lits ;
- la maison de la radio rurale de Kayes, d'une capacité de 09 lits ;
- l'hôtel Tièba, d'une capacité de 44 lits ;
- la maison des hôtes « **Association Mali Kaama Musundo** », d'une capacité de 32 lits ;
- la maison des hôtes « **Association Jiguiya** », d'une capacité de 10 lits;
- l'auberge **OASIS**, d'une capacité de 08.lits ;
- le relais du centenaire, d'une capacité de 55 lits ;
- l'hôtel **TAMBAOURA**, d'une capacité de 05 lits.

Les agences de tourisme et de voyage qui existent sont Mali Ouest Voyage et Felou Voyage.

5.3.3. Commerce

Le commerce constitue l'activité principale de la population de Kayes. Située à l'entrée Ouest du Mali, reliée à Dakar et à Bamako par route et par voie ferrée, à la Mauritanie et à la Guinée par route, la ville de Kayes constitue un relais très important.

Ce secteur est organisé au niveau régional par la chambre de commerce et d'industrie de Kayes composée de 24 membres. Elle joue le rôle d'informateur, de formateur, de promoteur et d'arbitre au niveau des différents acteurs.

Le commerce intérieur est surtout axé sur les produits de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et de l'artisanat.

Le commerce extérieur porte essentiellement sur le bétail, les peaux et les produits de cueillettes (le pain de singe, la gomme arabique les fruits du détarium).

Les atouts du commerce sont :

- la position géographique de la région de Kayes qui fait frontière avec trois (03) républiques sœurs à savoir la Guinée Konakry, la Mauritanie et le Sénégal ;
- le développement des infrastructures routières faisant de Kayes un carrefour international ;
- l'existence de plusieurs mines d'or.

Les faiblesses sont :

- la difficulté d'accès aux crédits bancaires;
- le caractère traditionnel du commerce ;
- le manque de formation des opérateurs économiques.

5.3.4. Transport

Il s'effectue sur les axes internationaux, nationaux et urbains.

- **Transport international** : les moyens de transport sont : l'avion, le train, les cars, les camions remorque et les pinasses.
- **Transport national** : il est assuré par les mêmes moyens que le transport international avec en complément les charrettes.
- **Transport urbain** : les moyens utilisés sont les taxis, les mines cars et les pirogues.

La situation des moyens de transport est indiquée dans le tableau n°13 ci – après :

Tableau n°13 : Situation des moyens de transport dans la commune

N°	Désignation	Nombre
1	Cars de la commune urbaine de Kayes	5
2	Remorques	80
3	Citernes	40
4	Véhicule de 0 à 15 tonnes	75
5	Taxis de 4 à 5 places	80
6	Taxis de 9 à 10 places	14
7	Mini cars de 10 à 18 places	60
8	Pinasses de 5 à 10 tonnes	10
9	Pinasses de 10 à 20 tonnes	6
10	Pirogues	43

VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1. Voirie

6.1.1. Bilan des réalisations

L'analyse des réalisations conduit au constat suivant:

Sur la Rive Gauche :

- beaucoup de voies ont été aménagées à l'occasion de la CAN 2002 ;
- aucune voie à créer n'a vu le jour.

Sur la Rive Droite :

- une seule voie a été aménagée (RN 1) ;
- une seule voie a été créée avec un aménagement sommaire.

La plupart des actions d'aménagement ont été concentrées sur la rive gauche.

La rive droite est pratiquement dépourvue de voies aménagées.

La principale réalisation est le pont sur le fleuve Sénégal.

Le bilan des réalisations est indiqué dans le tableau n°14 ci-après :

Tableau n°14 : Bilan des réalisations en voirie

Rive gauche : voies à réaménager						
N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (ml)	Emprise (m)	Taux d'exécution
1	Voie B	Gare routière	Voie D (Direction Régionale de la Douane)	4.400	30	79,26%
2	Voie C	Rond point de la bougie	Gare routière	360	20	100%
3	Voie D	Pont de Kayes	Radio régionale	3.413	20	Début
4	Voie D Berges	Centrale thermique	Zone d'hydrocarbures	360	20	1%
5	Voie E	Voie B (gare ferroviaire)	Voie D (centrale thermique)	1.300	20	0%
6	Voie F	Sortie du pont	Voie L (cimetière de Légal-ségou)	1.650	30	0%
7	Voie G	Voie D	Mission protestante	3.800	20	0%
8	Voie H	Voie L	Voie D	1.400	20	0%
9	Voie L	Voie C	Voie M	1.750	20	47,2%
10	Voie J	Voie L	Limite Sud (Lafiabougou – extension II)	1.750	20	0%
11	Voie K	Route de Kéniéba	Voie B (gare ferroviaire)	1.350	20	0%
Rive gauche : voies et ouvrages d'art à créer						
12	Voie M	Voie D (berge)	Voie L	650	20	0%
13	Voie N	Voie C (RR1)	Voie B (gare ferroviaire)	2.600	20	0%
14	Voie P	Voie D (RN1)	Voie C (RR1)	-	30	0%
15	Pont	Rive gauche	Rive droite	400	30	100%

Tableau n°14 (suite) : Bilan des réalisations en voirie

Rive droite : voies à réaménager						
N°	Désignation	Début	Fin	Longueur (ml)	Emprise (m)	Taux d'exécution
16	Voie Q	Est Kayes N'di	Ouest Kayes N'di	3.000	30	0%
17	Voie R	Voie Q	Voie X	1.200	20	0%
18	Voie S	Pont	Voie X	1.200	30	0%
19	Voie T	Voie U	tronçon urbain RR2	2.300	30	0%
20	Voie U	Chaussée submersible	tronçon urbain RN1	1.800	20	100%
Rive droite : voies et ouvrages d'art à créer						
21	Voie Q	Est Kayes N'di	Zone industrielle	1.200	30	0%
22	Voie Q	Ouest de Kayes N'di	Zone universitaire	2.000	30	0%
23	Voie V	Voie Q	RN1 (route de Nioro)	1.550	20	0%
24	Voie X	RN1 (route de Nioro)	Voie R	2.600	20	100%
25	Voie Y	Voie X	Voie Q	1.650	20	0%
26	Voie W	Voie Y	Fleuve	750	20	0%

6.1.2. Situation actuelle

Le réseau de voirie de la ville de Kayes est constitué de voies primaires (routes nationales et régionales), de voies secondaires reliant les différentes parties de la ville et des voies tertiaires assurant la circulation à l'intérieur des quartiers.

Il existe également une ligne de chemin de fer à caractère international, un fleuve (Sénégal) navigable en toutes saisons et des lignes aériennes (Kayes – intérieur du Mali).

- **Voies primaires:** elles se caractérisent surtout par l'importance du trafic, la structure de la chaussée, le nombre de voies, le régime des vitesses. Elles sont en général en latérite ou en bitume.
 - **Route Nationale N°1 ou RN1 :** de son origine située au pont de Kamankolé (Ouest), elle longe la berge en passant par Légal - Ségou , Liberté, Kayes N'di jusqu'à son extrémité (limite géographique de Kayes), elle a une longueur d'environ 6.000ml et une emprise qui varie de 30 à 40m. Elle relie Kayes à la frontière du Mali à l'Ouest et Bamako au Sud-Est.

Au niveau de la section Ouest, la chaussée est en très bon état et est en béton bitumineux. A l'intérieur de Kayes, elle est en cours de réhabilitation. A l'Est, elle est également en bon état et en enduit superficiel (bitume). Sur cette voie, le taux d'accident est relativement faible, mais l'insécurité est de plus en plus accentuée.

- **Route Régionale N°1 ou RR1 (route de Kéniéba):** de son origine (Rond Point Bougie) située au cœur de Kayes, elle dessert surtout Liberté avec une longueur de 3.428ml et une emprise variant de 20 à 50m.

La première section qui prend fin à la croisée de la ligne du chemin de fer est en bitume et est en bon état.

La deuxième section aboutissant à la mine d'or de Sadiola n'est pas revêtue. Son état est passable, cela provoque une grande nuisance dans le voisinage (trafic important, pollution de l'atmosphère). Elle fait l'objet d'un entretien courant par la société d'exploitation d'or sur sa partie inter-urbaine.

- **Route Régionale N°2 ou RR2 (route de Aourou):** allant de la sortie du pont (côté Kayes N°di) et se terminant à la limite géographique Nord, elle mesure 2.025ml et a une emprise de 40m. Elle n'a fait à ce jour l'objet d'aucune opération d'aménagement. Elle relie Kayes aux communes du Sahel occidental en direction de la Mauritanie.
- **Route Régionale N°3 ou RR3 (route de Yélimané):** allant de la route de Bamako (RN1) à dix (10) km du pont de Kayes, elle relie Kayes au Diafounou et à Yélimané. En bitume son état est relativement bon.
- **Route Régionale N°4 ou RR4 (route de Bafoulabé):** débutant au niveau du pont à la croisée de la RN1 (rive gauche), elle longe la berge en passant par la centrale hydraulique, l'hôpital régional et continue jusqu'au pont de Paparah avec une longueur totale de 4.163ml et une emprise de 30m.

Elle relie Kayes à Manantali en passant par Bafoulabé. A ce jour, elle n'a fait l'objet d'aucun aménagement et est fortement menacée par l'érosion et les dépôts anarchiques d'ordures. Son état est très médiocre.

- Voies secondaires

- **Rue 176 – Avenue de l'Indépendance – Avenue Capitaine Mamadou SISSOKO:** la ville de Kayes est traversée d'Ouest en Est par une artère principale d'une longueur totale de 4.050ml et d'une emprise variant de 20 à 40m.

Débutant au niveau de la station régionale de l'ORTM où elle croise la RNI en voie de construction jusqu'à la limite du quartier Liberté sis (Rond point Harlem), elle a une chaussée à 4 bandes.

Sur son parcours, elle prend successivement le nom de la rue 176 à Légal-Ségou, avenue de l'indépendance à Liberté et avenue du Capitaine Mamadou SISSOKO au Plateau où elle rétrécit jusqu'à la gare ferroviaire. A ce niveau, l'état de la chaussée est fortement dégradé.

Cette artère, subit beaucoup d'agression due aux trafics des poids lourds. Le premier aménagement a été fait en enduit (bitume) superficiel et le second en béton bitumineux récemment.

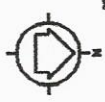
- **Avenue du 22 septembre** : elle relie le quartier Liberté au rond point du Gouvernorat au Plateau. Elle a une longueur de 810ml et une emprise de 35m. Son état est passable et est construite en enduit superficiel bitumineux.
 - **Avenue Dianko KANOUTE** : elle débute au rond point du Gouvernorat et se termine à la croisée de l'avenue du 22 septembre vers le camp militaire. En bitume elle a une emprise de 35m et une longueur de 563ml. Son état est bon.
 - **Rue Guéssé Sidi DIALLO** : elle traverse essentiellement le quartier Khasso et a une longueur de 1.500ml avec une emprise de 20m. En bitume, son état est assez bon. Cependant, la densité élevée du trafic agit négativement sur la chaussée.
 - **Rue 37** : elle relie la rue Guéssé Sidi DIALLO et l'avenue du Capitaine Mamadou SISSOKO. Elle a une longueur de 488ml et une emprise de 20m. Elle est en bitume.
 - **Rue San Evry** : relie l'avenue de l'indépendance à l'avenue du 22 septembre, elle a une longueur de 225ml et une emprise de 20m. En bitume elle connaît un trafic très dense et est submergée pendant l'hivernage.
 - **Rue 235** : elle traverse Légal – Ségou, Lafiabougou et Liberté et part de la rue 176 pour croiser la RR1 (direction Kéniéba), très importante de part la nature et la densité du trafic qu'elle supporte, elle a une chaussée en très bon état, une longueur totale de 1.493m et une emprise de 30m.
 - **Voies tertiaires** : principalement en terre, elles souffrent énormément de l'absence d'aménagement les rendant impraticables par endroits.
 - **Voie fluviale** : la ville de Kayes est arrosée par le fleuve Sénégal. Son lit est très rocheux avec un courant très fort qui rend difficile sa navigabilité en toute saison.
- Les moyens utilisés restent à présent les pinasses et les pirogues sans système de sécurité.
- **Voie ferrée** : elle traverse Kayes parallèlement au fleuve Sénégal sur une longueur de 9,400ml avec une emprise de 100m. Son état est bon sur la section Kayes – Dakar et passable dans le sens Kayes – Bamako. Cette ligne souffre surtout du manque de caniveaux (côté Lafiabougou). Avec les quatre (04) passages à niveaux et la longueur des rames atteignant parfois 360m, le trafic routier est régulièrement perturbé par les mouvements de train.
 - **Ouvrages d'art**
 - **Pont de Kayes**: essentiellement métallique avec un tablier en béton revêtu d'une couche de roulement en bitume, il a une portée de 400m et relie les deux rives de la ville. Il a une importance capitale dans le réseau routier de la ville. Il souffre du manque d'entretien.

- **Ponts de Kamankolé** : reliant Kayes à Kamankolé, le premier sur la route du Sénégal, en béton armé revêtu par du béton bitumineux, a été élargi dans le cadre du projet de route Kayes - Kidira. Le deuxième, sur la ligne du chemin de fer a une structure métallique. Ces deux (02) ponts sont en bon état.

Deux (02) autres ponts situés à l'Est de la ville sur la route de Bafoulabé (chemin de fer – route) sont en bon état. Il existe d'autres petits ponts dans le réseau global.

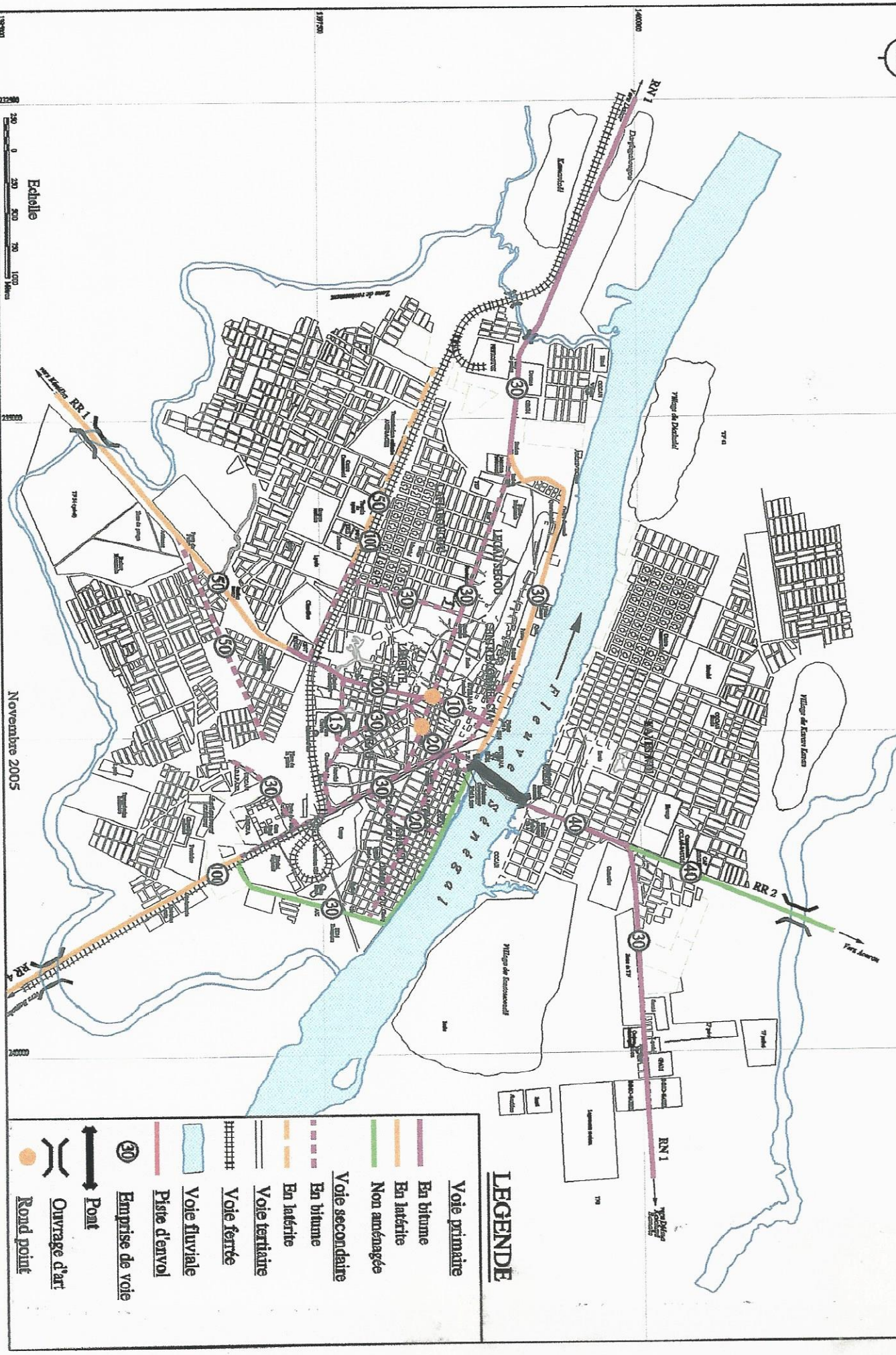
6.1.3. Conclusion

Dans l'ensemble, le réseau de voirie souffre du manque d'entretien, de l'ensablement suite aux ravinements des rues transversales et les travaux des sociétés comme l'EDM, la SOTELMA et autres.



KAYES

Constat - Voirie



LEGENDE

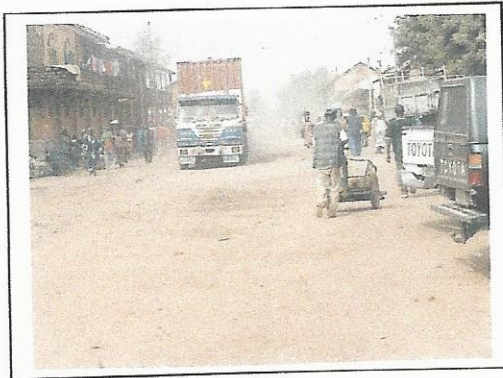
- Voie primaire
- En bitume
- En latérite
- Non aménagée
- Voie secondaire
- En bitume
- En latérite
- Voie tertiaire
- En bitume
- Voie tertiaire
- Voie ferrée
- Voie fluviale
- Piste d'embarcadour
- Emprise de voie
- Pont
- Ouvrage d'art
- Rond point

Echelle



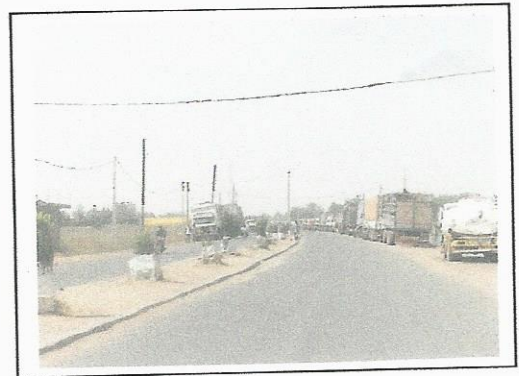
Novembre 2005

VOIRIE

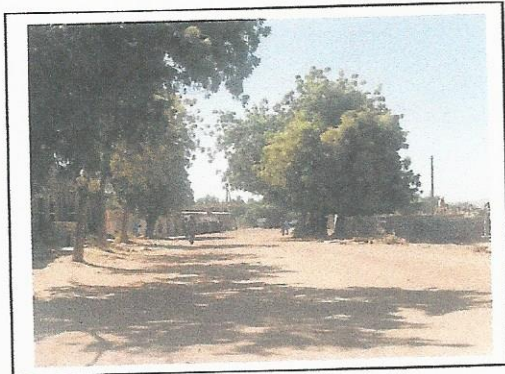


Route de la corniche

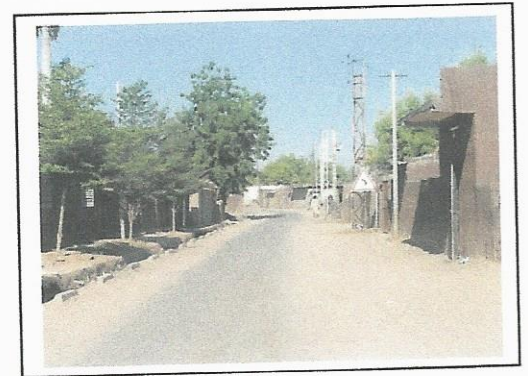
Voie primaire



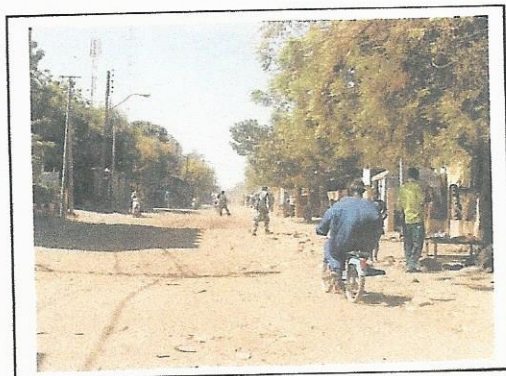
Avenue de l'indépendance



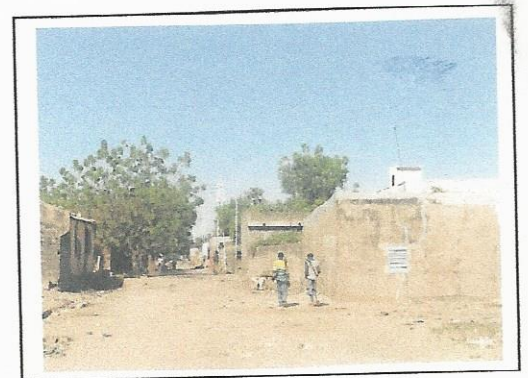
Route de Kéniéba



Voie secondaire



Voie secondaire

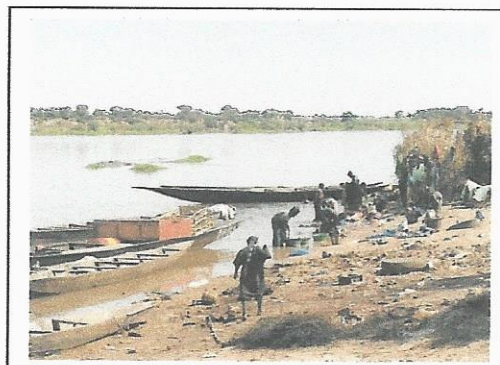


Voie tertiaire

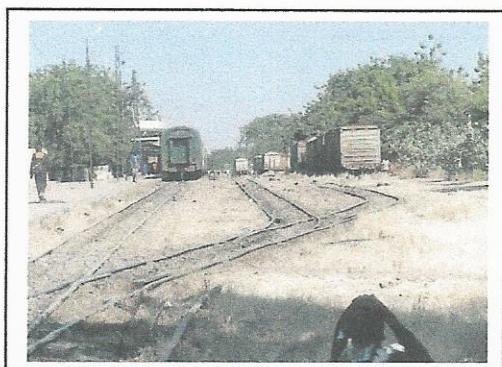
VOIRIE



Voie tertiaire



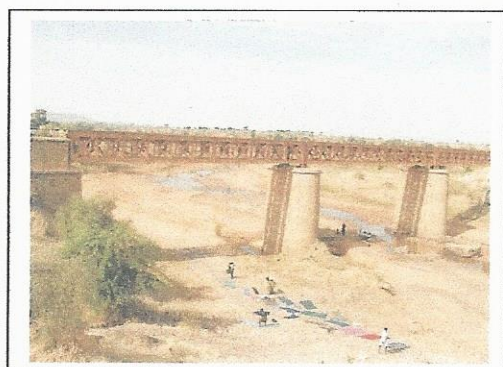
Voie fluviale



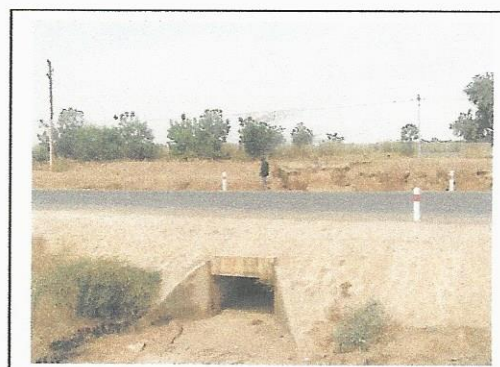
Voie ferrée



Pont sur le fleuve Sénégal



Pont sur le marigot Papparah



Ouvrage d'art sur la RN1

6.2. Réseaux divers

6.2.1. Alimentation en eau potable

- **Bilan des réalisations :** en 1995, le réseau a été réhabilité dans le cadre du projet "BAD". Cette réhabilitation a porté sur :
 - le remplacement de toutes les conduites en fonte ductile par des conduites en PVC PN10 à joint caoutchouc ;
 - la reprise de tous les branchements en tuyau galvanisé par des PVC collés ;
 - l'augmentation du nombre de branchements à travers un tarif promotionnel ;
 - la construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement d'eau à Paparah ;
 - la construction d'un château d'eau situé dans le quartier Mission Catholique.

Le réseau s'étendait en 1995 sur environ 90km pour un nombre d'abonnés de 3.610. Il a connu deux (02) phases d'extension en 1996 et 1999 respectivement exécutées par Hydro -Sahel et EDM en régie.

La première phase a concerné tous les quartiers. La deuxième phase a eu lieu uniquement dans le quartier Lafia – Sud sur environ 7km.

En l'an 2001, à l'occasion de la CAN 2002, il y a eu une extension du réseau sur 4 km environ exécutée en régie par l'EDM et la pose de quatre (04) poteaux d'incendies au niveau des installations de la CAN.

- **Situation actuelle :** le réseau d'adduction d'eau de la ville de Kayes est un réseau semi-maillé avec comme source d'alimentation l'eau du fleuve Sénégal traitée et refoulée à partir de la station de pompage de Paparah. Cette station à son tour est alimentée par deux (02) pompes immergées de 400m³/h appelées pompes d'exhaure situées à Mordinia distante de la station d'environ 1km avec une conduite en fonte de diamètre 300mm.

En 2005, le réseau est de 123km pour un nombre d'abonnés de 5.370.

La capacité de la station de pompage en 1995 qui était de 300m³/h. est passée à 600m³/h en 2005.

La capacité du château d'eau est de 1200m³. Il fonctionne en refoulement distribution avec une conduite d'alimentation de diamètre 500mm.

La limite du domaine du château n'est pas définie (sans clôture ni borne).

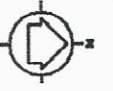
Au niveau de la station de pompage, les pompes exhaures fonctionnent principalement avec un branchement HTA sans dispositif de reprise (groupes secours).

A ce problème s'ajoute l'insuffisance des organes de traitements (décanteurs, filtres) et la capacité de stockage de l'eau traitée qui est seulement de 200 m³.

Au niveau du réseau, la conduite de diamètre 200mm en fonte qui traverse le fleuve pour alimenter la rive droite (Kayes N'di) jusqu'à Diakalel est insuffisante et mal située.

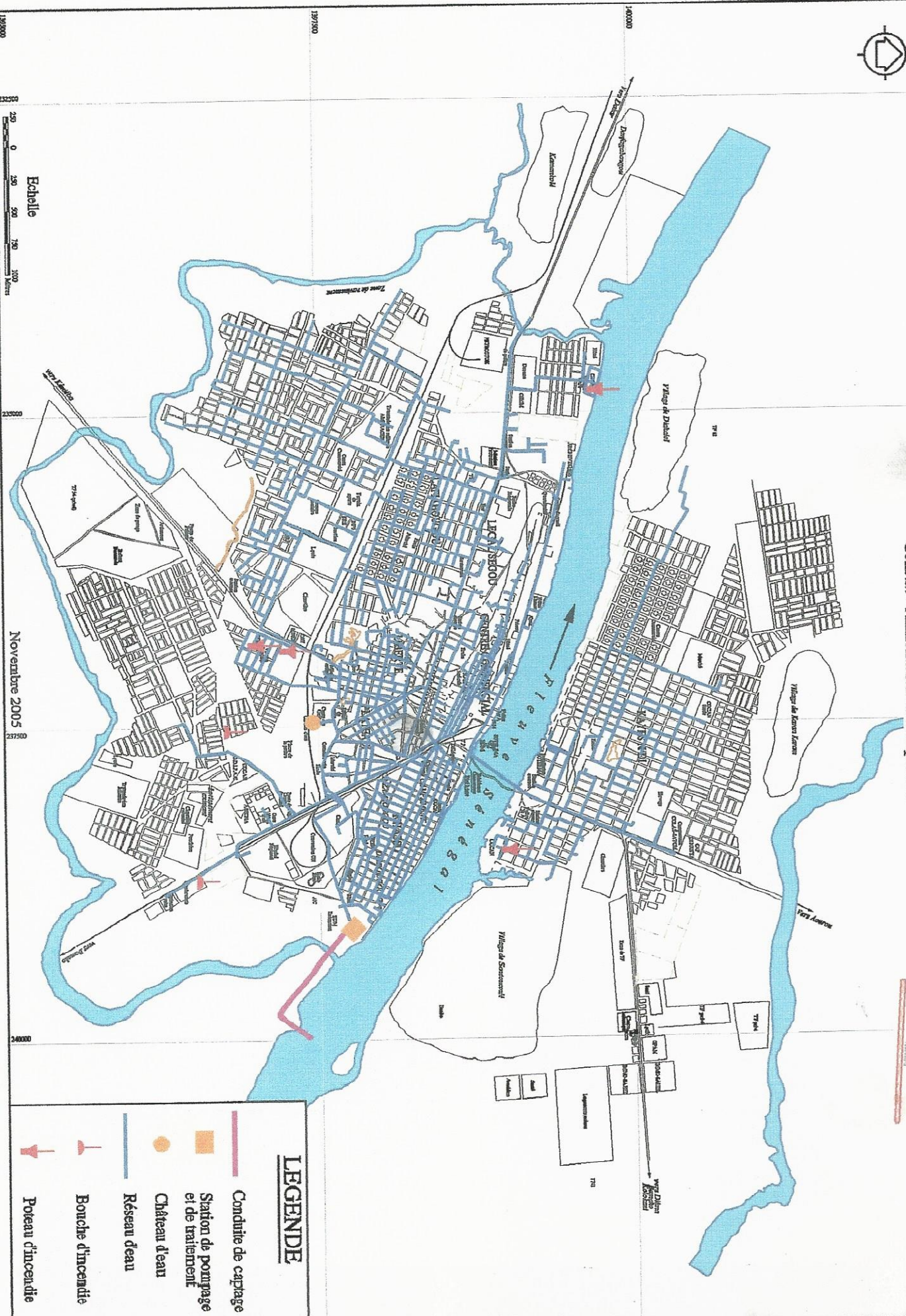
La puissance de la station, la capacité et la position du château, l'étendue et la taille de certains éléments du réseau, sont dépassées par la demande actuelle.

Les zones suffisamment desservies sont Liberté, Khasso, Légal – Ségou (centre – ville). Les zones faiblement desservies sont tous les quartiers situés en périphérie : Kayes N'di, Lafia - Sud, une partie du plateau et de Lafia – Nord. Les zones non desservies sont Bencounda et les lotissements récents.



KAYES

Constat - Alimentation en Eau potable



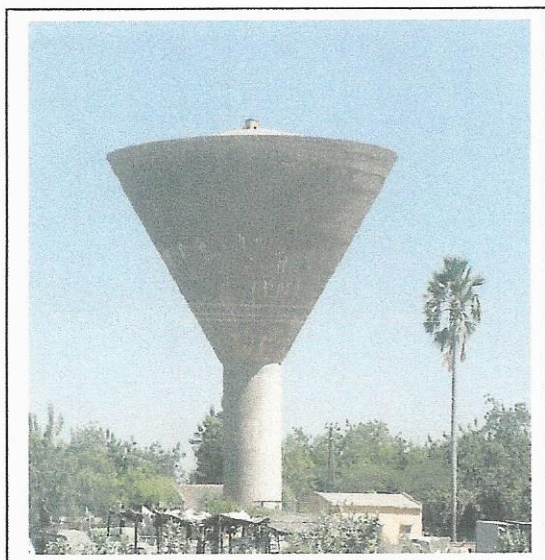
Echelle
0 100 200 300 400 Mètres

Novembre 2005

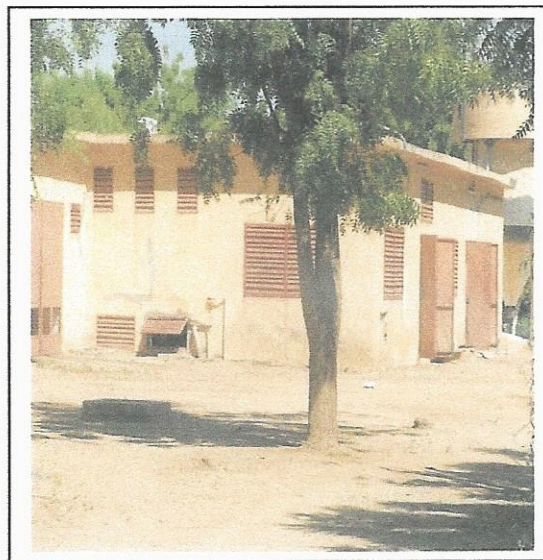
LEGENDE

-  Conduite de captage
-  Station de pompage et de traitement
-  Chateau d'eau
-  Réseau d'eau
-  Bouche d'incendie
-  Poteau d'incendie

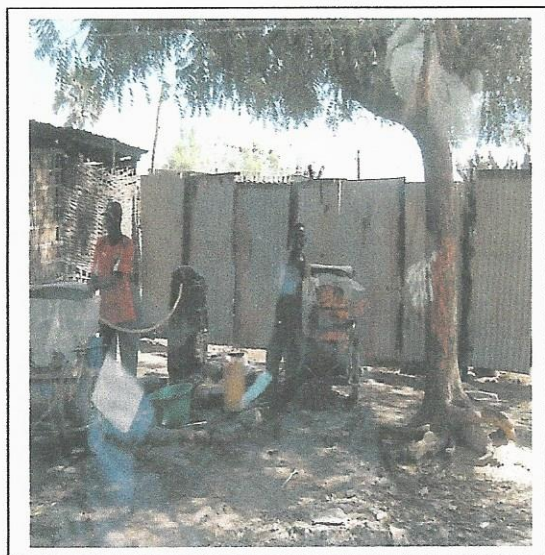
ALIMENTATION EN EAU POTABLE



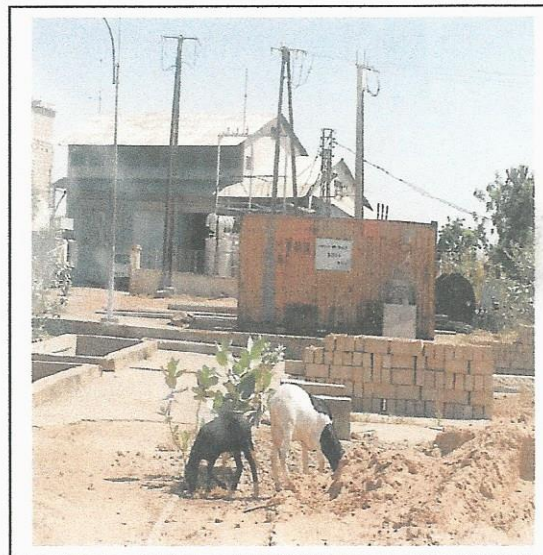
Château d'eau



Station de pompage



Borne fontaine



Ancienne centrale thermique

6.2.2. Réseaux d'électricité

- **Bilan des réalisations :** en 1995 il existait deux (02) sources de production interconnectées (la centrale hydroélectrique de Felou et la centrale thermique de Paparah).

La puissance installée à Felou était de 660KW, tandis que Paparah avait une capacité de 1,1MW. Le réseau était exploité en 5.500v et le nombre d'abonnés était de 367, dont 17 en MT (moyenne tension).

La totalité du réseau de distribution était en cuivre nu, avec 7 postes de distribution publics et 17 postes privés. Il existait 11 foyers d'éclairage public (E.P.).

Les réalisations par rapport à la situation de 1995 sont :

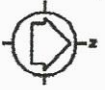
- le passage de la centrale thermique de Paparah en poste de transformation ;
- la déconnexion de la centrale hydroélectrique de Felou sur la ville de Kayes ;
- la création d'un poste de transformation à Médine ;
- la réhabilitation de 95% du réseau MT en aster 34,4mm² et 72mm² ;
- l'extension du réseau MT/BT dans les différents quartiers tels que : Plateau, Lafiabougou Nord et Sud, Lafia SEMA, Kayes N'di Ouest, Diala, Médine, Bangassi et Lontou ;
- la création de 15 nouveaux postes dans les différents quartiers cités ci-dessus y compris Khasso ;
- la rénovation et le renforcement de huit (8) postes de distributions publiques dont deux (2) sont en cours de travaux pour palier aux disjonctions pendant les périodes de grande chaleur ;
- le raccordement HTA de 3 villages CAN et l'aéroport Dag – Dag ;
- la réalisation de 575 foyers d'éclairage public (E.P.);
- le renforcement de la ligne MT 30KV Felou - Paparah sur 8,5km en aster 117mm².

- **Situation actuelle** l'exploitation de Kayes est l'une des plus anciennes exploitations de l'Energie du Mali. Cette particularité est due au fait de l'itinéraire de la pénétration coloniale qui passa par Kayes vers le 19ème siècle.

A titre indicatif, les travaux d'établissement de la centrale de Felou, précédés pourtant par ceux de Paparah, ont eu lieu vers 1920.

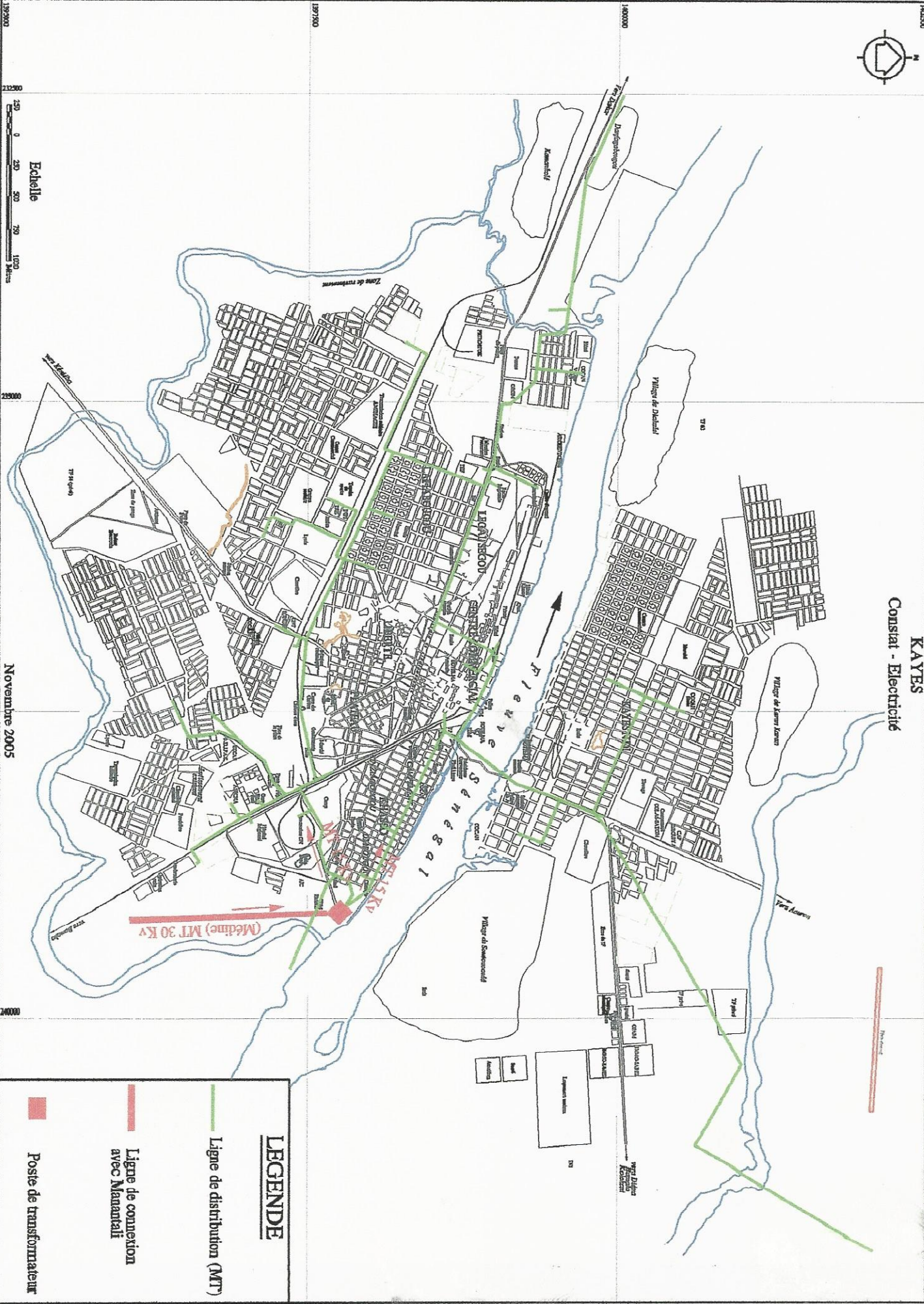
Le réseau couvre presque la totalité de la ville de Kayes, l'approvisionnement se fait à partir du réseau interconnecté du barrage de Manantali en 225KV, qui est transformé en 30 KV au poste de Médine pour être acheminé au poste de Paparah. La puissance installée au poste de Paparah est de 10MW. Le réseau de moyenne tension (M.T.) est en 15.000v sur deux (02) départs d'une longueur de 60km environs et sur un réseau de basse tension (B.T.) de 130km. La puissance installée à Felou est toujours la même c'est à dire 660KW.

Le nombre d'abonnés est de 6.397 en B.T. et 31 en M.T.



KAYES




Constiat - Electricité



Echelle
0 250 500 750 1000
Mètres

Novembre 2005

LEGENDE

-  Ligne de distribution (MT)
-  Ligne de connexion avec Manantali
-  Poste de transformateur

Dans la ville de Kayes, la puissance demandée sur le réseau est de 4,2MW pour une puissance installée de 8,710 MW sur le réseau de distribution.

La puissance installée sur le réseau de Felou est de 140KW alimentant seulement trois (03) villages (Médine, Bangassi et Lontou) pour une puissance demandée de 40 KW environ.

Le système d'électrification de la ville de Kayes connaît les problèmes suivants :

- le manque d'électrification des quartiers périphériques tels que : Bencouda, Diakalel, le lotissement complémentaire de Lafia - Sud, la zone radio rurale, les extensions de Kayes N'di – Est et Ouest et de Kamankolé ;
- les risques liés à une partie du réseau en cuivre nu dans les anciens quartiers comme Liberté, Khasso, Légal – Ségou, une partie du plateau et de Kayes N'di ;
- les risques liés à la ligne M.T. qui surplombe certaines maisons construites récemment ;
- une baisse de tension à Kayes N'di – Est, une partie de Liberté et de Plateau Mission ;
- l'inexistence des groupes de secours au poste de Paparah, puisqu'en cas de coupures sur Manantali ou des problèmes sur les lignes 225KV et 30KV, c'est toute la ville de Kayes qui sera privée d'électricité ;
- la menace du poste de Paparah par l'érosion;
- l'absence d'interconnexion entre Médine et Felou afin que ce dernier puisse servir la ville de Kayes comme renfort et secours.

6.2.3. Télécommunications - Poste

- Téléphone (SOTELMA – MALITEL -IKATEL)

- **Situation en 1995 :**

- **le central téléphonique :** la capacité initiale était de 920 lignes extensibles à 3.000. Le nombre d'abonnés était de 946. Ce central qui n'offrait que des services classiques aux abonnés était peu fiable.
- **le réseau téléphonique filaire :** de type aéro - souterrain de câble à base 7 date de 1984 avec une capacité de 692 paires raccordés.
- **la transmission :** elle était de type analogique assurée par le Réseau Panafricain de Télécommunication (Panaftel). Ce réseau assurait les liaisons téléphoniques nationales et internationales. Sa capacité était de 960 voies téléphoniques/seconde.

• **Situation en 2005 :**

➤ **le central téléphonique :** installé par ALCATEL en 2002 lors de la coupe d'Afrique des nations. Il a une capacité de 4.064 lignes extensibles à 4.084 et offre des services plus variés. Le nombre d'abonnés est de 3.290 y compris ceux de la boucle radio (téléphone sans fil).

➤ **le réseau téléphone filaire :** de type aéro - souterrain constitué de câble à base 10 totalise huit (08) sous-répartiteurs (SR). Sa capacité est de 3.290 y compris ceux de la boucle radio (téléphone sans fil).

➤ **le réseau de transmission :** constitué par la fibre optique qui relie Kayes à Bamako en passant par Diamou, Mahina, Manantali, Kita et Kayes à Ambidédi desservant les zones en téléphone et cellulaires. Ce réseau assure le transport de la télévision jusqu'à l'antenne (TV-FM) qui assure la distribution de la télévision. Sa vitesse de transmission est 30.000 communications /seconde contre 960 en 1995. Ainsi 7.575 personnes peuvent téléphoner simultanément.

➤ **le réseau MALITEL (GSM) :** il vient d'augmenter le parc téléphonique de façon considérable. Ce réseau a une portée moyenne de 25km.

➤ **le réseau IKATEL (GSM) :** le réseau est bien installé dans la ville.

➤ **l'Internet :** il faut noter l'existence de plusieurs Cybers cafés.

➤ **le RAC:** il existe dans certains services tels que le Gouvernorat, le cercle etc..

- **Télévision et radios :** la station régionale de l'ORTM est dotée d'une antenne TV – FM d'une portée de 100km. Les différentes radios de la ville de Kayes sont:

- Radio ORTM Légal -Ségou ;
- Radio rurale (plateau) ;
- Radio Sahel (marché / Liberté) ;
- Radio Nostalgie (marché /Liberté) ;
- Radio Sigui F.M. (centre commercial) ;
- Radio F.M.Horizon (Kayes N'di) ;
- Radio Guintan (Kayes N'di) ;
- Radio Tropique F.M. (Khasso) ;
- Radio Seko F.M. (Khasso).

- **Poste :** elle assure son service habituel mais connaît des difficultés quant à l'acheminement des mandats, des colis et des lettres.

140000



KAYES

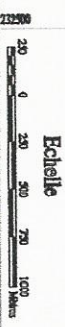
Constat - Télécommunication

1:50,000

140000





1397500

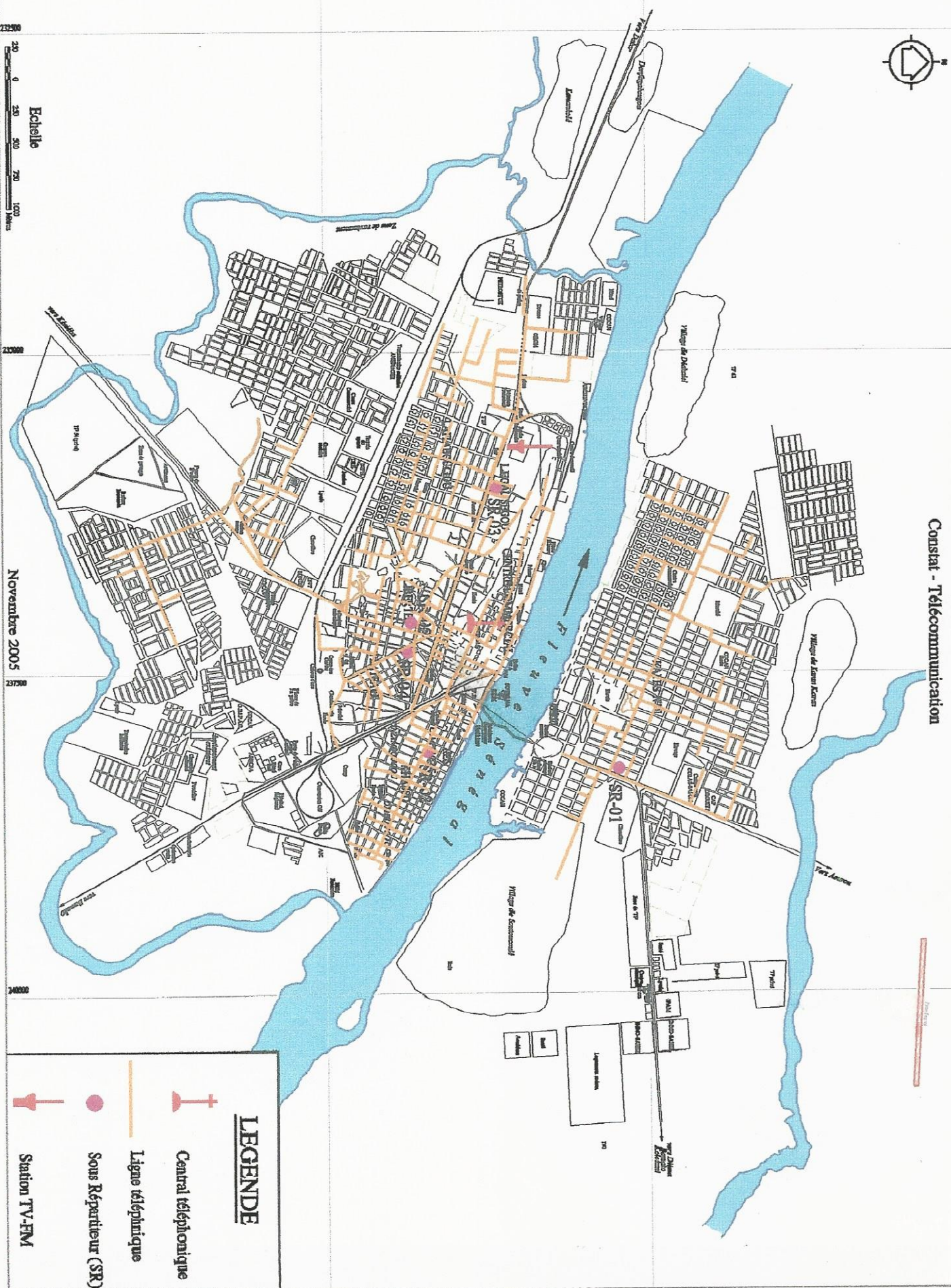
1395000



Novembre 2005

LEGENDE

-  Central téléphonique
-  Ligne téléphonique
-  Sous Répartiteur (SR)
-  Station TV-FM



6.3. Environnement

6.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales:** la configuration du relief pose un problème pour l'évacuation des eaux pluviales vers le fleuve. En effet la pente naturelle du terrain est orientée du fleuve vers la ville faisant des quartiers Khasso, d'une partie de Liberté et du centre commercial des zones inondables.

Le phénomène d'érosion est tellement important qu'il a créé des dénivelés de 10 à 15m, nettement remarquable aux alentours de Paparrah, du camp militaire et des berges du fleuve. Les eaux viennent avec force en emportant parfois des arbres et des ouvrages d'art.

Le réseau de drainage des eaux pluviales des anciens quartiers a été réalisé au temps colonial vers les années 1908. Il est constitué de collecteurs et de caniveaux.

- **collecteurs :** ils sont au nombre de deux (02).

➤ **collecteur Nord :** il débute au quartier Khasso près de l'école fondamentale. De section trapézoïdale 1,20x2,50m, dans le secteur de Khasso, il est encombré de tuyaux EDM qui empêchent un écoulement normal des eaux. Il est utilisé comme exutoire des eaux usées et des déchets solides par les ménages riverains.

Le collecteur traverse les quartiers Liberté et Légal – Ségou et rencontre le collecteur Sud à 60m de la vanne de régulation des crues. Cette vanne, située à environ 800m de la station de relevage, collecte les eaux des deux (02) collecteurs ainsi que celle de caniveaux secondaires jouxtant la zone commerciale. Il continue jusqu'au bassin de dissipation construit en 2001 dans le cadre du projet de construction de voirie et d'assainissement dans la ville de Kayes.

Le bassin de dissipation conduit les eaux du collecteur ainsi que celles des caniveaux environnants dans le fleuve Sénégal après un parcours d'environ 350m via un collecteur tunnel de section 3mx2m.

➤ **collecteur Sud :** il débute à 200m du Centre d'Animation Pédagogique de Kayes dans le quartier Plateau et draine les eaux de trois (03) des six (06) bassins répertoriés à Kayes – Ba à travers les quartiers Plateau, Liberté et Légal – Ségou. Il a une section trapézoïdale de 1,5x3,5x3m et est lié au collecteur Nord vers le Harlem – Bar. Sa section et sa pente ont été modifiées entre le Harlem – Bar et l'avenue du 22 septembre. Ce collecteur connaît également des problèmes d'écoulement dus à la présence de tuyaux EDM et des déchets.

Sur les propositions de réaménagement de collecteurs en 1995, il n'y a eu aucune réalisation.

- **Caniveaux :** les caniveaux sont utilisés par les populations comme exutoires des eaux usées domestiques. La plupart d'entre eux sont obstrués par les déchets. Les eaux de pluies stagnent un peu partout dans la ville.

- Déchets liquides

- **Excrétas** : les concessions de Kayes disposent de système plus ou moins approprié d'évacuation des excréta. Les latrines constituent l'ouvrage le plus répandu.

L'analyse des données par quartier montre que ce sont surtout Légal – Ségou et Kayes N'di qui ne sont pas entièrement couverts avec des taux respectifs de 8% et 5% des concessions sans ouvrages.

- **Etat des latrines** : les latrines sont jugées par 87% des usagers acceptables ou bonnes. Cependant dans les quartiers Liberté, Plateau et Lafiabougou plus de 30% des latrines sont en mauvais état.

- **Fréquences et modes de vidange des fosses**: les fosses sont vidangées annuellement dans les 3/4 des concessions. Il existe deux (02) camions de vidange (un privé et un pour la municipalité).

Deux (02) GIE utilisent des pompes à main montées sur charrette pour la vidange sans compter les mains-d'œuvre s'adonnant au métier de vidange manuelle avec tous les risques sanitaires.

Les boues de vidange sont évacuées sur une décharge anarchique à proximité de l'hôpital et non loin de la station de traitement des eaux, dans les champs de particuliers ou sur les terrains vagues dans la zone de Paparrah et celle de Kouloun.

Cette façon de gérer les boues entraîne des problèmes environnementaux et sanitaires.

- **Eaux usées**: la gestion des eaux usées constitue un problème crucial. Dans les quartiers disposant de réseaux d'eaux pluviales, ces derniers sont systématiquement utilisés comme exutoire d'eaux usées par les concessions riveraines. Ailleurs les eaux résiduaires sont déversées soit dans la rue, soit dans les cours des concessions, soit dans les puisards.

Les eaux usées domestiques sont évacuées dans :

- les caniveaux pour 20%;
- les puisards pour 19%;
- la cour pour 5% ;
- la rue pour 56%.

Il arrive aussi que les caniveaux, les rues et les puisards soient simultanément utilisés.

Dans le cadre de la gestion des eaux usées, il y a eu les actions suivantes:

- 590 concessions ont pu bénéficier de puisards dans le cadre du programme financé à 80% par la Coopération Développement d'Agglomération Nouvelle d'Evry (France) et à 20% par les bénéficiaires ;
- 160 concessions ont pu bénéficier de puisards sur financement du Gouvernement ;
- suite aux interventions de la D.R.A.C.P.N. 36 concessions ce sont dotées des puisards suite.

- **Déchets solides** : suivant le Plan Stratégique d'Assainissement (PSA) de Kayes élaboré 2003, la quantité de déchets solides ménagers produite dans la ville est de l'ordre de 51 tonnes par jour ou environ 100m³/jour. Il existe trois (03) dépôts aménagés : un au Khasso, un dans le quartier de Lafiabougou et un à Kayes N'di.

Les autres quartiers sont dépourvus de dépôts de transit, ce qui explique la présence des dépôts anarchiques à travers la ville.

Les alentours de l'hôpital régional, les berges du fleuve Sénégal, le domaine de Transrail et les rues de Lafiabougou sont les lieux les plus insalubres.

Les caniveaux, les places publiques, les espaces vagues et privés n'échappent pas à cette triste réalité. La ville de Kayes ne possède pas de décharge finale.

6.3.2. Situation de l'écosystème

- Bilan des réalisations

- **Berges du fleuve Sénégal et abords des cours d'eau (705ha)** : en 1995, le schéma avait prévu de reboiser :
 - Les berges du fleuve Sénégal de part et d'autre ;
 - Les abords des différents marigots et cours d'eau à Kayes – Ba ;
 - Les abords du cours d'eau situé au Nord de Kayes N'di.

A la date d'aujourd'hui aucun de ces reboisements n'a vu le jour.

- **Espaces verts à travers la ville (28,5ha)** : le schéma en 1995 avait prévu de créer en renforcement des espaces verts existants :
 - une ceinture verte de 50m de large autour de Pétro-stock ;
 - une ceinture verte de 50m de large autour de la zone industrielle à Diakalel ;
 - une ceinture verte de 20m de large autour du cimetière de Kayes N'di ;
 - un espace vert de 50m de large entre la zone de recasement et la zone universitaire ;
 - un espace vert de 50m de large entre la zone hôtelière et celle des garagistes.

Aujourd'hui rien de tous ceux-ci n'est visible sur le terrain.

- **Ceinture verte de Kayes (118,35ha)** : elle a été installée par le Gouvernement malien avec l'appui de la coopération Allemande (GTZ) pour adoucir le climat de la ville de Kayes et la protéger contre :
 - les intempéries en occurrence les coups de vents violents et les vents de sables;
 - l'érosion hydrique.

Le schéma de 1995 avait prévu de préserver et d'entretenir cette ceinture verte, chose qui n'a pas été observée et à la date d'aujourd'hui elle est occupée à plus des 2/3 de sa superficie.

- Etat de l'écosystème

- **Berges du fleuve Sénégal et les abords des cours d'eau** : les berges du fleuve Sénégal et les abords des cours d'eau connaissent aujourd'hui un état de dégradation très avancé. Cette dégradation est causée par l'érosion hydrique favorisée par des pratiques néfastes des populations (mauvaises techniques culturales, coupes abusives du bois, occupations illicites des terres...). Des exemples frappants constituent la menace de déguerpissement du village de Paparah (l'abandon de l'école fondamentale de Samé et la menace sur la route nationale).

Les berges du fleuve et des cours d'eau se trouvent aujourd'hui occupés par des titres fonciers de particuliers, des habitations, des jardins potagers et / ou transformés en dépotoirs d'ordures, lieux de déversement des eaux usées de teinture, de brûlage des pneus etc..

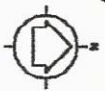
- **Sites des espaces verts à travers la ville** : ces sites se trouvent aujourd'hui fortement dégradés ou occupés par des habitations, hangars de mini-garages, station de téléphonie mobile, dépotoirs d'ordures...
- **Ceinture verte de Kayes (47ha 79a 37ca)** : elle se trouve occupée également de façon illicite à plus de 2/3 de sa superficie par des habitations, des titres fonciers de particuliers, des bornes, des plaques ou transformés en dépotoirs d'ordures.
- **Forêt classée de Paparah (627ha)** : créée depuis les années 1935 pour servir de poumon à la ville de Kayes en épurant l'air des gaz émis et protéger la ville de Kayes et ses environnants et les rails du chemins de fer contre l'érosion hydrique. Elle est en plus une zone agro – forestière de subsistance pour les populations des villages environnants qui y pratiquent l'agriculture après la signature d'un contrat de culture avec le service forestier de Kayes.

Elle a abrité le lancement de la campagne de reboisement 2005 par le Gouverneur de la région de Kayes dont le thème fut cette année « enrichissons nos forêts ». Ainsi plus de 10ha y ont été enrichis et avec la bonne pluviométrie de cette année les arbres connaissent un développement remarquable sous l'œil vigilant des populations des villages environnants.

Malheureusement cette forêt fait l'objet aujourd'hui d'un début de morcellement pour l'habitat.

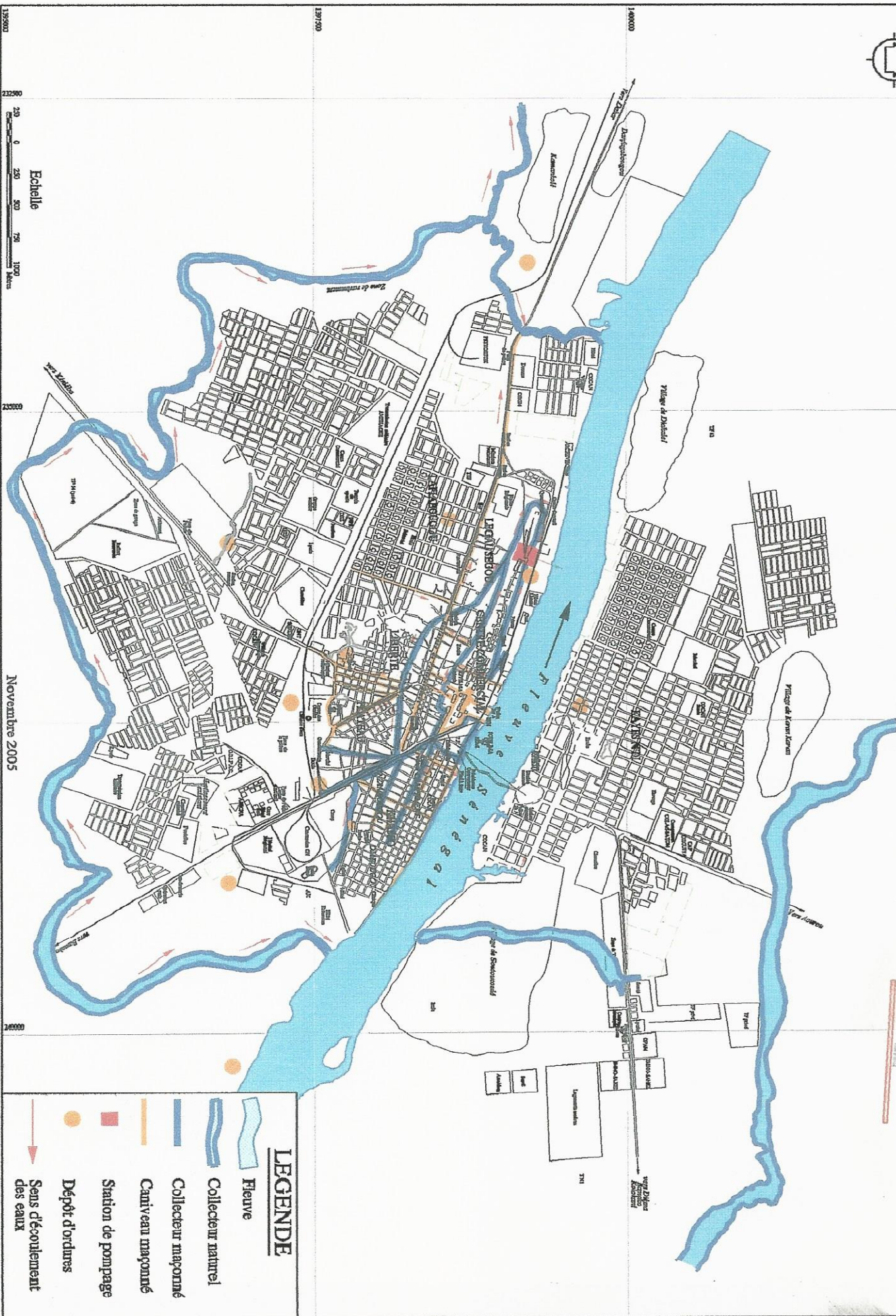
- **Nuisances** : les formes les plus courantes de nuisance à Kayes sont:
 - l'occupation anarchique des voies par les commerçants, les réparateurs mécaniciens, les menuisiers et les matériaux des travaux de construction (sables, graviers, moellons ferrailles etc.) ;
 - le brûlage des ordures (déchets solides, domestiques, produits et denrées périmés, pneus etc.) ;
 - le parcage des animaux dans les concessions et leur divagation à travers la ville ;
 - l'occupation des berges du fleuve Sénégal par les commerçants et les maraîchers ;

- l'occupation des îlots du fleuve par l'habitat et le maraîchage accompagné de l'utilisation des produits chimiques source de pollution des eaux du fleuve ;
- la culture de maïs dans les concessions ou entre les concessions ;
- la prolifération des points de vente anarchiques d'hydrocarbures.










KAYES

Constat - Assainissement



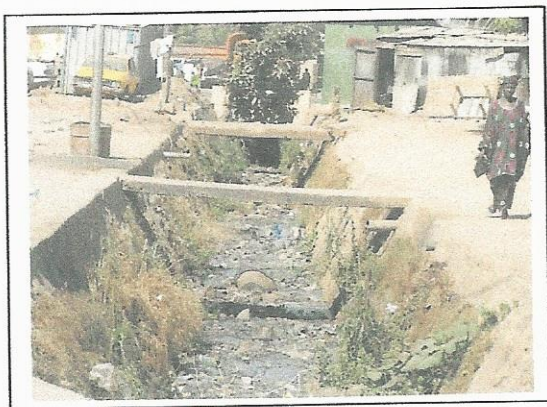
LEGENDE

-  Fleuve
-  Collecteur naturel
-  Collecteur maçonné
-  Cauiveau maçonné
-  Station de pompage
-  Dépôt d'ordures
-  Sens d'écoulement des eaux

Echelle
0 250 500 750 1000 Mètres

Novembre 2005

ASSAINISSEMENT



Collecteur (stagnation eau usée)



Caniveau obstrué par les déchets solides



Vidange des excréta au dépôt d'ordure



Dépôt d'ordure sur la berge du fleuve



Modèle de Poubelle à Légal - Ségou



Modèle de puisard au Khasso

VII. EQUIPEMENTS

Kayes fut la première ville du Soudan français après la ville historique de Médine. A cet effet elle a été dotée des équipements coloniaux qui ont été renforcés avec l'indépendance du Mali.

Les types d'équipements qu'on rencontre sont :

- équipements administratifs ;
- équipements scolaires ;
- équipements socio - sanitaires ;
- équipements commerciaux ;
- équipements sportifs et culturels ;
- équipements touristiques et de loisirs ;
- équipements culturels ;
- équipements de défense et de sécurité.

7.1. Equipements administratifs

7.1.1. Bilan des réalisations

Les principaux équipements réalisés sont :

- **Rive droite** : le Centre Secondaire d'Etat Civil et le Centre d'Animation Pédagogique ;
- **Rive gauche** : le Conseil de Cercle, l'Assemblée Régionale, la Direction Régionale des Douanes, les nouveaux bureaux de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat, la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, les nouveaux bureaux de l'INPS et la Direction Régionale de l'Hydraulique.

7.1.2. Situation actuelle

Les équipements sont répartis entre les zones suivantes :

- **Centre administratif et commercial** : à cheval sur les quartiers, Légal -Ségou, Liberté et Khasso. Il abrite les bureaux annexes de la Direction Régionale des Douanes, la Direction Régionale de la SOTELMA, la Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural, la Direction Régionale de l'Office National des Postes, la Direction Régionale des Routes, la Direction Régionale des Impôts, la Direction Régionale du Tourisme, la Direction Régionale de la Conservation de la Nature, l'EDM, la Subdivision des Travaux Publics, le Cercle, etc.....
- **Zone des bureaux du quartier Plateau** : délimitée au Nord par le collecteur Sud, au Sud par les Rails, à l'Est par l'avenue du Capitaine Mamadou SISSOKO et à l'Ouest par la rue frontière 101, cette zone renferme le Gouvernorat, la Mairie, le Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de la rive gauche, etc..

- **Zone des bureaux Lafiabougou** : structurée autour du lycée Dougoukolo KONARE, elle est limitée au Nord par la rue 176 (Boulevard de l'Indépendance), au Sud – Est par la route de Sadiola, à l'Est par la rue 147 du côté de Légal – Ségou et la rue 257 du côté de Lafiabougou et à l'Ouest par le marigot de Kamankolé. Elle renferme la Justice, l'INPS, l'Académie, la Direction Régionale de l'Équipement, la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat, la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.
- **Zone des bureaux de la cité des chemins de fer**: elle est limitée au Nord-Est par le quartier Khasso, au Sud par le secteur de Lafiabougou appelé Bencounda, à l'Est par le pont de Papparah et à l'Ouest par le stade Abdoulaye Macoro SISSOKO. Elle comprend le Conseil de Cercle, l'Assemblée Régionale, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, la Direction Régionale de l'hydraulique, Transrail, l'Institut Géographique du Mali, etc...
- **Zone des bureaux de Khasso** : elle est limitée au Nord-Est par le fleuve Sénégal, au Sud par le camp militaire, à l'Ouest par l'avenue du Capitaine Mamadou SISSOKO et la rue 15. Elle comprend la Direction Régionale du Budget et du Contrôle Financier, le Trésor, la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre, la Caisse de Retraite, la Direction Régionale de l'Assainissement, l'ONG Enda Tiers Monde, etc..
- **Zone des bureaux de Kayes N'di** : c'est la seule zone de bureaux située sur la rive droite du fleuve Sénégal. Elle est limitée au Nord par l'Aéroport Dag-Dag, au Sud par le fleuve Sénégal, à l'Est par la route de Diéma et la commune de Khouloun et à l'Ouest par la commune de Bangassi. Cette zone renferme la Direction Régionale de l'Élevage et ses services rattachés, le Centre Secondaire d'Etat Civil, la Météo, le CAP de la rive droite etc...

Les bâtiments sont en bon état et méritent un entretien permanent.

La situation des équipements administratifs est indiquée dans le tableau n°15 ci –après :

Tableau n°15 Equipements administratifs

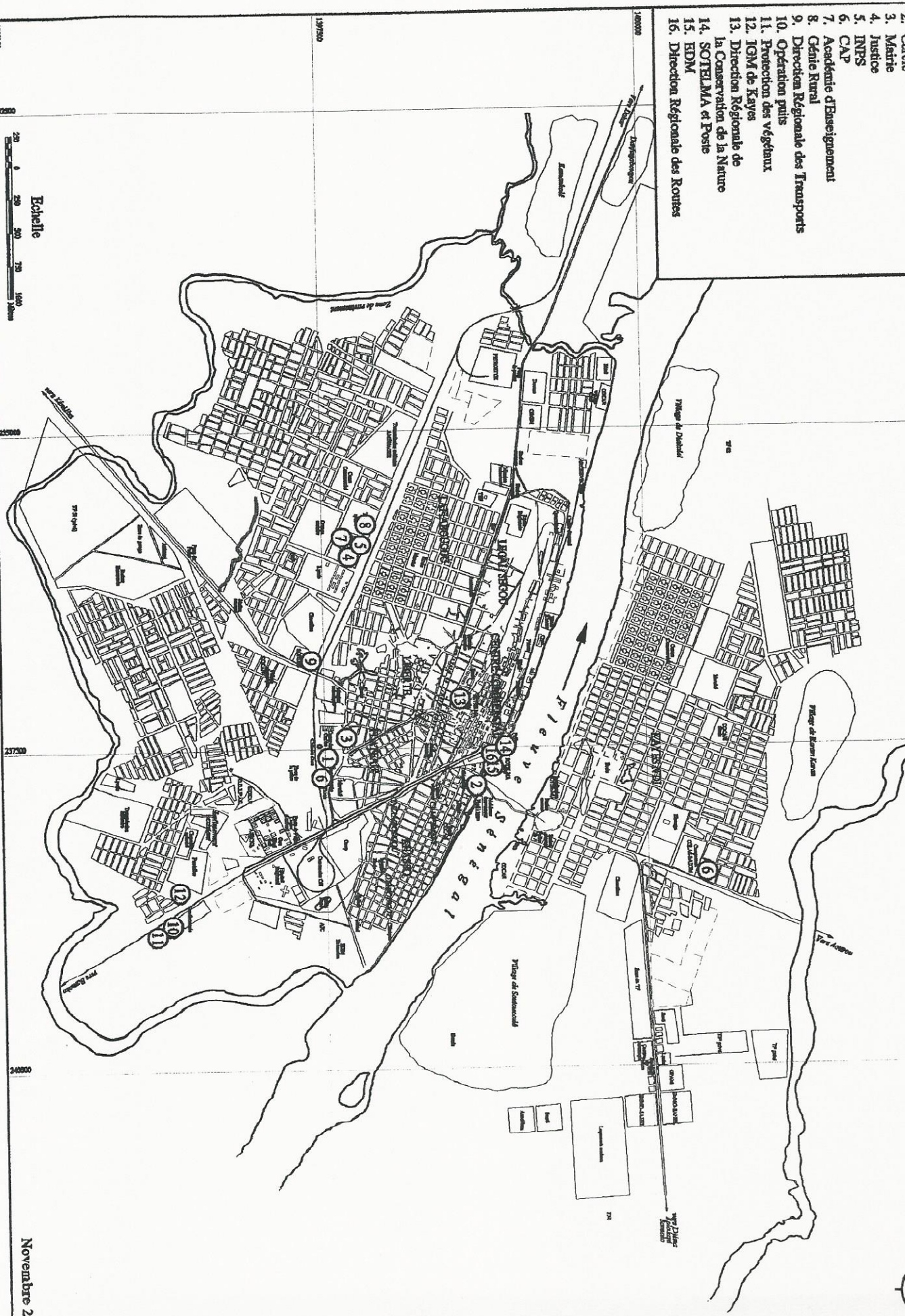
N°	Désignation	Localisation	Observations
1	Gouvernorat	Plateau	-
2	Mairie	Plateau	-
3	Cercle	Khasso	-
4	Palais de Justice	Lafiabougou	-
5	Direction Régionale des Douanes	Lafiabougou	-
6	Académie d'Enseignement	Lafiabougou	-
7	Trésor	Khasso	-
8	Direction Régionale des Routes	Khasso	-
9	EDM	Khasso	-
10	Direction SOTELMA	Khasso	-
11	Direction Régionale de l'Urbanisme	Lafiabougou	-
12	Institut Géographique du Mali	Plateau	Location
13	Direction Régionale des Domaines	Khasso	Location
14	Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports	Plateau	-
15	Direction Régionale de l'Agriculture	Légal – Ségou	-
16	Direction Régionale de la Santé	Légal – Ségou	-
17	Service de l'Élevage	Kayes N'di	-
18	CAP rive gauche	Plateau	-
19	CAP rive droite	Kayes N'di	-
20	INPS	Lafiabougou	-
21	Assemblée Régionale	Plateau	-
22	Conseil de Cercle	Plateau	-
23	Direction Régionale du Budget et Direction Régionale du Contrôle Financier	Khasso	-
24	Direction Régionale de la Conservation de la Nature	Liberté	-
25	Direction Régionale du Tourisme	Centre commercial	Location
26	Direction Régionale des Impôts	Khasso	-
27	Direction Régionale du Plan et de la Statistique	Lafiabougou	-
28	Direction Régionale de l'Hydraulique	Plateau	-
29	Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipements Rural	Lafiabougou	-
30	Caisse de Retraite	Khasso	Location
31	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire	Légal - Ségou	-

Source : Mairie de Kayes

EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

1. Gouvernorat
2. Carcère
3. Mairie
4. Justice
5. INPS
6. CAP
7. Académie d'Enseignement
8. Génie Rural
9. Direction Régionale des Transports
10. Opération puits
11. Protection des végétaux
12. IGM de Kayes
13. Direction Régionale de la Conservation de la Nature
14. SOTELMA et Poste
15. BDM
16. Direction Régionale des Routes

KAYES
Constat - Equipements



Echelle



Novembre 2005

7.2. Equipements scolaires

7.2.1. Bilan des réalisations

Aucune des deux (02) unités de groupes scolaires prévues à Kayes N'di et au Sud de l'ex-aéroport n'a été réalisée, mais une réalisation hors programme a vu le jour avec la création de l'IFM.

7.2.2. Situation actuelle

Dans ces fonctions urbaines Kayes a toujours été dotée d'équipements scolaires depuis 1888, date de création de l'école des fils des chefs (première école du Soudan Français). De nos jours, elle renferme presque tous les ordres d'enseignement que sont : enseignement préscolaire, enseignement fondamental (1^{er} et 2^{ème} cycles), enseignement secondaire général technique et professionnel, enseignement normal, les écoles franco-arabes et Medersas.

- **Enseignement préscolaire** : ce sont en général les jardins d'enfants qui sont au nombre de cinq (05) au compte du CAP rive gauche, Garnison, Commune, Transrail, (Soukabé, Devel Hadja).
- **Enseignement fondamental** : les écoles sont bien réparties à travers la ville. Il existe 27 écoles de 1^{er} cycle parmi lesquels : Khasso I, II, III, IV, V ; Liberté I, II, III et une école privée ; Légal – Ségou I, II, III, IV ; Plateau I, II, III, IV et une école privée ; Lafiabougou I, II, III, IV et une école privée ; Abdramane GUEYE I, II, III, IV, etc.....

Quant aux écoles de second cycle, elles sont au nombre de 15. Ce sont A.B.C.D. Groupe Scolaires Légal-Ségou A et B ; Groupe Scolaire Plateau A.B.C. ; Lafia 2^{ème} cycle, Abdramane GUEYE 2^{ème} cycle tous publics. Les écoles de second cycle privées sont: privé Catholique, Collège Moderne Sekènè Mody SISSOKO, Privé YELEN, Privé Lafia 2^{ème} cycle.

Les informations sur les écoles du 1^{er} et du second cycle sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après :

Tableau n°16 : Ecoles du 1^{er} et du 2^{ème} cycles de la ville de Kayes

N°	Nom de l'Établissement	Localisation	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens
				Garçons	Filles	Total	
1	Khasso I	Khasso	06	248	257	505	84,16
2	Khasso II	Khasso	07	256	233	489	89,85
3	Khasso III	Khasso	06	373	416	729	121,5
4	Khasso IV	Khasso	07	342	290	632	90,28
5	Khasso V	Khasso	07	286	333	619	88,42
6	Légal – Ségou I	Légal-Ségou	08	565	551	1.116	139,5
7	Légal – Ségou II	Légal-Ségou	08	400	418	818	102,5
8	Légal – Ségou III	Légal-Ségou	06	203	200	403	67,16
9	Légal – Ségou IV	Légal-Ségou	06	234	246	480	80
10	Liberté I	Liberté	07	374	370	744	106,28
11	Liberté II	Liberté	06	274	265	539	89,83
12	Liberté III	Liberté	06	408	410	818	136,33
13	Plateau I	Plateau	06	344	248	592	98,66
14	Plateau II	Plateau	06	313	311	624	104
15	Plateau III	Plateau	05	210	210	420	84
16	Plateau IV	Plateau	06	191	208	399	66,5
17	Lafiabougou I	Lafiabougou	06	402	428	830	138,33
18	Lafiabougou II	Lafiabougou	06	513	420	933	155,5
19	Lafiabougou III	Lafiabougou	06	351	323	674	112,33
20	Lafiabougou IV	Lafiabougou	06	150	144	294	49
21	Lafia 1er cycle	Lafiabougou	06	127	91	218	36,33
22	Privé Catholique	Plateau	06	324	238	562	93,66
23	Collège Moderne S.M.SISSOKO	Liberté	06	129	82	291	48,50
24	Collège Moderne YELEN 1 ^{er} cycle	Liberté	06	180	159	339	56,50
25	Lafia 2 ^{ème} cycle	Lafiabougou	06	305	258	563	93,83
26	Privé Catholique 2 ^{ème} cycle	Liberté	06	167	164	331	55,16
27	Collège Moderne S.M.SISSOKO 2 ^{ème} cycle	Liberté	06	129	82	291	48,50
28	Collège Moderne YELEN 2 ^{ème} cycle	Liberté	03	22	23	45	15
29	Lafia privée 2 ^{ème} cycle	Lafiabougou	03	23	14	37	12,33
30	Abdramane GUEYE 2 ^{ème} cycle	Kayes N°di	06	-	-	-	-

Source : Académie de Kayes

- Ecole franco-arabe et medersas : il existe une seule école franco-arabe située à Lafiabougou.

Les medersas sont au nombre de quatre (04).

Les informations sur l'école franco-arabe et les medersas sont indiquées dans le tableau n°17 ci-après :

Tableau n°17 : Ecole franco-arabe et Medersas de la ville de Kayes

N°	Nom de l'établissement	Localisation	Nombre de classes	Effectifs			Effectifs moyens
				Garçons	Filles	Total	
1	Ecole franco-arabe El An sar sounat	Lafiabougou	11	168	197	365	57,72
2	Medersa Dar El hadiss	Khasso	06	150	206	356	59,33
3	Medersa Douhal Islam	Lafiabougou	06	71	81	152	25,33
4	Medersa El Fallah	Khasso	06	156	139	295	49,16
5	Medersa Mouhamadiyatou	Légal-Ségou	09	216	217	433	48,11

Source : Académie de Kayes

- Enseignement Secondaire Général Technique et Professionnel

- **Enseignement Secondaire Général:** il est dispensé dans deux (02) établissements qui sont : le Lycée Dougoukolo KONARE et le lycée privé "Afrique Unie" de Kayes N'di.
- **Enseignement Technique et Professionnel :** il est dispensé dans cinq (05) établissements qui sont : l'Institut de Formation Professionnelle (I.F.P.), situé à Légal – Ségou, le Collège Technique Moderne (C.T. M.) situé à Liberté, le Centre Professionnel Mécanique Auto (C.P.M.A.), situé à Légal – Ségou, le Centre de Formation des Agents Socio-Sanitaires (C.F.A.S.S), situé à Lafiabougou et l'Ecole Secondaire de la Santé (E.S.S.), située à l'hôpital Fousseyni DAO.
- **Enseignement Normal :** il ne concerne qu'un seul établissement qui est l'Institut de Formation des Maîtres (I.F.M.) du 1^{er} et 2^{ème} cycles situé à Bencounda.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Pré-scolaire et scolaire

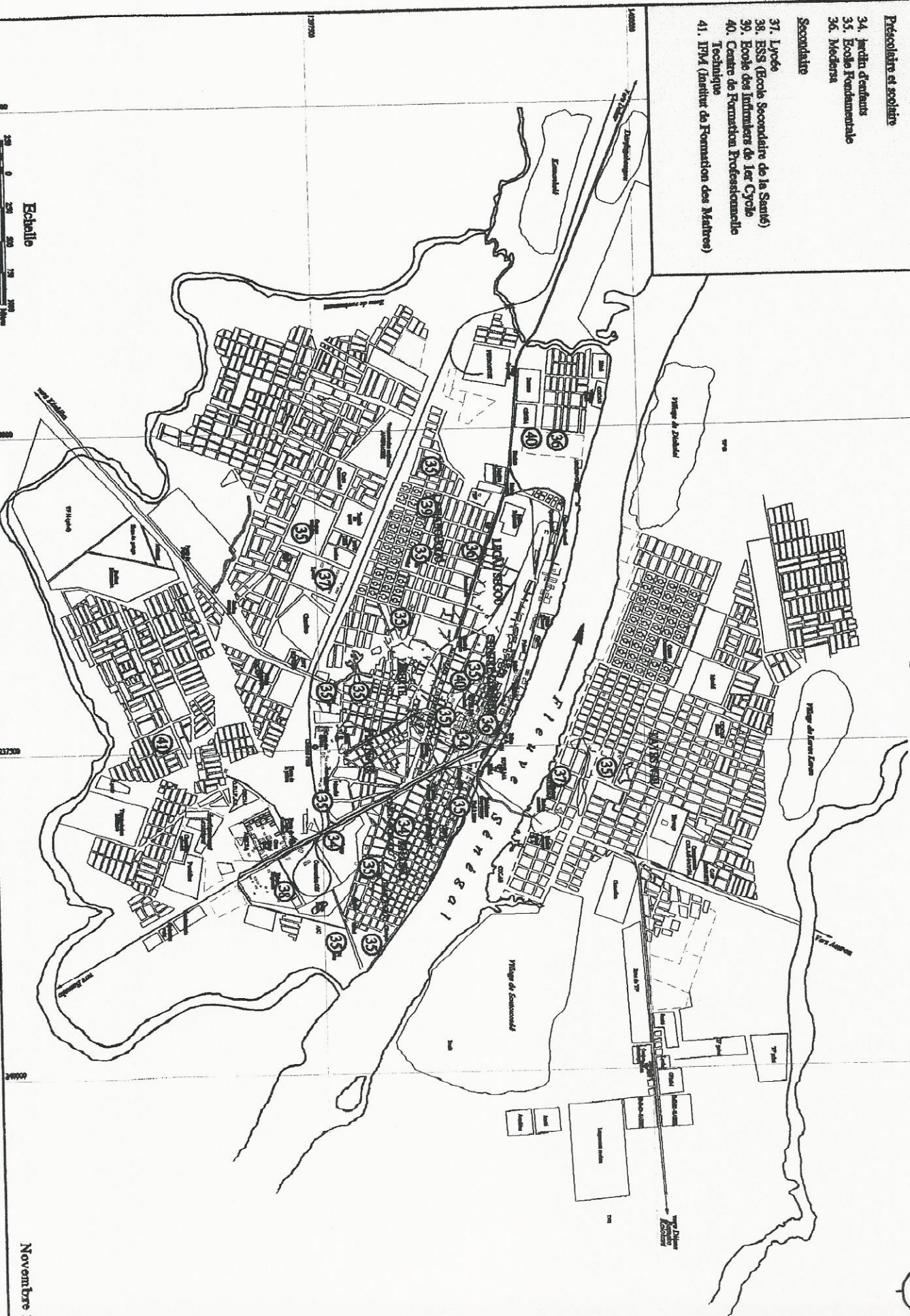
- 34. Jardin d'enfants
- 35. Ecole Fondamentale
- 36. Medersa

Secondaire

- 37. Lycée
- 38. ESS (Ecole Secondaire de la Santé)
- 39. Ecole des Industries de 1er Cycle
- 40. Centre de Formation Professionnelle Technique
- 41. IFM4 (Institut de Formation des Maîtres)

KAYES

Constat - Equipements (suite)



7.3. Equipements socio- sanitaires

7.3.1. Bilan des réalisations

La création d'un hôpital à Kayes N'di n'a pas eu lieu, mais un CSCOM a été réalisé hors programme.

7.3.2. Situation actuelle

Il existe des équipements socio- sanitaires publics et privés.

Les équipements socio – sanitaires publics sont :

- l'Hôpital Régional Fousseyni DAOU ;
- le Centre de Santé de Référence de Cercle ;
- le Centre de Santé de la Garnison ;
- le Centre de Santé Communautaire (C.S.COM) de Khasso ;
- le Centre de Santé Communautaire de Kayes N'di ;
- le Dispensaire de la Mairie au Plateau ;
- le Centre de Santé Communautaire de Lafiabougou ;
- le Dispensaire de la Croix Rouge à Lafiabougou ;
- la pharmacie populaire à Liberté.

Les bâtiments sont en bon état.

La situation des équipements socio – sanitaires publics est indiquée dans le tableau n°18 ci-après :

Tableau n°18 : Equipements socio – sanitaires publics

N°	Désignation	Localisation
1	Hôpital Régional	Plateau
2	Centre de Santé de Référence du Cercle	Légal-Ségou
3	Centre de Santé de la Garnison	Khasso
4	Centre de Santé Communautaire du Khasso	Khasso
5	Centre de Santé Communautaire de Kayes N'di	Kayes N'di
6	Dispensaire de la Mairie	Plateau
7	Centre de Santé Communautaire de Lafiabougou	Lafiabougou
8	Dispensaire de la de la Croix Rouge	Lafiabougou
9	Pharmacie populaire	Liberté

Source : Direction Régionale de la Santé - Kayes

Les équipements socio – sanitaires privés sont :

- le Centre de Santé de Transrail au Plateau ;
- le Centre de Santé de l'INPS à Lafiabougou - Sud ;
- la clinique Yonki SAHA à Lafiabougou – Nord ;
- la clinique Touba au Village CAN au Plateau ;
- la clinique du fleuve au Khasso ;

- la clinique Fraternité à Kayes N'di ;
- le Cabinet dentaire du village CAN au Plateau ;
- le Cabinet Sanitaire du Dr René SANOU à Lafiabougou –Sud, etc..

En plus de ces équipements sanitaires, il existe des pharmacies humaines et des pharmacies vétérinaires réparties sur l'ensemble des six (06) quartiers de la ville de Kayes.

Les bâtiments sont en bon état.

La situation des équipements socio – sanitaires privés est indiquée dans le tableau n°19 ci-après:

Tableau n°19 : Equipements socio – sanitaires privés

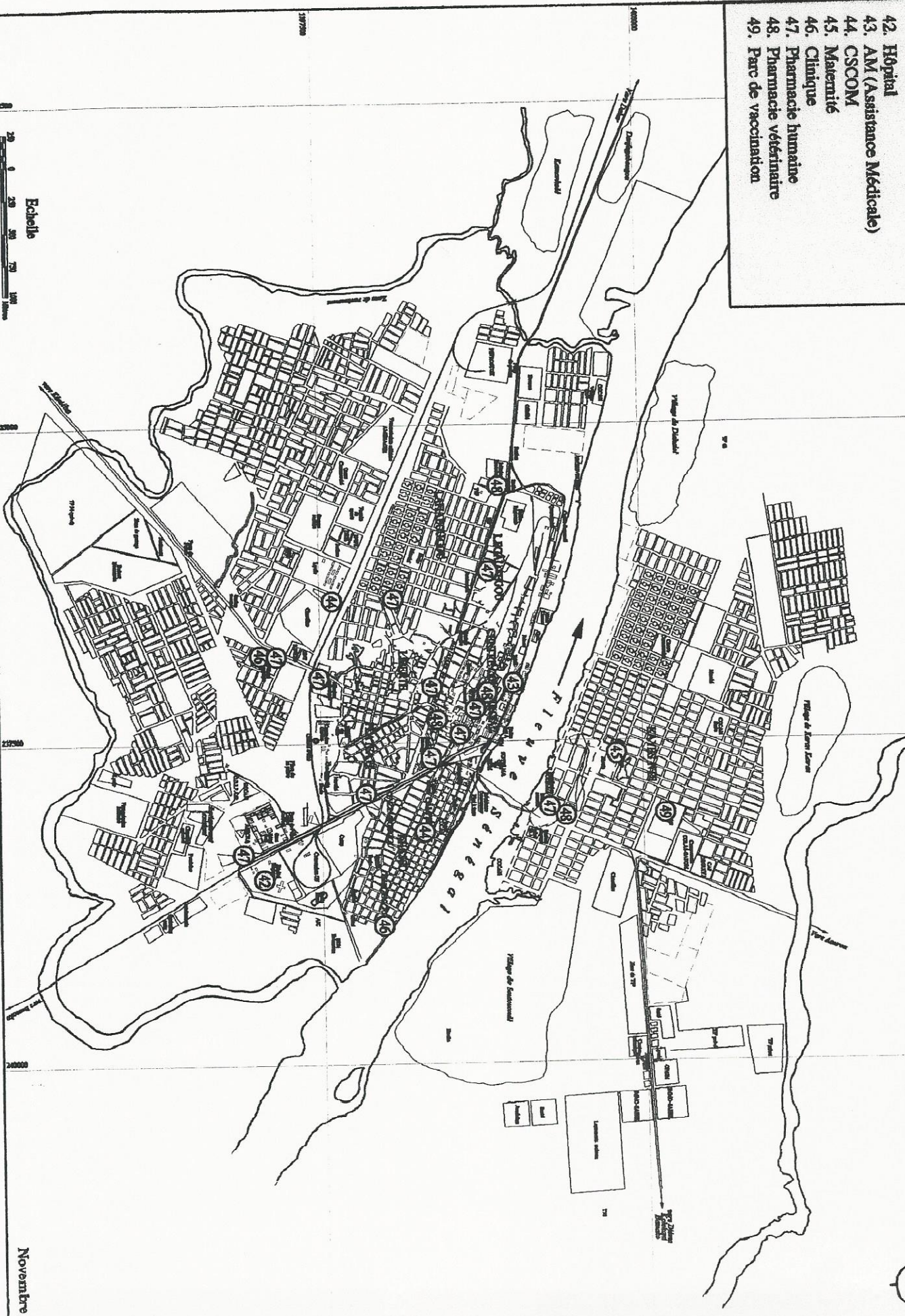
N°	Désignation	Localisation
1	Centre de Santé de Transrail	Plateau
2	Centre de Santé de l'INPS	Lafiabougou
3	Clinique Yonki SAHA	Lafiabougou
4	Clinique TOUBA	Plateau
5	Clinique du fleuve	Khasso
6	Clinique FRATERNITE	Kayes N'di
7	Cabinet dentaire village CAN plateau	Plateau
8	Cabinet de soins Dr René SANOU	Lafiabougou
9	COULIPHARM	Liberté
10	Pharmacie NIAMBELE	Plateau
11	Pharmacie de la Mission	Plateau
12	Pharmacie YA	Légal - Ségou
13	Pharmacie KOUKIA	Lafiabougou
14	Pharmacie de la Grae	Plateau
15	Pharmacie Mamby TRAORE	Liberté
16	Pharmacie BARRY	Liberté
17	Pharmacie Multi -M	Kayes N'di

Source : Direction Régionale de la Santé - Kayes

EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES

- 42. Hôpital
- 43. AM (Assistance Médicale)
- 44. CSCOM
- 45. Maternité
- 46. Clinique
- 47. Pharmacie humaine
- 48. Pharmacie vétérinaire
- 49. Parc de vaccination

KAYES
Constat - Equipements (suite)



7.4. Equipements commerciaux

7.4.1. Bilan des réalisations

Le bilan des réalisations se présente comme suit:

- création de centres artisanaux dans la zone de garagiste sur une superficie de 29,5ha sur la route de Kéniéba et Nioro : sur la route de Kéniéba, un espace a été délimité et attribué aux garagistes, quant à la route de Nioro aucune action n'a été réalisée ;
- création de centres commerciaux sur une superficie de 10,5ha au Sud de l'ex - aéroport et de Kayes N'di : les espaces ont été délimités et bornés, mais aucune autre action n'a été réalisée ;
- réaménagement du centre administratif et commercial sur une superficie de 54ha : aucune réalisation n'a été faite dans ce sens ;
- création de gare routière sur une superficie de 20ha vers les sorties de Médine, de Diboli, de Nioro et de Kéniéba : aucune réalisation n'a été faite ;
- aménagement du parc commercial à Légal – Ségou sur une superficie de 10ha : aucune réalisation ;
- aménagement de la place de foire sur 7ha, sur la route de Médine : aucune réalisation.

7.4.2. Situation actuelle

Au Mali, Kayes a toujours été le principal port du fleuve Sénégal, la voie de passage du chemin de fer et des voies routières en provenance du Sénégal, de la Guinée et de la Mauritanie. Elle reste donc une ville commerciale par excellence. Les principaux marchés sont : le grand marché de Kayes situé au centre, le marché de nuit de Liberté et les marchés des quartiers (Kayes N'di, Khasso, Plateau, Lafiabougou - Nord, Lafiabougou – Sud). La plupart des marchés sont constitués de bâtiments et de hangars tous en mauvais état.

La situation des marchés est donnée dans le tableau n°20 ci-après :

Tableau n°20 : Marchés de la ville de Kayes

N°	Désignation	Localisation
1	Grand marché	Centre – ville
2	Marché de nuit de Liberté	Liberté
3	Marché de Kayes N'di Karan Karan	Kayes N'di
4	Marché de Draal Kayes N'di	Kayes N'di
5	Marché de Lafiabougou Nord	Lafiabougou
6	Marché de Lafiabougou Sud	Lafiabougou
7	Marché de Khasso	Khasso
8	Marché de Plateau	Plateau

Source : Mairie de Kayes

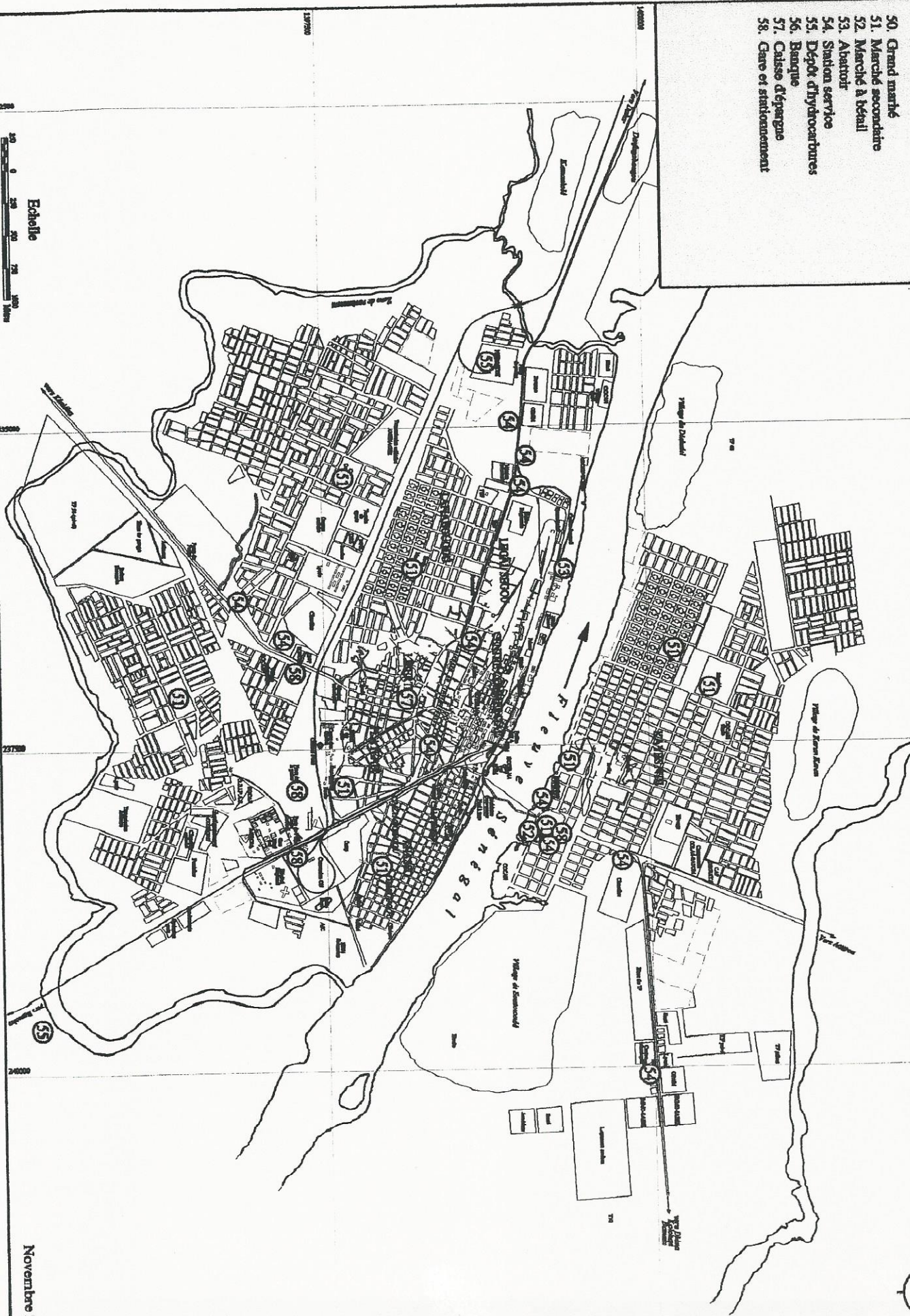
Les autres équipements commerciaux sont : les stations services, les gares routières, les quais, l'aéroport et l'abattoir.

- les stations d'essence sont : SAD –OIL, TOTAL, SHELL, PETRO STOCK, etc.. ;
- les gares routières sont : une à Kayes N'di Draal et deux (02) à Kayes Ba ;
- les quais sont au nombre de trois (03) dont deux sur la rive gauche et un sur la rive droite du fleuve ;
- l'aéroport Dag-Dag construit avec la CAN 2002, se trouve sur la route de Yélimané ;
- l'abattoir situé à Légal - Ségou.

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

- 50. Grand marché
- 51. Marché secondaire
- 52. Marché à détail
- 53. Abattoir
- 54. Station service
- 55. Dépot d'hydropompes
- 56. Banque
- 57. Caisse d'épargne
- 58. Gare et stationnement

KAYES Constat - Equipements (suite)



7.5. Equipements sportifs et culturels

7.5.1. Bilan des réalisations

Le bilan se présente comme suit:

- aménagement du stade omnisports à Kayes N'di : l'unité sportive a été réalisé à Kayes Plateau ;
- aménagement d'un champ hippique à Diakalel : aucune réalisation.

7.5.2. Situation actuelle

Le sport et la culture occupent une place de choix dans les activités de la population de Kayes. Les équipements sportifs et culturels existants dès les premières heures de la colonisation ont été renforcés avec l'avènement de l'indépendance et l'organisation de la CAN 2002 au Mali.

Les principaux équipements sportifs sont :

- le Stade Municipal Bassi COULIBALY au Khasso ;
- le Stade Municipal Demba COULIBALY à Kayes N'di ;
- le Centre sportif de l'Amical à Liberté ;
- le Stade Omnisports Abdoulaye Macoro SISSOKO au Plateau.

Tous ces équipements sont en bon état.

Les informations sur les équipements sportifs sont indiquées dans le tableau n°21 ci-après:

Tableau n°21 : Equipements sportifs

N°	Désignation	Localisation
1	Stade Municipal Bassi COULIBALY	Khasso
2	Stade Municipal Demba COULIBALY	Kayes N'di
3	Centre sportif de l'Amical	Liberté
4	Stade Omnisports Abdoulaye Macoro SISSOKO	Plateau

Source : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture - Kayes

Les principaux équipements culturels sont :

- la Salle Massa Makan DIABATE au Plateau ;
- l'Espace culturel de l'Amical à Liberté ;
- le Centre Culturel de la Paroisse Catholique au Khasso ;
- le Centre Culturel Protestant au Khasso ;
- le Carrefour des jeunes au Plateau ;
- la Salle de projection CINEA à Légal – Ségou ;
- la Salle de projection de Kayes N'di ;
- la Bibliothèque "Lecture Publique" au Plateau ;
- la Bibliothèque "Autre Monde" à Liberté ;
- la Bibliothèque Protestante à Kayes N'di.

La salle Massa Makan DIABATE vient d'être rénovée. Les autres équipements sont en bon état.

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°22 ci-après :

Tableau n°22 : Equipements culturels

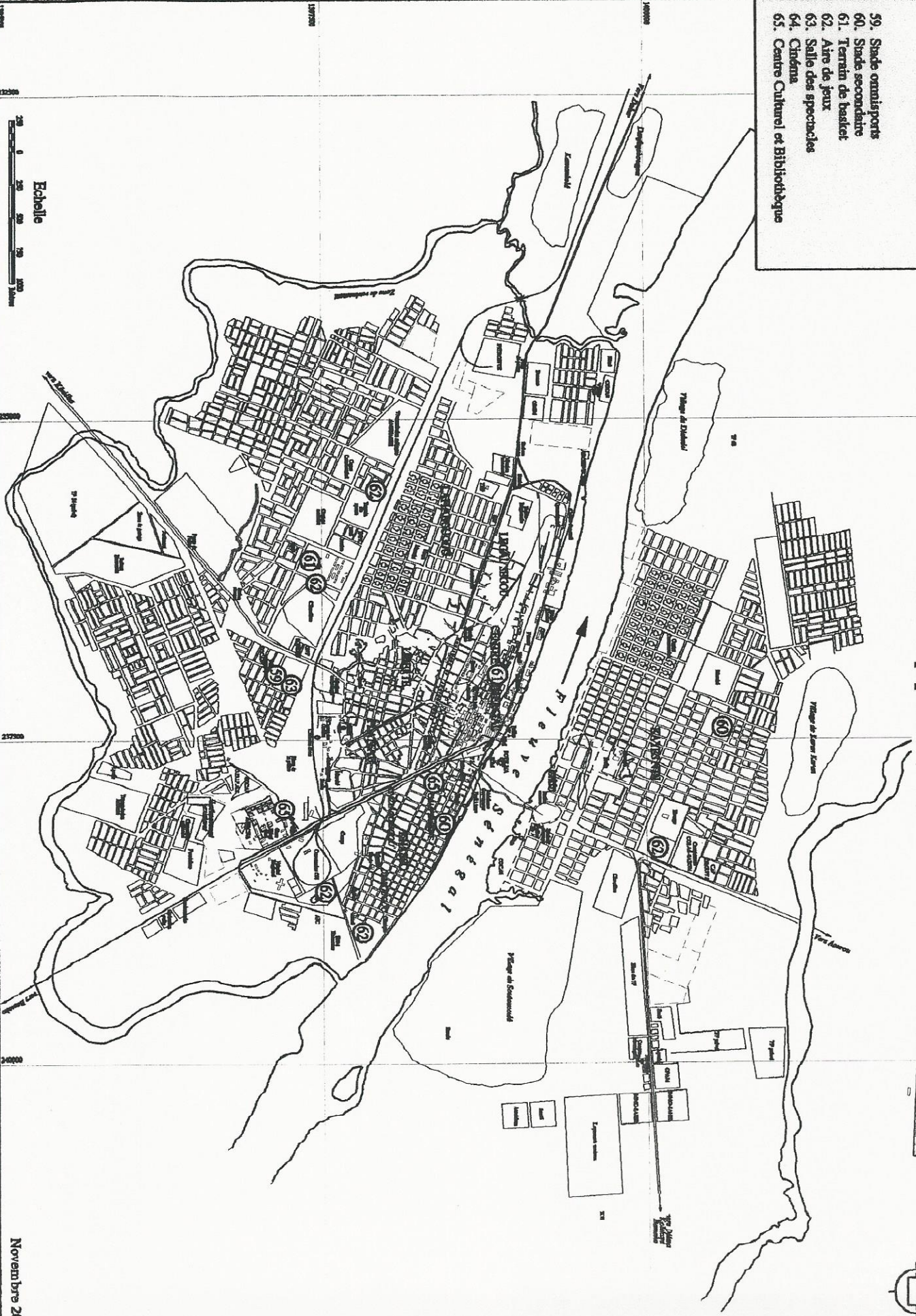
N°	Désignation	Localisation
1	Salle Massa Makan DIABATE	Plateau
2	Espace culturel de l'Amical	Liberte
3	Centre Culturel de la Paroisse Catholique	Khasso
4	Centre Culturel Protestant	Khasso
5	Carrefour des jeunes	Plateau
6	Salle de projection CINEA	Légal – Ségou
7	Salle de projection	Kayes N'di
8	Bibliothèque "Lecture Publique"	Plateau
9	Bibliothèque "Autre Monde"	Liberté
10	Bibliothèque Protestante	Kayes N'di

Source : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture - Kayes

**EQUIPEMENTS SPORTIFS
ET CULTURELS**

- 59. Stade omnisports
- 60. Stade secondaire
- 61. Terrain de basket
- 62. Aire de jeux
- 63. Salle des spectacles
- 64. Cinéma
- 65. Centre Culturel et Bibliothèque

**KAYES
Constat - Equipements (suite)**



7.6. Equipements touristiques et de loisirs

7.6.1. Bilan des réalisations

Le bilan se présente comme suit:

- création d'hôtels : quatre (04) unités étaient prévues à Kayes, Légal – Ségou, Kamankolé et sur la route de Kéniéba. Seule l'unité de Légal – Ségou a été réalisée ;
- aménagement d'une zone de plaisance sur une superficie de 11ha au bord du fleuve Sénégal à Légal – Ségou : aucune réalisation n'a été faite.

7.6.2. Situation actuelle

La ville de Kayes, vu sa position de carrefour de civilisation a toujours été une halte sollicitée par les voyageurs. A cet effet, il existe des infrastructures touristiques anciennes et nouvelles qui s'avèrent insuffisantes de nos jours.

Les principaux équipements touristiques sont entre autres :

- l'hôtel du Rail au Plateau ;
- l'hôtel "le Khasso" à Légal – Ségou ;
- l'hôtel LOGO à Légal – Ségou ;
- l'hôtel Médine au centre commercial au Khasso;
- l'hôtel Tièba au Plateau (Bencounda);
- le Motel TAMBAOURA au Khasso (Diabougou);
- l'hôtel SAD-OIL à Légal – Ségou ;
- Relais du Centenaire ;
- Maison d'hôtes Radio - Rurale ;
- L'hôtel Municipal "Case Ronde" ;
- Centre d'Accueil Carrefour des jeunes.

Tous ces équipements sont en bon état.

Les informations sur les équipements touristiques sont indiquées dans le tableau n°23 ci-après :

Tableau n°23 : Equipements touristiques

N°	Désignation	Localisation	Capacité d'Accueil (nombre de lits)
1	Hôtel du Rail	Plateau	20
2	Hôtel Khasso	Légal – Ségou	14
3	Hôtel LOGO	Légal – Ségou	05
4	Hôtel Médine	Khasso	21
5	Hôtel Tièba	Plateau	44
6	Motel TAMBAOURA	Khasso	05
7	Hôtel SAD - OIL	Légal – Ségou	66
8	Relais du Centenaire	Légal – Ségou	55
9	Maison d'hôtes Radio - Rurale	Plateau	09
10	Hôtel Municipal "Case Ronde"	Liberté	05
11	Centre d'Accueil Carrefour des Jeunes	Plateau	08

Source: Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie - Kayes

Les principaux équipements de loisirs sont :

- la Pâtisserie Ecllosion à Liberté ;
- la Pâtisserie Thilambya à Liberté ;
- le jardin de l'Hôtel du Rail au Plateau ;
- le jardin de l'Hôtel du Kasso à Légal – Ségou ;
- le jardin de l'Hôtel Médine au Khasso ;
- le jardin de l'Hôtel LOGO à Légal – Ségou ;
- le jardin de l'Hôtel Tièba au Plateau ;
- le Centre d'Accueil Carrefour des Jeunes au Plateau;
- le Terminus au Plateau.

Tous ces équipements sont en bon état.

Les données sur les équipements de loisirs sont indiquées dans le tableau n°24 ci-après :

Tableau n°24 : Equipements de loisirs

N°	Désignation	Localisation
1	Pâtisserie Ecllosion	Liberté
2	Pâtisserie Thilambya	Liberté
3	Jardin de l'Hôtel du Rail	Plateau
4	Jardin de l'Hôtel Kasso	Légal – Ségou
5	Jardin de l'Hôtel Médine	Khasso
6	Jardin de l'Hôtel LOGO	Légal - Ségou
7	Jardin de l'Hôtel Tièba	Plateau
8	Centre d'Accueil Carrefour des Jeunes	Plateau
9	Terminus	Au plateau

Source: Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie - Kayes

7.7. Equipements Culturels

Aucune programmation n'avait été faite. Les équipements de culte constitués par les mosquées, les églises et les cimetières sont nombreux et divers.

Les mosquées sont :

- la grande mosquée du Centre administratif et commercial ;
- les six (06) mosquées de vendredi du Plateau (06) ;
- les trois (03) mosquées de vendredi du Khasso (03) ;
- les quatre (04) mosquées de vendredi de Lafiabougou (04) ;
- les deux (02) mosquées de vendredi de Légal - Ségou (02) ;
- les trois (03) mosquées de vendredi à Kayes N°di (03).

Les églises sont :

- la Cathédrale au centre commercial ;
- l'Eglise Saint Pierre Claver au Plateau ;
- l'Eglise Catholique du Khasso ;
- l'Eglise Protestante du Khasso ;
- l'Eglise Catholique de Lafiabougou ;
- l'Eglise Protestante de Lafiabougou ;
- l'Eglise Protestante de Kayes N°di ;
- le Relais du Centenaire Catholique à Légal – Ségou ;
- la Salle de culte des Témoins de Jéhovah à Lafiabougou.

Il existe deux (02) cimetières musulmans et un (01) cimetière chrétien.

Les cimetières musulmans sont situés l'un à Kayes N°di (rive droite) et l'autre à Lafiabougou (rive gauche). Ils sont tous clôturés et en bon état.

Le cimetière chrétien est situé à Lafiabougou. Il est clôturé et en bon état.

Les informations sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°25 ci-après :

Tableau n°25: Equipements culturels

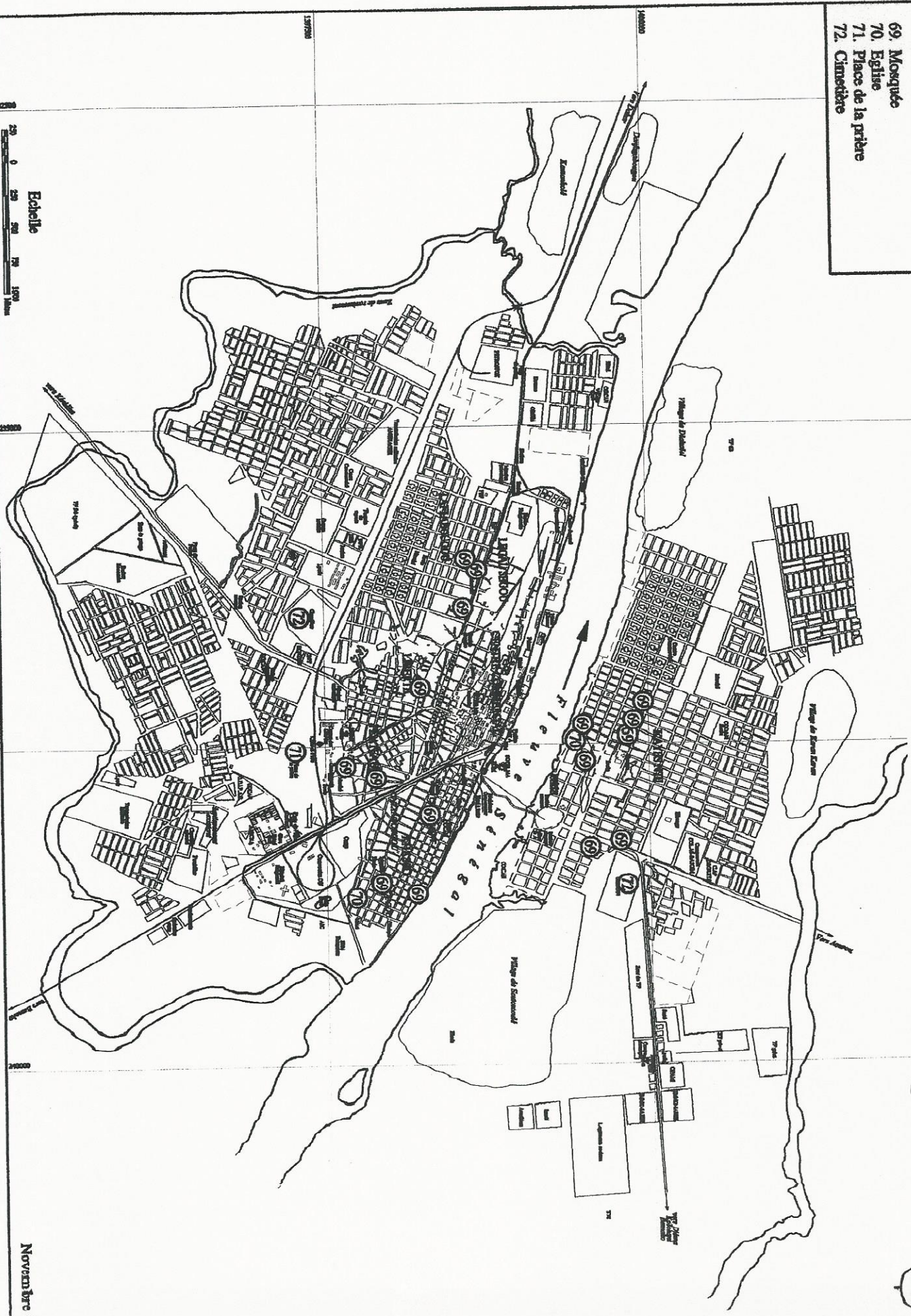
N°	Désignation	Localisation
1	Grande mosquée de Kayes	Centre - ville
2	Mosquée Zawouya	Plateau
3	Mosquées vendredi	Plateau
4	Mosquées vendredi	Khasso
5	Mosquées vendredi	Lafiabougou
6	Mosquées vendredi	Légal - Ségou
7	Mosquées vendredi	Kayes N'di
8	Cathédrale	Centre - ville
9	Eglise Saint Pierre Claver	Plateau
10	Eglise Catholique Khasso	Khasso
11	Eglise Protestante Khasso	Khasso
12	Eglise Protestante Lafiabougou	Lafiabougou
13	Eglise Protestante Kayes N'di	Kayes N'di
14	Eglise Catholique Lafiabougou	Lafiabougou
15	Eglise du relais du centenaire	Légal - Ségou
16	Salle de culte Témoin de Jéhovah	Lafiabougou
17	Cimetière musulman Kayes Ba	Lafiabougou
18	Cimetière musulman Kayes N'di	Kayes N'di
19	Cimetière chrétien Lafiabougou	Lafiabougou

Source : Mairie - Kayes

EQUIPEMENTS CULTUELS

- 69. Mosquée
- 70. Eglise
- 71. Place de la prière
- 72. Cimetière

KAYES
Constat - Equipements (suite)



7.8. Equipements de Défense et de Sécurité

7.8.1. Bilan des réalisations

L'unique prévision portait sur la construction de la prison sur la route de Médine. Aucune réalisation n'a été faite. Mais les bureaux de la protection civile ont été construits dans la zone des bureaux de la cité du Chemin de Fer.

7.8.2. Situation actuelle

Kayes ayant servi de tête de pont aux troupes coloniales françaises lors de la conquête du Soudan, les équipements de sécurité hérités de l'armée coloniale ont été renforcés avec l'avènement de l'indépendance du Mali. Ce sont :

- le camp militaire Mamadou Lamine DRAME au Khasso ;
- la Légion de Gendarmerie au Plateau ;
- les camps I et II, la Brigade Territoriale et l'Escadron de la Gendarmerie au Plateau ;
- le camp des Gardes au Plateau ;
- la Protection Civile à Lafiabougou ;
- la Direction Régionale de la Police et le Commissariat de Police du 1^{er} Arrondissement à Liberté ;
- le Commissariat de Police du 2^{ème} Arrondissement à Kayes N'di ;
- le Commissariat de Police spéciale des chemins de fer au Plateau ;
- les surveillants de prison à Légal – Ségou.

Les bâtiments sont en mauvais état et nécessitent des travaux de rénovation.

Les informations sur les équipements de Défense et de Sécurité sont indiquées dans le tableau n°26 ci-après:

Tableau n°26: Equipements Défense et de Sécurité

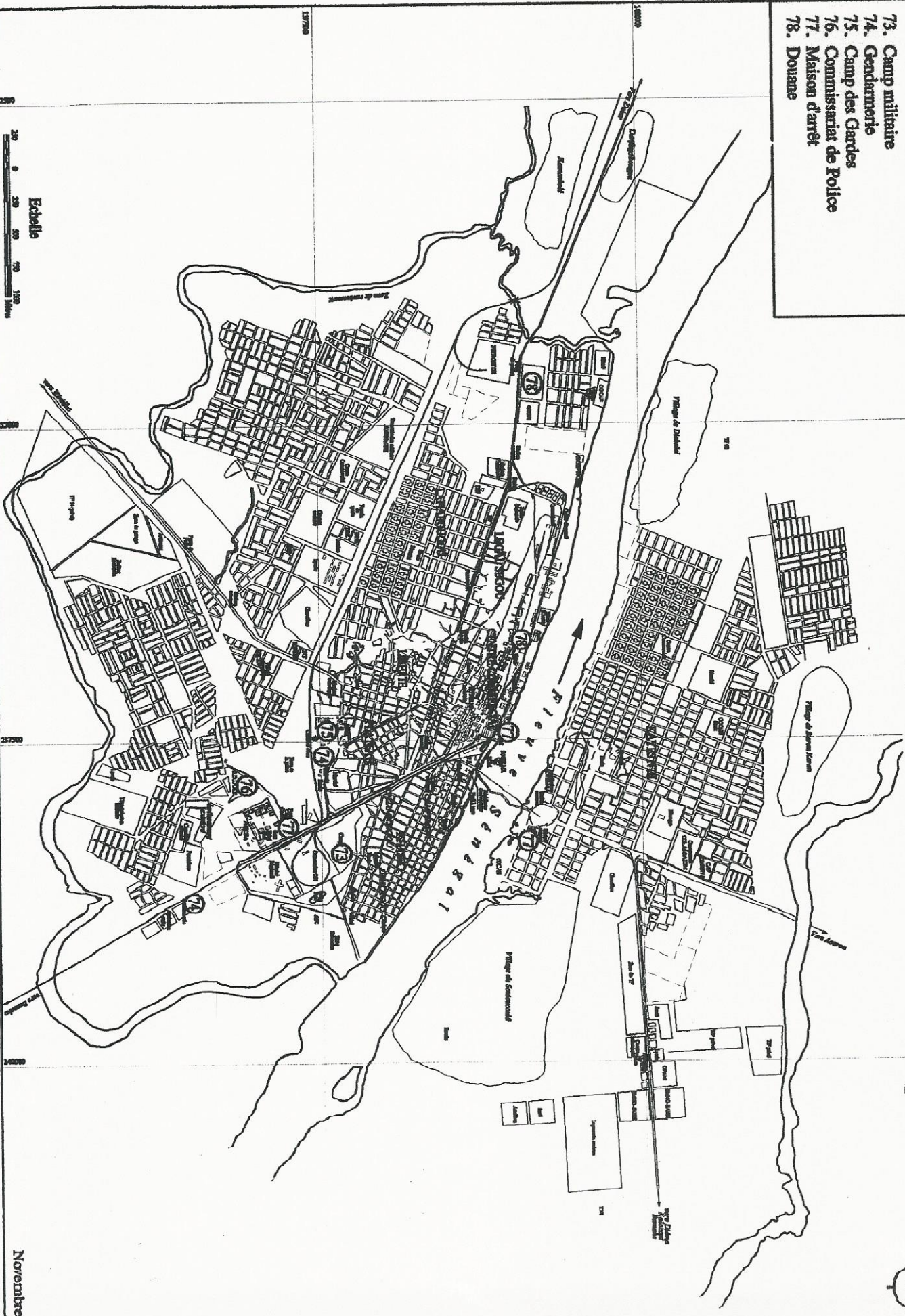
N°	Désignation	Localisation
1	Camp militaire	Khasso
2	Légion de gendarmerie	Plateau
3	Camps I, II, Brigade Territoriale Escadron Gendarmerie	Plateau
4	Camp de garde	Plateau
5	Direction Régionale de la Protection Civile	Lafiabougou
6	Direction Régionale de la Police et commissariat du 1 ^{er} Arrondissement	Liberté
7	Commissariat du 2 ^{ème} Arrondissement	Kayes N'di
8	Commissariat Spécial Chemin de fer	Plateau
9	Surveillants de prison	Légal - Ségou

Source : Mairie de Kayes

EQUIPEMENTS DE SECURITE

- 73. Camp militaire
- 74. Gendarmerie
- 75. Camp des Gardes
- 76. Commissariat de Police
- 77. Maison d'arrêt
- 78. Douane

KAYES
Constat - Equipements (suite)



Echelle
0 20 40 60 80 100 Mètres

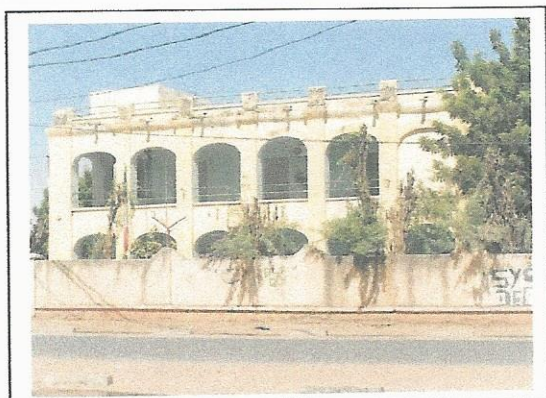
EQUIPEMENTS



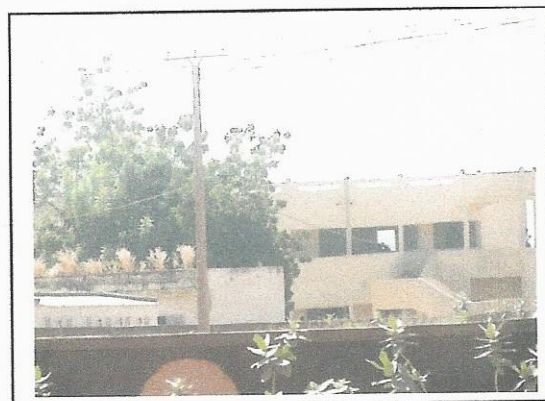
Gouvernorat



Assemblée Régionale



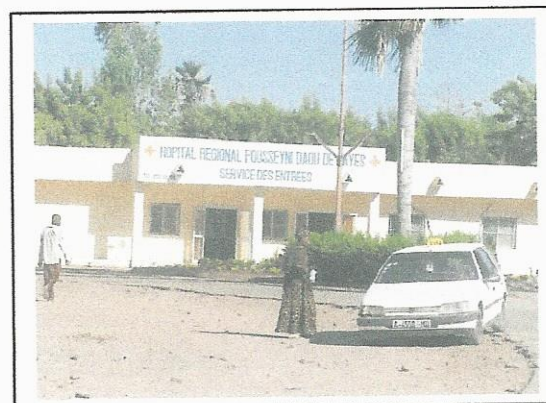
Hôtel de ville



Lycée Dougoukolo KONARE



Groupe scolaire du Plateau



Hôpital Fousseyni DAOU

EQUIPEMENTS



Place du marché (centre - ville)



Marché à bétail (Kayes N'di)



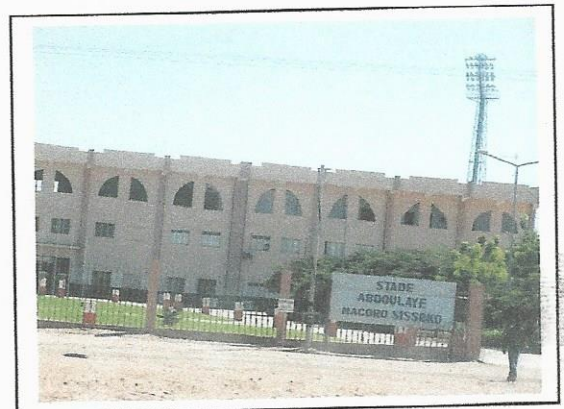
Gare du Chemin de Fer



Tour de Contrôle (Aéroport Dag -Dag)



Salle de spectacle Massa Makan DIABATE



Stade Abdoulaye Macoro SISSOKO

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I. ZONAGE

1.1. Zones d'habitat

1.1.1. Zones d'habitats existants

Les zones d'habitat existantes, leurs équipements et espaces boisés sont à préserver et à améliorer. En aucun cas une partie d'un espace vert ou boisé existant ne doit être attribué à d'autres fins. Il en est de même pour les espaces prévus pour les équipements, dans les lotissements existants.

Les espaces boisés les plus importants à préserver sont entre autres :

- l'espace boisé situé au Nord de Légal – Ségou ;
- l'espace situé au Sud et à l'Est de la cité de Transrail qui se prolonge en face de l'Assemblée Régionale ;
- l'espace situé en face et à l'Est de l'hôpital régional;
- l'espace situé le long de la route de Kéniéba (côté gauche) ;
- l'espace situé à l'Est et au Nord de Petro – Stock ;
- l'espace situé à l'Est de la Direction Régionale des Douanes ;
- l'espace situé à l'Ouest de Lafiabougou – Extension ;
- la forêt classée de Paparrah, à l'Est de la ville ;
- l'espace situé au Bord du fleuve à l'Ouest de Kayes N'di ;
- l'espace situé à l'Ouest de Kayes N'di et au Nord du village de Diakalel ;
- l'espace situé en face du CAP-Jiguiya et se prolongeant jusqu'à la mare Yakéra à Kayes N'di ;
- le verger situé au Nord du village de Soutoucoulé.

Certains de ces espaces ont été attribués et font l'objet de construction à usage d'habitation. Des dispositions doivent être prises pour arrêter les constructions en cours et évaluer les travaux exécutés en vue d'une expropriation.

Il est prévu également : la restructuration des anciens quartiers Légal – Ségou, Liberté et Plateau pour assainir la zone et rendre la circulation fluide.

Le site situé au Nord de Kayes N'di (Karan Karan) et qui fait l'objet d'un début d'occupation doit être restructuré afin de régulariser la situation des occupations.

L'espace situé en face du centre d'accueil et servant présentement de parking pour les gros-porteurs est prévu pour être la place de prière.

1.1.2. Futures zones d'habitat

La population de la ville de Kayes en 2005 est estimée à 80.146 habitants. Les projections de la population donnent 102.595 habitants en 2015 et 131.214 habitant en 2025. Ce qui correspond à une population supplémentaire de 51.068 habitants à loger dans les vingt (20) années à venir.

Le nombre moyen actuel de personnes par concession est de 12,4. En considérant cette taille, le besoin en parcelles à usage d'habitation est de 4.118.

Avec une taille moyenne de 300m² par parcelle, le besoin en espace d'habitation est de 123,54ha, arrondi à 125ha. Ceci représente 60% des besoins en surface totale, les équipements et la voirie couvrent les 40%. Ainsi la surface totale nécessaire pour les zones d'habitat est de 208ha, arrondis à 210ha. Ces 210ha sont repartis comme suit :

- 45 ha au Sud de Lafiabougou sur la rive gauche du fleuve Sénégal ;
- 165 ha à l'Est du village de Soutoucoulé, sur la rive droite du fleuve Sénégal.

1.2. Zones d'activités

1.2.1. Zone de bureaux

Une nouvelle zone de bureaux est prévue à Kayes N'di au Sud de la route de Bamako. Sa superficie est de 47ha.

1.2.2. Zone universitaire

L'espace de 50ha initialement prévu par le SDAU a été reconduit. Il est situé à l'Est du village de Soutoucoulé.

1.2.3. Zone industrielle

Le site de 150ha, initialement prévu à l'Ouest du village de Kamankolé est retenu.

Présentement le site fait l'objet d'occupation incompatible avec sa vocation. Les dispositions doivent être prises par les autorités communales et administratives pour mettre fin à cet état de fait.

Quant à la zone industrielle initialement prévue à Diakalel, le site n'est pas favorable à l'implantation d'unités industrielles, compte tenu des difficultés d'accès. Il est également occupé en grande partie par l'extension du village.

1.2.4. Zone artisanale

Un espace de 4ha a été prévu à l'Ouest de Bencounda.

1.2.5. Zone maraîchère

L'espace situé le long du fleuve à Danfagabougou est réservé au maraîchage.

1.2.6. Zone d'hydrocarbures

Le domaine de Petro - stock, d'une superficie d'environ 10ha, situé sur la rive gauche du fleuve et à l'Ouest est maintenu comme zone de stockage des hydrocarbures.

1.2.7. Zone des garages

La zone des garages initialement prévue par le SDAU, au Sud de la ville, le long de la route de Sadiola est retenu. Sa superficie est de 10ha.

1.2.8. Zone de Douanes et d'Entrepôts

Un espace de 45ha situé sur la rive gauche du fleuve et à l'Ouest du village de Kamankolé est retenu pour la réalisation d'un port sec.

1.2.9. Zone militaire

Les sites prévus au Sud – Est de Bencounda et à l'Ouest de Lafiabougou, (le long des rails) doivent être préservés. Le site de la poudrière qui fait l'objet de tentatives d'occupation doit être également préservé.

Une zone militaire de 30ha est prévue sur la route de Dakar.

1.2.10. Zone aéroportuaire

La zone aéroportuaire couvre une superficie d'environ 5.930ha. Sa partie Sud est occupée par le quartier de Kayes N'di, une partie du site de la société immobilière IMMO - Sahel et des titres fonciers privés.

Toutes les constructions qui existent à l'intérieur de cette zone doivent être conformes aux normes de la navigation aérienne. Par ailleurs des dispositions doivent être prises par les autorités administratives et communales pour éviter toute nouvelle construction dans le domaine. Une large sensibilisation doit être faite dans ce sens par les autorités.

1.3. Armature verte

En plus des zones boisées existantes qui doivent être préservées et entretenues, il est prévu le reboisement des abords des marigots de Paparrah et Kamankolé ainsi que la réalisation d'écrans verts autour de la zone industrielle.

L'espace situé entre le village de Soutoucoulé et la zone universitaire doit être boisé.

II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1. Voirie

2.1.1. Maillage

Le réseau proposé, tient compte de la situation actuelle et des indicateurs de l'évolution du trafic urbain, inter-urbain et international. Il est fondamentalement constitué de voies dans les directions ci-après:

- **Direction – Est – Ouest** : il s'agit des voies longitudinales qui constituent l'ossature du réseau en facilitant les liaisons entre les différentes parties de la ville et le trafic de transit (voies de ceinture);
- **Direction – Nord – Sud** : ce sont des voies en général orthogonales aux voies de direction Est-Ouest.

2.1.2. Voies à aménager en bitume

Les voies concernées sont :

- **la rue 340 au Nord de la voie ferrée**: elle commence à la rue 349 et prend fin sur la RR1 (route de Kéniéba) tout en longeant les chemins de fer. Elle a une emprise de 30m et une longueur de 2.175ml;
- **la rue 340 au Sud de la voie ferrée**: elle va de la voie de ceinture Sud au Lycée Dougoukolo KONARE, tout en longeant les chemins de fer. Elle a une emprise de 30m et une longueur de 2.555ml;
- **la rue 514 à Lafia - Sud**: elle va de la voie de ceinture Sud à la RR1 (route de Kéniéba). Elle a une emprise de 30m et une longueur de 2.475ml ;
- **la rue 14 à Kayes N'di - Ouest**: elle commence à la rue transversale 137 à Kayes N'di – Ouest pour rejoindre la rue transversale 21 à Kayes N'di – Est. Elle a une emprise de 20m et une longueur de 3.450ml ;
- **les rues 38 et 212 à Kayes N'di - Ouest**: elles commencent sur la RR2 (route Aourou) pour finir à la rue transversale 309 à Kayes N'di – Ouest. Elles ont une emprise de 20m et une longueur totale de 2.063ml ;
- **la RR1 (route de Kéniéba)**: il s'agit du tronçon allant du passage à niveau à la colline Niaka-Niaka. Elle a une emprise de 50m et une longueur de 2.676ml ;
- **la RR2 (route de Aourou)** : il s'agit du tronçon allant de la RN1 à la limite de la bande verte. Elle a une emprise de 40m et une longueur de 1.125ml ;
- **l'Ancienne piste de l'aéroport** : elle va de l'avenue capitaine Mamadou SISSOKO à la RR1 (route de Kéniéba). Elle a une emprise de 50m et une longueur de 2.063ml ;
- **les rues 307 à Lafia - Nord et 477 à Lafia – Sud** : elles relient la ceinture Sud à la rue 176 en traversant Lafiabougou Nord et Sud. Elles ont une emprise de 20m et une longueur totale de 2.450ml ;
- **la rue 349** : elle relie la RN1 à la rue 340. Elle a une emprise de 20m et une longueur de 660ml ;
- **la rue 611** : elle relie la RN1 à la rue 340 en passant derrière Pétro Stock. Elle a une emprise de 20m et une longueur de 550ml ;

- **la voie Nord – Sud** : passant à l'Ouest de l'école de Kayes – N'di, elle a une emprise de 20m et une longueur de 1.530ml ;
- **la voie Nord – Sud** : passant à l'Ouest du marché de Kayes – N'di, elle a une emprise de 20m et une longueur totale de 1.250ml ;
- **la RN1**: elle est en voie de construction.

2.1.3. Voies à créer en latérite

Les voies concernées sont :

- **la voie de ceinture Sud** : elle commence après le pont Kamankolé sur la RN1 pour rejoindre la RR1 (route de Kéniéba) et la RR4 (route de Bafoulabé). Elle a une emprise de 30m et une longueur de 8.870ml ;
- **la voie prenant appui sur la RN1** à l'Ouest du domaine de IMMO – SAHEL pour continuer vers Soutoucoulé et Kayes – N'di en longeant le fleuve, elle a une emprise de 30m et une longueur totale de 3.800ml ;
- **la voie prenant appui sur la RR2** à la sortie de Kayes – N'di pour continuer vers Karan – Karan Diakalel, elle a une emprise de 30m et une longueur de 5.000ml ;
- **la voie constituant le prolongement de la rue 14 de Kayes – N'di** dans le village de Diakalel, elle a une emprise de 20m et une longueur de 1.350ml.

2.1.4. Ouvrages d'art

Les ouvrages d'art prévus sont :

- le pont à créer sur la rivière de Kamankolé ;
- le pont à construire sur la route de Kéniéba (RR1) ;
- le pont à construire sur la route de Aourou (RR2) ;
- l'échangeur à construire sur le passage à niveau (route de Kéniéba) ;
- l'échangeur à construire sur le passage à niveau (Hôpital Fousseyni DAOU), croisement RR4 – avenue capitaine Mamadou SISSOKO ;
- le pont à construire sur la dépression se trouvant entre Kayes N'di et le village de Soutoucoulé.

2.1.5. Voie ferrée

L'emprise du chemin de fer doit être scrupuleusement respectée et libérée de toute forme d'occupation.

2.1.6. Voie fluviale

Le lit du fleuve Sénégal doit faire l'objet d'aménagement.

2.2. Réseaux divers

2.2.1 Alimentation en eau potable

- **Au niveau de l' exhaure**, il faut installer un dispositif de secours pour la reprise du pompage en cas de disjonction de la HTA (départ II) et augmenter le diamètre de la conduite brute de Ø 300mm à 400mm et la protection de celle-là contre l'érosion.
- **Au niveau de la station de traitement et de refoulement**, il faut renforcer les ouvrages de traitement par une augmentation des décanteurs, de la bache de stockage de 2000m³ à 4000m³ et du nombre de filtres.
- **Au niveau du réseau**: il est indispensable :
 - d'augmenter le nombre de châteaux (l'installation d'un 2^{ème} voire même un 3^{ème} château).
 - procéder à l'extension totale du réseau suivant le plan modélisé (étudié par EDM-SA) ;
 - d'implanter des poteaux d'incendie, en nombre suffisant à travers la ville. Les zones prioritaires pour l'extension sont: Bencounda - Plateau (ex-aéroport) , Kayes N'di –Est vers (les logements sociaux), Lafia –Sud, Zone Péto – Stock, Kamankolé, Paparah et Diakalel.

2.2.2 Réseau d'électricité

Les actions à mener sont les suivantes :

- réhabiliter et renforcer le réseau basse tension (B.T.) dans les vieux quartiers comme Khasso, Liberté, Légal – Ségou, Plateau et Kayes N'di (passage du réseau nu en torsadé);
- enlever les surplombs de la ligne moyenne tension (M.T.) sur les concessions ;
- créer Felou 2 en aval de Felou 1 sur le fleuve Sénégal avec une puissance de 10MW ;
- construire une deuxième ligne de 30KV sur Felou 2 avec une possibilité d'interconnexion avec le poste de Médine, afin d'éviter les ruptures d'électricité à Kayes ;
- faire la connexion de Felou 1 sur la ligne 30KV existant au poste de Médine ;
- déplacer le poste de Paparah sur un autre site situé de préférence entre la Gendarmerie et l'IPEG;
- faire une extension MT/BT pour électrifier les différents quartiers : Lafiabougou – Sud (lotissement complémentaire), Bencounda, zone radio rurale, Kayes N'di –Ouest extension, Kamankolé et Farada ;
- créer un 3^{ème} départ HTA au niveau du poste de Paparah pour soulager les deux (02) départs qui sont proches de la saturation.

2.2.3. Télécommunications

Les actions à mener sont:

- l'extension du réseau téléphonique dans les zones comme Kayes N'di - Est, Bencounda et Lafiabougou- Sud ;

- la sortie des paires en attente notamment dans le centre commercial de Kayes ;
- l'aménagement du réseau urbain par la dépose des anciennes artères ;
- l'installation en 2006 par le projet chinois d'un nouveau central d'une capacité de 20.000 lignes qui en plus de la ville de Kayes desservira en téléphones fixes et mobiles les localités de la Falémé, du Kagnaga, du Gadiaga, de Guidemé et des communes rurales de Fanga et Soumpo.

2.3. Environnement

2.3.1. Assainissement

- **Drainage des eaux pluviales** : la morphologie générale du tissu de la ville impose des solutions combinées pour la gestion des eaux pluviales. Ce sont :
 - le ré dimensionnement des caniveaux et collecteurs existants et leur entretien;
 - la création et l'aménagement de collecteurs et caniveaux dans tous les quartiers;
 - l'aménagement des berges du fleuve ;
 - l'aménagement des marigots en collecteurs;
 - l'interdiction de connecter aux collecteurs et caniveaux, les toilettes et les aires de lavages auto et de déverser les eaux de lessive et autres eaux usées.
- **Déchets liquides** : l'état des lieux a montré que près de 96% des concessions disposent de latrines individuelles. Par ailleurs 30% des concessions enquêtées disposent de latrines nécessitant des réfections. Ainsi les actions à mener sont:
 - la réalisation des nouveaux ouvrages ;
 - la réfection ou réhabilitation des ouvrages existants ;
 - la dotation du marché de Kayes N'di et du marché à bétail de latrines adéquates;
 - l'abandon du système traditionnel de vidange des latrines ;
 - la construction d'une station d'épuration des boues de vidange.

La gestion des eaux usées dans la commune urbaine de Kayes exige:

- la réalisation de puisards, de lavoirs, de fosses septiques dans toutes les concessions ;
 - la déconnexion des toilettes et autres sources d'eaux usées des caniveaux et des toilettes;
 - la réalisation à Kayes N'di d'un système d'égout à faible diamètre et d'un dispositif de traitement des eaux usées comme préconisées dans le P.S.A. (Cf. plan assainissement).
- **Déchets solides** : pour la gestion des déchets, il est prévu:
 - la dotation de toutes les concessions en poubelles ;
 - l'identification et l'aménagement d'au moins un dépôt de transit par quartier ;

- l'organisation régulière des journées de salubrité à travers la ville ;
- le balayage et l'entretien de toutes les voies bitumées par la voirie ;
- la disposition des poubelles tout le long des grands axes de la ville ;
- la création de la décharge finale prévue le PSA – 2003 ;
- le renforcement de la capacité d'intervention des GIE en dotant au moins chaque GIE de deux (02) camions bennes ou de trois (03) mini-tracteurs ;
- la construction d'un dépôt de transit adapté pour le marché de Liberté en raison de l'importance de la quantité de déchets qu'il génère ;
- l'acquisition de camions porte – conteneurs pour la collecte secondaire et le transport à la décharge finale ;
- la création de dépôt d'ordures par les plans d'aménagement.

2.3.2 Préservation de la nature

- **Nuisances** : les dispositions suivantes sont envisagées :
 - respecter les dispositions réglementaires en matière de lutte contre les nuisances ;
 - libérer les voies d'accès au marché central ;
 - libérer les voies internes du marché pour faciliter l'intervention de la protection civile en cas d'incendie ;
- **Berges des cours d'eau** : pour lutter contre l'érosion hydrique, il est prévu d'aménager et de reboiser :
 - les berges du fleuve Sénégal;
 - les abords des cours d'eau Papparah et Kamankolé ;
 - les abords du cours d'eau situé au Nord de Kayes N'di.
- **Espaces verts**: il est prévu de :
 - préserver et entretenir l'espace vert autour de pétro – stock ;
 - reboiser de part et d'autre de toutes les artères principales à l'intérieur de la ville ;
 - créer la ceinture verte de 50m de large autour de la zone industrielle de Diakalel;
 - préserver et entretenir les différents blocs de la ceinture verte de Kayes (118,35ha);
 - préserver et entretenir la forêt classée (627ha).

III. EQUIPEMENTS

L'analyse de la situation des équipements existants et des investigations menées auprès des acteurs urbains (Collectivités Territoriales, Administration, Force Armée et de Sécurité, etc..) a permis d'identifier les nouveaux besoins d'équipements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations. Ainsi, il est prévu la réalisation des types d'équipements suivants :

- équipements administratifs ;
- équipements scolaires;
- équipements socio - sanitaires;
- équipements commerciaux;
- équipements sportifs et culturels;
- équipements touristiques et de loisirs;
- équipements de sécurité.

3.1. Equipements administratifs

Les actions préconisées sont:

- la construction des bureaux de la Direction Régionale des Domaines et du Cadastre, sur une superficie de 0,5ha dans la zone de bureau au Plateau ;
- la construction des bureaux de la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (D.R.A.C.P.N.) sur une superficie de 0,5ha dans la zone de bureau au Plateau ;
- la construction des bureaux de la Chambre des Métiers sur une superficie de 0,5ha dans la zone de bureaux à Lafiabougou – Sud ;
- la construction des bureaux de la Direction Régionale du Tourisme sur une superficie de 0,5ha dans la nouvelle zone de bureaux à Khouloun contiguë aux logements sociaux sur la route de Diéma ;
- la construction des bureaux de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture sur une superficie de 0,5ha dans la nouvelle zone de bureaux à Khouloun contiguë aux logements sociaux sur la route de Diéma ;
- la construction des bureaux de la Direction Régionale de la Santé sur une superficie de 0,5ha à Kayes N'di (zone de bureaux) ;
- la construction du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Kayes sur une superficie de 5ha dans la nouvelle zone de bureaux à Khouloun contiguë aux logements sociaux sur la route de Diéma.

3.2. Equipements scolaires

Il est prévu :

- la construction de l'Institut de Formation Professionnelle sur une superficie de 2ha dans la zone de Lafiabougou - Sud derrière le lycée Dougoukolo KONARE.
- la construction d'un Centre de Formation pour la Promotion de l'Artisanat sur une superficie de 2ha réservée à cet effet à côté de la zone des garages à Lafiabougou (route de Kéniéba);
- la construction d'une Ecole de Formation Hôtelière sur une superficie d'1ha dans la zone universitaire à Soutoucoulé.

3.3. Equipements socio- sanitaires

Il est prévu la construction d'un Centre de Santé de Référence sur une superficie de 2ha dans la nouvelle zone de bureaux à Khouloum contiguë aux logements sociaux sur la route de Diéma.

3.4. Equipements commerciaux

Il est prévu :

- la construction d'un marché à Lafiabougou – Sud sur une superficie de 2ha, espace déjà borné à préserver ;
- la construction d'un marché à Djonidjoni – gare sur une superficie de 2ha au centre commercial, espace déjà borné à préserver ;
- la construction d'un marché à Karan – Karan sur une superficie de 2ha à Kayes N'di ;
- la construction d'un marché à Lafiabougou – Nord sur une superficie de 2ha ;
- la création d'un abattoir frigorifique sur une superficie de 2ha à Kayes N'di ;
- la construction d'un parc d'exposition de la chambre de Commerce et d'Industrie de Kayes (CCIK) à Kamankolé sur une superficie de 5ha ;
- la mise en place d'un centre de ressources artisanales sur une étendue de 2ha au garages de la Subdivision des Routes dans le centre commercial ;
- la création d'un centre régional d'exposition artisanale et de vente sur une superficie de 2ha à Papparrah (route de Médine) ;
- la construction de trois (03) gares routières d'une superficie de 5ha chacune à l'entrée Est de la ville sur la rive droite, sur la route de Médine (après le marigot Papparrah) et sur la route de Kéniéba.

3.5. Equipements sportifs et culturels

Il est prévu :

- la construction d'une salle de spectacles sur 4ha à Kayes N'di ;
- la construction d'un centre de loisirs pour les jeunes sur une superficie de 2ha à Lafiabougou ;
- la construction d'un champ hippique sur 10ha à Lafiabougou.

3.6. Equipements touristiques et de loisirs

Il est prévu :

- l'aménagement de la zone de plaisance sur une superficie de 11ha au bord du fleuve à Légal – Ségou ;
- la restauration des bâtiments coloniaux le long de la rue Magdebourg au centre commercial ;
- la construction d'un hôtel sur une superficie d'1ha au croisement de la route de Yélimané et de Diéma à Khoulloun et Gory Gopéla ;
- la construction d'un hôtel sur une superficie d'1ha sur la route de Sénégal à Kamankolé, Diala ;
- la construction d'un hôtel sur une superficie d'1ha sur la route de Bafoulabé à Médine ;
- la construction d'un hôtel sur une superficie d'1ha sur la route de Sadiola à Liberté Dembaya.

3.7. Equipements de défense et de sécurité

Il est prévu :

- la construction de la Légion de Gendarmerie sur une superficie de 2ha au Plateau Bencounda ;
- la construction du commissariat de Police du 3^{ème} Arrondissement sur une superficie de 0,5ha à Lafiabougou –Sud (espace déjà borné à préserver);
- la construction d'un camp militaire dans la zone militaire, prévue sur la route de Dakar ;
- la construction d'un camp de la Garde Nationale sur une superficie de 5ha sur la route de Samé ;
- la construction d'une brigade fluviale de la Gendarmerie sur une superficie de 0,5ha à Samé;
- la construction de la cité de la police sur une superficie de 5ha sur la route de Sadiola.

Les données sur les équipements programmés sont indiquées dans le tableau n°27 ci-après :

Tableau n°27 : Récapitulatif des équipements programmés

N°	Désignation	Superficie	Localisation
Equipements administratifs			
1	Direction Régionale des Domaines et du Cadastre	0,50ha	Zone de bureau au Plateau
2	Direction Régionale de l'Assainissement	0,50ha	Zone de bureau au Plateau
3	Chambre des Métiers	0,50ha	Zone de bureau à Lafiabougou
4	Direction Régionale du Tourisme	0,50ha	Zone de bureau à Khouloun
Equipements scolaires			
1	Institut de Formation Professionnelle	2ha	Lafiabougou Sud derrière lycée
2	Centre de formation pour la Promotion de l'Artisanat	2ha	Zone des garagistes à Lafiabougou (route de Kéniéba)
3	Ecole de Formation Hôtelière	1ha	Zone universitaire à Soutoucoulé
Equipements commerciaux			
1	Marché de Lafiabougou – Sud	2ha	Lafiabougou - Sud
2	Marché de Djonidjoni -gare	2ha	Marché central (centre ville)
3	Marché de Kayes N°di Karan- Karan	2ha	Kayes N°di Ouest
4	Marché de Lafiabougou - Nord	2ha	Lafiabougou Nord
5	Siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Kayes	2ha	Zone de bureaux à Khouloun
6	Port sec	45ha	Diala, route de Dakar
7	Entrepôts Sénégalais	10ha	Diala entre Alahina –Dylla
8	Abattoir frigorifique	2ha	Kayes N°di
9	Park d'exposition de la CCIK	5ha	Kamankolé
10	Centre de ressources artisanales	2ha	Subdivision des TP au centre commercial
11	Centre Régional d'Exposition Artisanale et de Vente	2ha	Paparah (route de Médine)
Equipements touristiques et de loisirs			
1	Aménagement de la zone de plaisance	1ha	Au bord du fleuve Légal – Ségou
2	Restauration des bâtiments coloniaux	-	Centre commercial
3	Hôtel au croisement des routes de Yélimané et de Diéma	1ha	Khouloun, Gory Gopéla
4	Hôtel sur la route du Sénégal	1ha	Diala et Kamankolé
5	Hôtel sur la route de Bafoulabé	1ha	Médine
6	Hôtel sur la route de Sadiola	1ha	Liberté Demabaya
Equipements de défense et de sécurité			
1	Légion de la Gendarmerie	2ha	Plateau Bencounda
2	Commissariat du 3 ^{ème} Arrondissement	0,5ha	Lafiabougou – Sud
3	Camp de la Garde Nationale	5ha	Route de Samé
4	Brigade Fluviale de la Gendarmerie	0,5ha	Samé
5	Terrain de la cité policière	5ha	Route de Sadiola
6	Création d'un poste de Police	2ha	Diakalel
7	Camp militaire	10ha	Route de Dakar

IV. EVALUATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES

L'évaluation du coût du schéma a porté essentiellement sur les actions de préservation des espaces prévus pour l'habitat, les activités, la voirie et les équipements.

Ainsi le coût des actions prioritaires du schéma est évalué à **Cent cinquante quatre millions cinq cent mille (154.500.000) F CFA** repartis entre l'Etat et la commune comme suit :

- **Etat** :123.600.000 F CFA, soit 80% ;
- **Commune** :30.900.000 F CFA, soit 20%.

Le détail du coût estimatif est indiqué dans le tableau n°28 ci-après :

Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs (2006 - 2025)

Tableau n°28 : Coût estimatif de la préservation des espaces prévus (actions prioritaires)

N°	Actions programmées	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Coût total en million de FCFA
I	Elaboration de Plans d'Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	30	60
II	Bornage des zones d'extension de l'habitat	Préserver les sites	210ha	0,15	31,5
III	Bornage des zones de recasement	Préserver les sites	50ha	0,15	7,5
IV	Bornage des zones d'activités	Préserver les sites	305ha	0,15	45,75
V	Bornages et décapage des voies	Préserver les emprises	19,5km	0,5	9,75
TOTAL: 154.500.000 F CFA					154,5

V. STRATEGIES D'APPLICATION

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans, soit à l'horizon 2025. Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (04) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

5.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du Code Domanial et Foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières.

L'attribution d'un espace et sa superficie doivent se faire conformément à un avant projet sommaire.

Il appartient à la commune urbaine de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages des communes rurales.

Par ailleurs, afin d'avoir une sécurité foncière, il est souhaitable de borner toutes les zones et tous les espaces prévus après l'approbation du schéma.

5.2. Stratégie institutionnelle.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâche de suivre et d'évaluer régulièrement les actions prévues.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Gouverneur de la région, d'un comité de suivi de la mise en oeuvre du Schéma. Ce comité local sera composé comme suit:

- le Préfet de Kayes - Président ;
- le Maire de la commune de Kayes – vice -Président ;
- le représentant du conseil de cercle membre;
- les conseillers communaux de la commune urbaine de Kayes au nombre de 5 et les chefs des villages concernés par le schéma ou leurs représentants;
- le représentant de chacune des mairies des communes limitrophes;
- le représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des routes et de l'assainissement;
- le représentant de la Conservation de la Nature;
- le représentant de l'IGM ;

- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la Direction Régionale du Plan, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- le représentant de la Coordination Régionale des Artisans ;
- le représentant de la mission culturelle ;
- le représentant de l'OMATHO ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toute personne physique ou morale dont l'expertise s'avère nécessaire.

En dehors du comité local, il existe le Comité National d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs d'Urbanisme.

5.3..Stratégie financière

Le coût des actions prioritaires du SDU de Kayes a été évalué à **cent cinquante quatre millions cinq cent mille (154.500.000) FRANCS CFA** repartis entre l'Etat et la commune comme suit :

- Etat :123.600.000 F CFA, soit 80% ;
- Commune :30.900.000 F CFA, soit 20%.

Les données relatives au budget de la commune de Kayes sont indiquées dans le tableau n°29 ci-après :

Tableau n°29 : Budget de la commune des trois (3) dernières années

N°	Année	Fonctionnement		Investissement		Total
		Montant	%	Montant	%	
1	2002	254.338.980	71,6	100.931.871	28,4	355.270.851
2	2003	288.351.974	80,3	70.704.648	19,7	359.056.622
3	2004	211.272.843	93,8	13.922.116	6,2	225.194.959
4	Total moyenne	753.963.797	80,3	185.558.635	19,7	839.522.432

Source : Mairie de Kayes.

De l'analyse du budget de la commune urbaine de Kayes, il ressort que les dépenses de fonctionnement des trois (03) dernières années représentent près de 80,3% et sont supérieurs aux dépenses qui représentent 19,7%. Les dépenses d'investissement ont été surtout réalisées en 2002 à la veille de la CAN 2002.

Cette tendance doit changer pour que la part réservée aux investissements atteigne les 80%.

5.4. Stratégie sectorielle

Pour l'application du Schéma, il est prévu l'élaboration de deux (02) plans d'urbanisme sectoriel qui sont :

- le plan d'urbanisme sectoriel n°1 – Kayes - Nord ;
- le plan d'urbanisme sectoriel n°2 – Kayes - Sud.

5.4.1. Plan d'urbanisme sectoriel n°1 – Kayes - Nord

D'une superficie d'environ 3.500ha, la zone regroupe le quartier Kayes N'di, les futures zones d'habitats et d'activités et le village de Soutoucoulé. Elle est limitée :

- au Nord par la mare Yakéra ;
- au Sud par le fleuve Sénégal ;
- à l'Est par la commune rurale de Khoulloun ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Bangassi.

5.4.2. Plan d'urbanisme sectoriel n°2 – Kayes - Sud

D'une superficie d'environ 4.350ha, le secteur regroupe les anciens quartiers et leurs zones d'extension. Elle est limitée :

- au Nord par le fleuve Sénégal ;
- au Sud par le marigot Papparah ;
- à l'Est par la commune rurale de Hawa Dembaya ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Liberté Dembaya.





KAYES
Propositions - Zones de PUS

ZONE N° 2

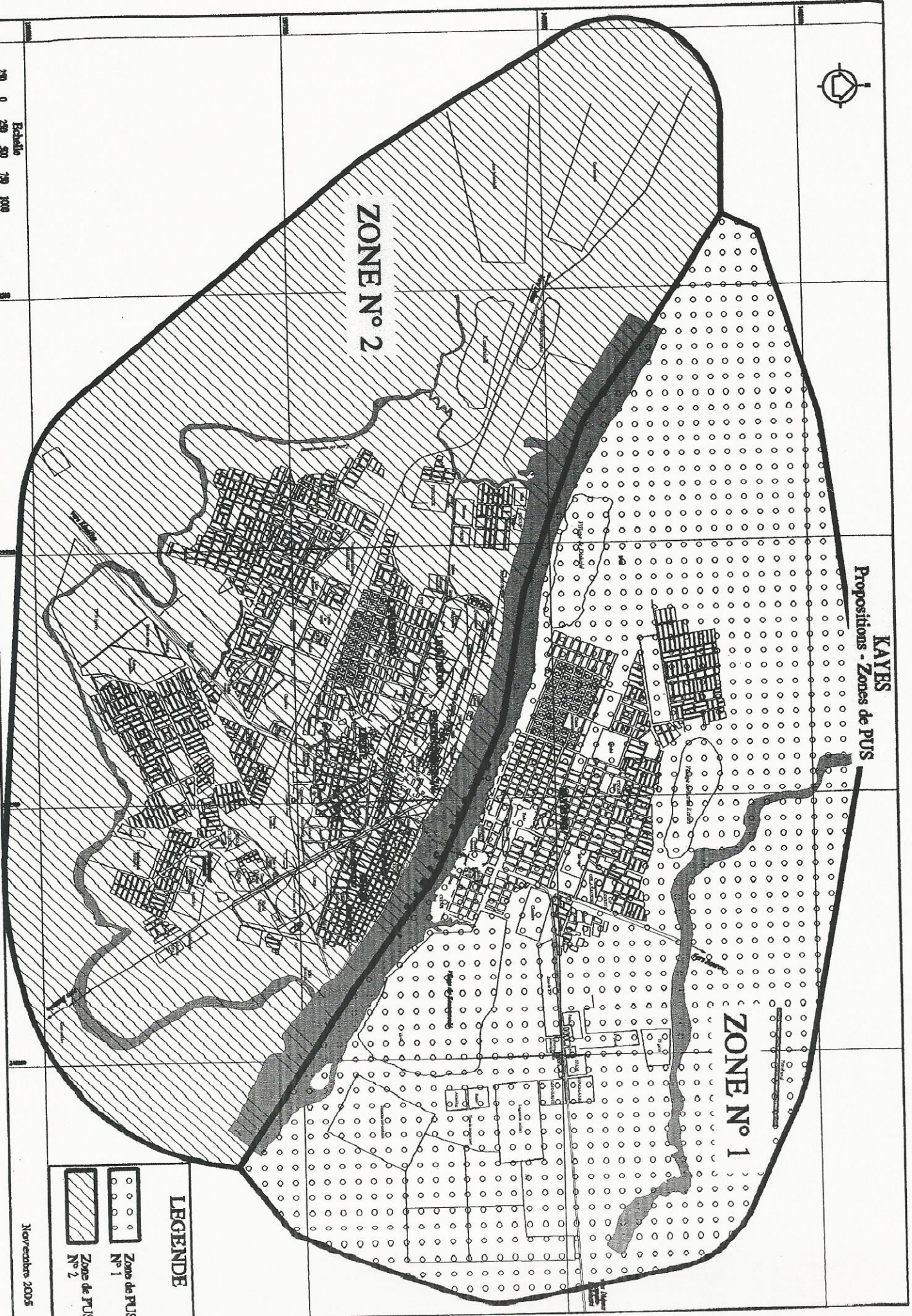
ZONE N° 1

LEGENDE

-  Zone de PUS N° 1
-  Zone de PUS N° 2

Novembre 2005

Echelle
250 0 250 500 750 1000



VI. PHASAGE

6.1. Première phase (2006 – 2010)

La superficie prévue pour l'habitat au cours de cette phase est de 70ha repartis comme suit:

- 45 ha au Sud de la ville, le long de la route de Kéniéba ;
- 25 ha à l'Est du village de Soutoucoulé.

Il est prévu la délimitation et le bornage des espaces retenus pour les zones d'activités, les équipements et les espaces verts.

Les travaux de voirie portent sur :

- le bornage et le décapage des voies à créer ;
- la réalisation des ouvrages d'art à construire.

6.2. Deuxième phase :(2011 – 2015)

La superficie prévue pour l'habitat est de 30ha, située à l'Est de Soutoucoulé

Les travaux de voirie portent sur le reprofilage et le chargement en latérite des voies à créer.

6.3. Troisième phase :(2016 – 2020)

La superficie prévue pour cette phase est de 60ha, située à l'Est de Soutoucoulé

Les travaux de voirie portent sur le bitumage des voies transversales.

6.4. Quatrième phase :(2021 – 2025)

La superficie prévue pour cette phase est de 50ha, située à l'Est de Soutoucoulé

Les travaux de voirie portent sur le bitumage des voies longitudinales

VII. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi de la mise en œuvre ainsi qu'aux différents acteurs impliqués ci-après sont faites :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- préserver et entretenir les espaces verts et espaces boisés ;
- veiller au respect strict de la zone de sécurité de l'aéroport ;
- dynamiser et appuyer les actions des G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des déchets ;
- transmettre les copies du SDU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- trouver une solution au problème des parcelles non mise en valeur ;
- tenir périodiquement les réunions du comité de suivi.

VIII. BIBLIOGRAPHIE

- Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs. Approuvé en 1996;
- Plan Stratégique d'Assainissement de la ville de Kayes – Octobre 2004;
- Budget de la Commune Urbaine de Kayes des trois (03) dernières années;
- Recensement général de la population et de l'habitat du Mali des années 1976, 1987 et 1998.

IX. ANNEXES

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES**

REGION DE KAYES

CABINET DU GOUVERNEUR

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECISION N° 0357 / GRK – CAB

Portant ouverture d'enquêtes Géographiques et Socio – économiques .

Le Gouverneur de la Région de Kayes

Vu la constitution ;

Vu l'ordonnance N° 00-27/P – RM du 22 Mars 2000 portant code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la loi N° 02 – 008 du 12 Février 2002 ;

Vu la loi n° 02 – 0016 du 03 Juin 2002 fixant les règles Générales de l'Urbanisme ,

Vu le décret N° 04 – 607/P – RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la Planification Urbaine ;

Vu le décret n° 95- 210/PM – RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'état au niveau des collectivités territoriales ;

Vu la lettre N° 00566/ MUH / DNUH du 07 Juin 2005 relative à la révision du schéma Directeur d'Urbanisme de Kayes et Kita et environs

DECIDE

Article 1 : Les enquêtes géographiques et Socio – économiques préalables à la révision des schémas Directeurs d'urbanisme respectivement des villes de Kayes et Kita sont déclarées ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision

Article 2 : Sont concernées par les dites enquêtes les communes Urbaines de Kayes et Kita

Article 3 : les autorités politiques et administratives les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes .

Article 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation des schémas Directeurs d'Urbanisme des villes de Kayes et environs et de Kita , l'avis préalable des services de l'Urbanisme est exigé pour tous les zones concernées ,

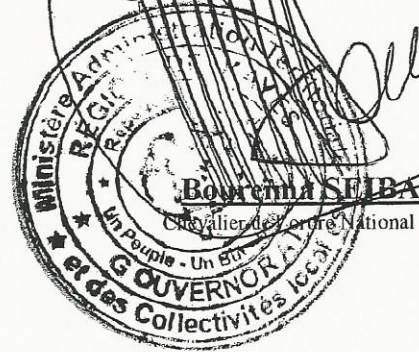
Article 5 : Le Directeur régional de l'Urbanisme et de l'Habitat de Kayes , les préfets de Kayes et de Kita sont chargés chacun en ce qui le concerne , de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera ./

AMPLIATIONS :

Original1
MATCL.....1
MUH.....1
DNUH.....1
DRUH.....1
DRDC.....1
IGM Agce K.....1
Assemblée Rég.K.....1
Conseil Cercle K- Kita..2
Cercle Kayes Mairie.....2
Cercle Mairie de Kita ...2
Arch - Chrono.....1/15

08 JUL 2005

P/Le Gouverneur P/O
Le Directeur de Cabinet



DELIBERATION N°17.1.C.U.K

Le conseil communal de la commune urbaine de Kayes, convoqué en session extraordinaire s'est réuni le 03/12/05 sous la présidence du 1^{er} adjoint au Maire Mr Fousseyni KONATE dans la salle de délibération de la mairie. Le secrétariat était assuré par le secrétaire général de la mairie Mr Diakaria KONE

Ordre du jour: Examen du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs.

Nombre de conseillers en exercice: 33.....

Nombre de conseillers présents:.....20.....

Nombre de conseillers excusés13.....

Nombre de conseillers absents:.....1.....

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré.

Le conseil communal après avoir délibéré au scrutin public par 20... voix, "pour"
.....0....."contre"et ...0....."abstention".

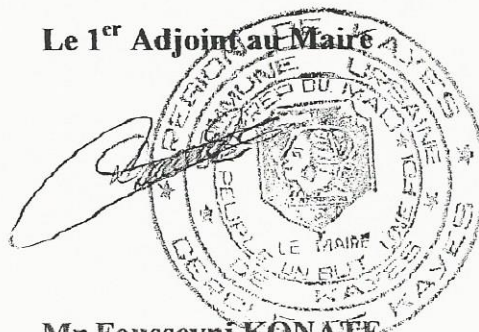
Décide:

Article 1^{er}: D'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kayes et environs pour les années 2006-2025.

Article 2: La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Kayes, le 03-12-05

Le 1^{er} Adjoint au Maire



Mr Fousseyni KONATE

Ont signé avec le président les conseillers présents.

N°	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
1	Fousseyni KONATE	
2	Moaly DIALO	
3	Saidou Keita	
4	Aselafaye Camara	
5	Cherif Aliou Coulibaly	
6	Zaoumara Siérite	
7	Abibou Samba Tamine THIAM	
8	Issa Sadio Coulibaly	
9	Bassirou Berth	
10	Cherif Tidiane Traore	
11	Abdoulaye Fagaye Sissoho	
12	Abdoulaye N'Diaye	
13	Dr Diakou Konate	
14	Mamadou Barro	
15	Daby Diakite	
16	Adama Doumbia	
17	Amaradj Diallo	
18	Medibo Diarra	
19	Mrs Oumou Fomba	
20	Adama Guindo	"
21	Baba N'Diaye	
22	Hamidou Kone	Excuse
23	Aoumar Traore	
24	Mamadou Fofana	
25	Fbrahima Diallo	excuse
26	Fatoumata Keita	()
27	Chéibane Coulibaly	()
28	Mamadou H. Traore	
29	Mamadou Siéteye	
30	Ibrahima Sou	
31	Abdou Samadou Niassé	
32	Birena Macalou	
33	Boubacar Diarra	

DECISION /)/° 128/C.K

**Portant approbation de délibération relative au Schéma
Directeur d'Urbanisme de la Ville de Kayes et Environs**

LE PREFET DU CERCLE DE KAYES

Vu la constitution de la République du Mali ;
Vu la Loi n°93-008 du 11 Février 1993 modifiée déterminant les conditions de la libre Administration des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°95-034 du 12 Avril 1995 modifiée portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;
Vu le décret n°96-051 du 16 Octobre 1996 déterminant les ressources fiscales des Communes ;
Vu le décret n°95-0210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;
Vu le Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine.

DECIDE :

Article 1 : Est approuvée la Délibération N°17/CU-K du 03 Décembre 2005 relative à l'adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Ville de Kayes et Environs pour les années 2006 – 2025.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- GRK.....01/PCR
- Communes05
- DRUH-K.....01
- Chrono.....01/08

Kayes, le 03 Décembre 2005
Le Préfet



LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénom	Fonction
	Cercle	
1	H Aidara Mohamed	Sous préfet central
	Conseil de Cercle	
2	Sogore Modibo	Vice - président
	Chefs de quartier	
3	Dia Belo	Chef de quartier Plateau
4	Diallo Sambala	Chef de quartier Khasso
5	Tangara Moussa	Chef de quartier Lafiabougou
6	Diarra Moussa	Chef de quartier Légal - Ségou
7	Diarra Salif	Chef de quartier Liberté
8	Ould Baba BAH	Représentant Chef de quartier de Kayes N'di
	Commune urbaine de Kayes	
9	Diarra Modibo	Conseiller
10	Sidibe Cheick	Conseiller
11	Diallo Mody	Conseiller
12	Fofana Mamadou	Conseiller
13	Dia Wara Zoumana	Directeur des Services Techniques de la Voirie
	Communes rurales voisines	
14	Diarra Cheickna	Maire commune rurale de Bangassi
15	Diallo Sadio	Maire commune rurale de Khouloun
16	Diop Mamadou Macky	Maire commune rurale de Hawa Dembaya
17	Diallo Souleymane	Maire commune rurale de Liberté Dembaya
	Services Techniques et Organisations socio-professionnels	
18	Traore Abdoulaye	Représentant D.N.U.H.
19	Mangara Mamadou	Représentant D.N.U.H.
20	Koite Bakary	Agent D.R.U.H
21	Traore Mamadou	Agent D.R.U.H
22	Siby Abdoulaye	Représentant Direction Régionale du Plan
23	Doumbia Amadou	Représentant Direction Régionale des Domaines
24	Dembele Marc	Représentant Agence I.G.M.
25	Sy Jean Pierre Mody	Représentant C.A.P- rive-gauche
26	Sissoko Salif	Représentant Direction Régionale des Transports
27	Tienou Karaba Cyprien	Représentant Conservation de la Nature
28	Doumbo Daouda	Représentant Direction Régionale de la Jeunesse
29	Tessougue Moussa dit Martin	Représentant O.M.A.T.HO
30	Cisse Mody	Représentant Coordination Régionale des Artisans
31	Major Sidibe Sory	Représentant Garde Nationale
32	Bocoum Dala	Représentant CCIK
33	Major Toure Abdou	Chef Brigade Gendarmerie
34	Camara Abdoulaye	Représentant Chambre d'Agriculture
35	Diop Mamadou	Représentant Syndicat Autonome des Transporteurs
36	Diakite Kèlèfa	Représentant S.Y.N.T.R.U.I.

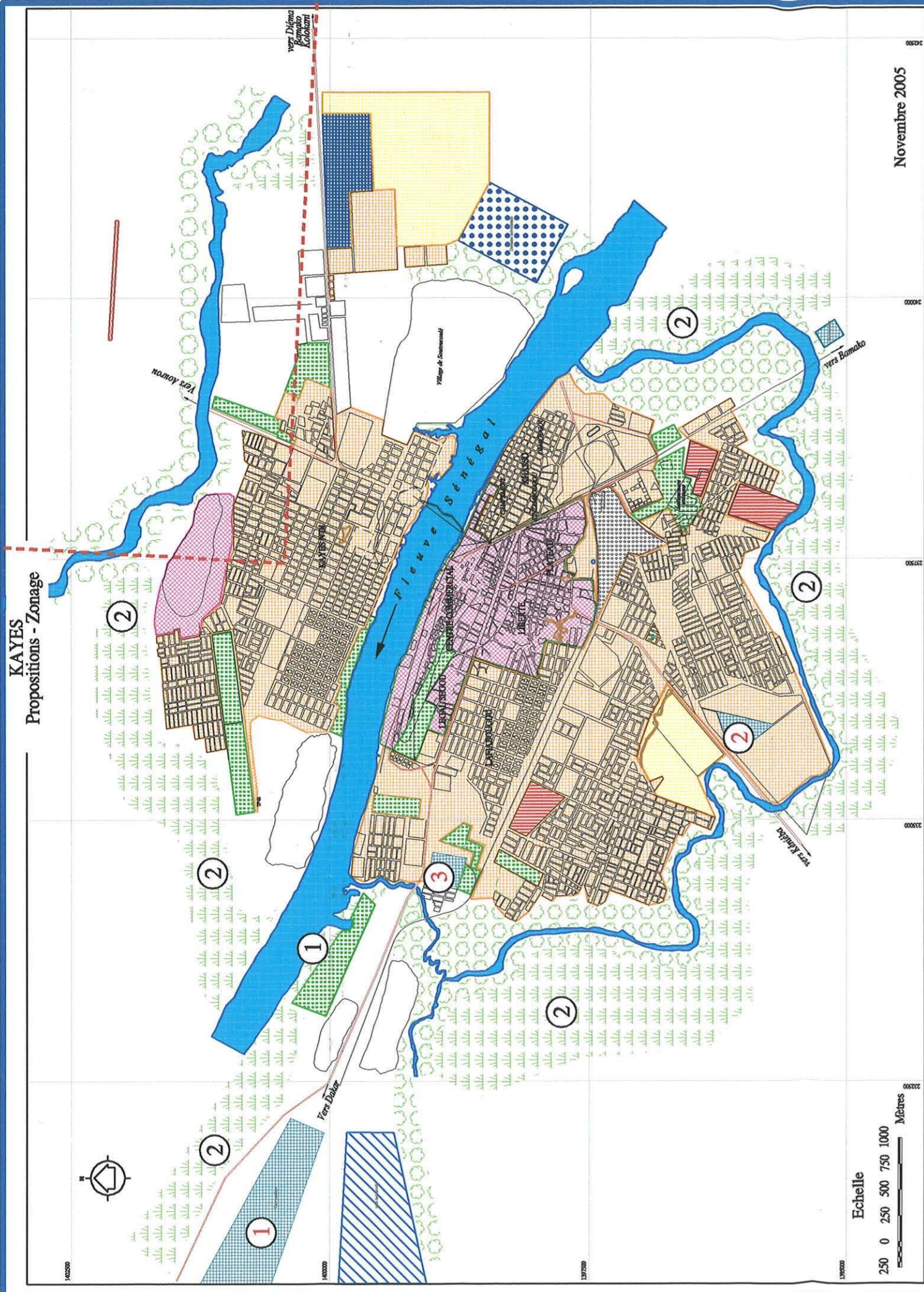
LISTE DES PARTICIPANTS (suite)

N°	Nom et Prénom	Fonction
37	Lieutenant DOUMBIA Guédiouma	Représentant Armée de terre
38	Commandant SOW Oumar	Représentant Ministère des Forces armée
39	Mme MAGASSA F. N'DIAYE	Représentant CAFO
40	MAIGA Idrissa O.	Représentant Conservation de la Nature
41	TOURE Abdoulaye M.	Représentant DRACPN
42	TRAORE Lamine	Représentant Service eau EDM
43	DIAKAITE Ibrahima	Représentant Service électricité EDM
44	SAMAKE Tiécoura	Représentant Protection Civile
45	KANTE Diarha	Représentant SOTELMA
46	Aboubacrine AG Ahmed	Représentant Direction Régionale de la Police
47	SISSOKO Abdoulaye	Représentant Transrail
48	KEITA Ismael	Représentant Radio -,Sahel

LISTE DES ABREVIATIONS

- A.G.E.D.:** Agence Générale d'Expertise pour le Développement
A.M. : Assistance Médicale
A.MA.DE.: Association Malienne pour le Développement
A.V.R.L.: Association pour la Valorisation des Ressources Locales
B.A.D.: Banque Africaine de Développement
B.D.M. : Banque de Développement du Mali
B.H.M.: Banque de l'Habitat du Mali
B.N.D.A.: Banque Nationale de Développement Agricole
B.O.A. : Bank Of Africa
B.T.: Basse Tension
C.A.N.: Coupe d'Afrique des Nations
C.A.F.O.: Coordination des Associations et Organisations Féminines
C.A.P. : Centre d'Animation Pédagogique
C.C.I.K.: Chambre de Commerce et d'Industrie de Kayes
C.F.A.S.S.: Centre de Formation des Agents Socio -Sanitaires
C.N.A.R. : Caisse Nouvelle d'Assurance et de Réassurance
C.P.M. : Centre Professionnel Mécanique -Auto
C.S.COM : Centre de Santé Communautaire
C.T.M.: Collège Technique Moderne
D.N.U.H: Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
D.R.: Direction Régionale
D.R.U.H.: Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
D.R.A.C.P.N.: Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
E.D.M.: Energie du Mali
E.S.S. : Ecole Secondaire de la Santé
F.M. : Fréquence Moyenne
G.I.E.: Groupement d'Intérêt Economique
G.R.D.R.: Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement
H.T. : Haute Tension
I.F.M. : Institut de Formation des Maîtres
I.F.P. : Institut de Formation Professionnel

- I.G.M.:** Institut Géographique du Mali
I.N.P.S. : Institut National de Prévoyance Sociale
K.V. : Kilo Volt
K.W.: Kilo Watt
M.T.: Moyenne Tension
MUT.A.M : Mutuelle des Artisans du Mali
M.W. : Méga Watt
O.N.G. : Organisation Non Gouvernementale
O.M.A.T.HO.: Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
O.P.A.M. : Office des Produits Agricoles du Mali
O.R.T.M. : Office de Radio Division Télévision du Mali
P.A.D.K. "Fandema" : Projet d'Alphabétisation et de Développement de la Khasso
P.S.A. : Plan Stratégique d'Assainissement
P.U.S.: Plan d'Urbanisme Sectoriel
P.L.B.: Produit Local Brut
R.L. : Route Locale
R.N. : Route Nationale
R.R. : Route Régionale
S.D.A.U. : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
S.D.U : Schéma Directeur d'Urbanisme
S.E.MA.: Société d'Equipement du Mali
SO.TEL.MA.: Société des Télécommunications du Mali
S.R. : Sous Répartiteur
SYN.TR.U.I. : Syndicat des Transporteurs Routiers Urbains et Inter-urbain
T.V. : Télévision



ZONAGE

LEGENDE

-  Zone urbanisée
-  Future zone d'habitat
-  Zone à restructurer
-  Zone de bureaux
-  Domaine universitaire
-  Zone de douane et d'entrepôts
-  Zone de garages
-  Zone d'hydrocarbures
-  Zone industrielle
-  Domaine militaire
-  Espace boisé à conserver ou à réhabiliter
-  Espace à boiser
-  Place de la prière
-  Limite de la zone aéroportuaire
-  Zone maraichère
-  Zone de culture
-  Cours d'eau

KAYES Propositions - Phasage



LEGENDE

Phase I : 2006 - 2010

- Habitat
- Ouvrage à construire
- Bornage et décapage des voies à créer

Phase II : 2011 - 2015

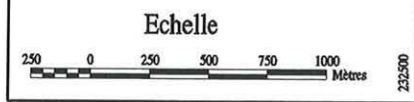
- Habitat
- Reprofilage et chargement en latérite des voies à créer

Phase III : 2016 - 2020

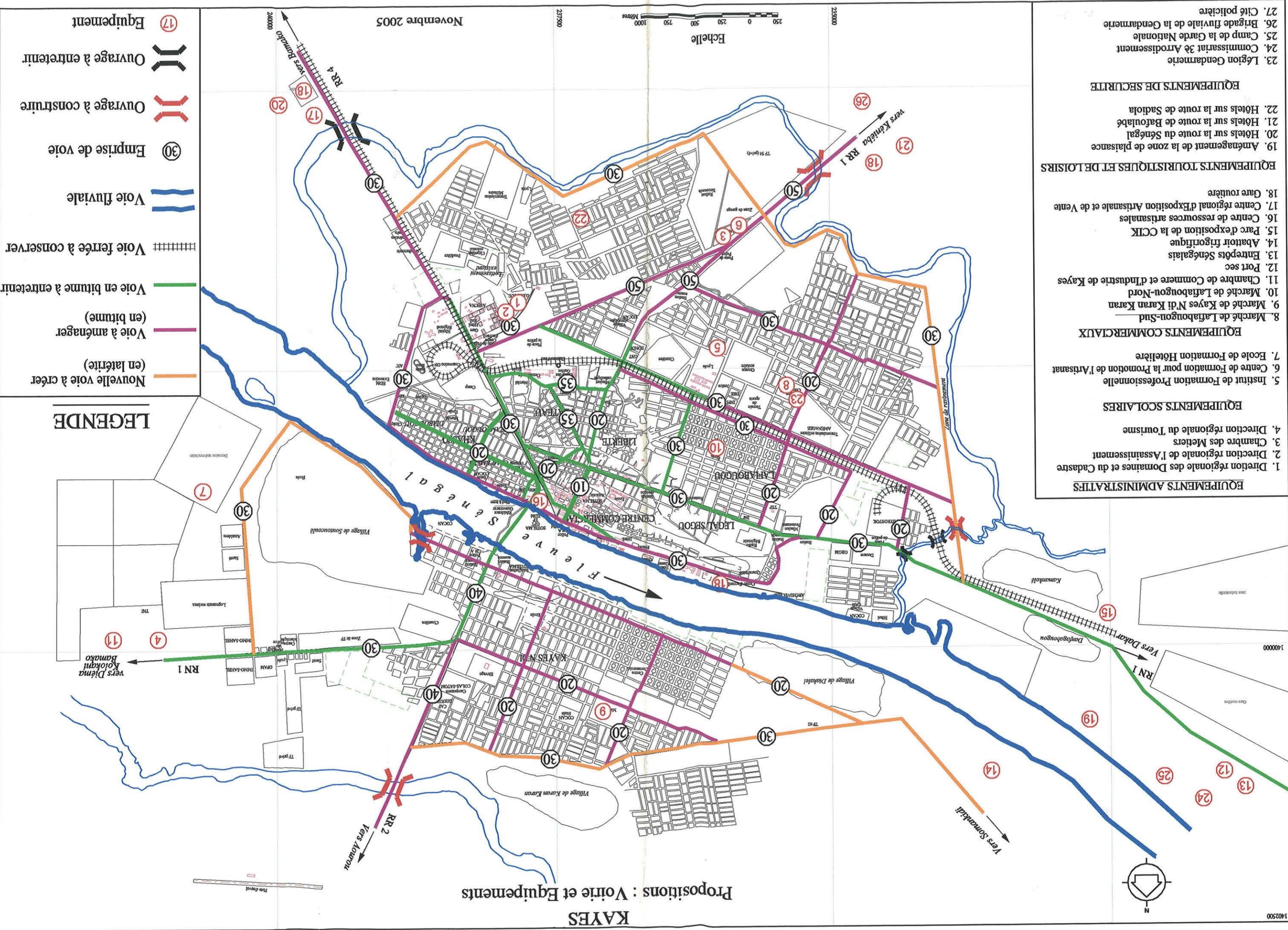
- Habitat
- Bitumage des voies transversales

Phase IV : 2021 - 2025

- Habitat
- Bitumage des voies longitudinales



Novembre 2005

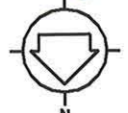


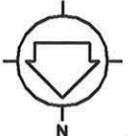
- LEGENDE**
- Nouvelle voie à créer (en latérite)
 - Voie à aménager (en bitume)
 - Voie en bitume à entretenir
 - - - Voie ferrée à conserver
 - = Voie fluviale
 - 30 Emprise de voie
 - - - Ouvrage à construire
 - - - Ouvrage à entretenir
 - 17 Equipement

- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**
1. Direction régionale des Domaines et du Cadastre
 2. Direction régionale de l'Assainissement
 3. Chambre des Métiers
 4. Direction régionale du Tourisme
- EQUIPEMENTS SCOLAIRES**
5. Institut de Formation Professionnelle
 6. Centre de Formation pour la Promotion de l'Artisanat
 7. Ecole de Formation Hôtelière
- EQUIPEMENTS COMMERCIAUX**
8. Marché de Lafiabougou-Sud
 9. Marché de Kayes N°1 Karan Karan
 10. Marché de Lafiabougou-Nord
 11. Chambre de Commerce et d'Industrie de Kayes
 12. Port sec
 13. Entrepôts Sénégalais
 14. Abattoir frigorifique
 15. Parc d'exposition de la CCIK
 16. Centre de ressources artisanales
 17. Centre régional d'Exposition Artisanale et de Vente
 18. Gare routière
- EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**
19. Aménagement de la zone de plaisance
 20. Hôtels sur la route du Sénégal
 21. Hôtels sur la route de Batoulabé
 22. Hôtels sur la route de Sadiola
- EQUIPEMENTS DE SECURITE**
23. Légiton Gendarmerie
 24. Commissariat 3^e Arrondissement
 25. Camp de la Garde Nationale
 26. Brigade fluviale de la Gendarmerie
 27. Cité policière

KAYES
Propositions : Voirie et Equipements

Novembre 2005













Echelle
0 250 500 750 1000
Mètres

230000 235000 240000
Novembre 2005

KAYES - Assainissement

Proposition - Assainissement

- LEGENDE**
-  Collecteur existant
 -  Caniveau projeté
 -  Sens d'écoulement des eaux
 -  Collecteur naturel à aménager
 -  Zone de réseau à faible diamètre à aménager
 -  Berge de fleuve à aménager
 -  Dépôt de transit
 -  Station de pompage

